

O. R. S. T. O. M.
INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES
AU CONGO

COMMISSARIAT AU PLAN
MISSION D'ETUDES DANS LA
CUVETTE CONGOLAISE

**LA CULTURE DU CACAO
ET SON RETENTISSEMENT SOCIAL
DANS LA RÉGION DE SOUANKÉ**

par

Jeanne-Françoise VINCENT

Brazzaville, Octobre 1961.

INSTITUT DE RECHERCHES
SCIENTIFIQUES AU CONGO

COMMISSARIAT AU PLAN

Rapport de la mission d'information
en pays cacaoyer - (8 Août - 12 Septembre 1961)

La culture du cacao et son retentissement social
dans la région de Souanké

- S O M M A I R E -

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION : historique de la culture du cacao au Congo	1
CHAPITRE I - <u>Données générales</u>	
1) Situation géographique	6
2) Situation ethnique	8
3) Situation administrative et historique	11
4) Situation économique	16
5) Situation démographique	18
6) Influence des missions, des religions nouvelles, des écoles	24
CHAPITRE II - <u>L'organisation sociale</u>	
1) Clans et lignages	27
2) Le village	29
3) La famille restreinte	30
- le mariage	31
- mariage et divorce	34
4) rapports entre Babinga et planteurs	36
CHAPITRE III - <u>Vie agricole et cacao</u>	
1) droit foncier	39
- cession de terre aux étrangers	41
- héritage et vente	43
2) l'exploitation des terres	44
a) connaissance des sols	44
b) répartition du travail et formes d'entr'aide	44 ✓
c) les plantations traditionnelles	46
d) le cacao culture nouvelle	49
- défrichage et établissement d'une plan- tation	49
- entretien des plantations et récolte	51
- taille des exploitations, rendement, nombre de planteurs	53
CHAPITRE IV - <u>Budget familial du planteur de cacao</u>	59
I. <u>les revenus</u>	59 X
A - les ressources féminines	60
B - les ressources masculines	63
1) les salaires	63
2) l'artisanat	65
3) tentines, emprunts, dôts	68
4) chasse	69
5) le cacao	70
a) mode de commercialisation	71
b) revenu moyen par planteur	73

	Pages
II. Les dépenses	74
1) les dépenses indispensables	76
a) l'habillement	76
b) produits d'entretien	77
c) l'alimentation	78
2) le mariage et les cadeaux à la belle famille.	78
3) les dépenses d'équipement	80
a) l'équipement ménager	80
b) les envois contre remboursement	80
c) l'habitation	82
d) la plantation	86
e) équipements divers	87
4) les dépenses de prestige	87
5) les "dépenses de plaisir"	89
III. l'épargne	92
1) l'épargne individuelle	92
2) l'épargne collective	94
a) les formes anciennes : les réunions de clan	94
b) les formes modernes - cas de 4 planteurs - les Sociétés de fem- mes et leur épargne	95
CONCLUSIONS	97
I) Certitudes acquises	97
1) les éléments positifs	97
2) les éléments négatifs	98
II) Suggestions pratiques : l'avenir du cacao	99
1-2) l'amélioration des plantations et l'éduca- tion des planteurs	99
3) l'aide aux planteurs	101
4) l'évacuation du cacao	102

INTRODUCTION : Historique de la culture du cacao au Congo
et dans l'actuelle sous-préfecture de Souanké

En 1912, l'administrateur commandant la région de la Sangha écrivait : "il ne faut pas compter que ces régions deviennent avant longtemps des centres de production; et la raison en est que ce pays par sa richesse naturelle en produits du sol (ivoire et caoutchouc) fera toujours de l'indigène récolteur et chasseur plutôt un consommateur qu'un producteur".

En s'exprimant ainsi, l'administrateur ne faisait que reprendre le point de vue de la compagnie qui avait reçu le pays en concession, la compagnie de la N'Goko - Sangha : sans doute "l'indigène" était-il capable de faire des plantations pour se nourrir mais il ne fallait pas lui demander de pratiquer une agriculture de rapport, hors de sa portée; seul lui convenait un travail de récolte et de cueillette.

Pourtant avant que fut instauré le régime des grandes concessions qui allait freiner pendant trente ans tout essor du pays, le fondateur du Congo, Savorgnan de Brazza, concevait de façon bien différente l'expansion de cette "contrée neuve"; en 1886 il déclarait dans une conférence publique faite à Paris sur le Congo : "il faut compter que certaines cultures convenablement établies sous une latitude qui est celle de Sumatra, de Bornéo, du Brésil, s'ajouteront encore [aux] richesses naturelles". Sans doute Brazza faisait-il allusion à la culture du cacao et du café. Il avait de bonnes raisons pour imaginer que ces cultures conviendraient au pays : en face de Libreville, l'île de São-Thomé cultivait avec succès depuis 1822 cacao et café.

.../...

Aussi dès la création d'un jardin d'essai à Libreville étudie-t-on scientifiquement les variétés de cacao. Et l'un des biographes de Brazza, Pierre CROIDYS (1) le montre lors de sa tournée des postes de l'Ogooué en 1891 "distribuant dans les villages et les stations, des plants de caféier et de cacaoyer provenant du jardin d'essai de Libreville et incitant les indigènes à en faire des plantations".

Très vite furent entreprises des plantations dignes de ce nom. Un ouvrage de 1897 (2) signale qu'au Congo "il existe déjà actuellement des plantations assez importantes au Cayo (sud du Congo) sur le Kouilou dans la région de l'Ogooué et sur le Gabon; on peut estimer à 100.000 le nombre des cacaoyers pouvant produire actuellement (fin 1886)-"

(1) Pierre CROIDYS : "Brazza conquérant du Congo"
p. 126 Ed. des loisirs 1947.

(2) H. Lecomte et Ch. Chalot (Directeur du Jardin d'essai de Libreville) : "Le cacaoyer et sa culture" Ed. Carré et Naud 1897 p. 103.

Un second livre de 1906 (1) précise l'année où fut entreprise la première plantation de cacaoyer : 1889. Mais c'est surtout "à partir de 1898 que se dessina nettement le mouvement agricole qui a amené la création de toutes les plantations de cacaoyer existant dans la colonie et principalement au Gabon". On pouvait compter 40 plantations, toutes entre les mains d'Européens qui produisirent - en 1904 - 91 tonnes de cacao marchand; l'ensemble représentait plus de 500.000 pieds de cacaoyers. Ces plantations étaient toutes situées sur la Côte entre Libreville et Loango - Pointe-Noire.

A 600 km de Libreville, à Ouessou, on se préoccupait de cacao, mais il ne s'agissait que d'expérience : on peut lire en effet dans les archives du Poste une lettre datée de 1903 dans laquelle on sollicite du jardin d'essai l'envoi de jeunes plants de cacao et de café. Ces plants ne parvinrent jamais, semble-t-il, jusqu'à la Sangha.

En 1910 une circulaire avise l'administrateur d'Ouessou qu'un crédit destiné à faciliter le développement et l'amélioration des plantations de caoutchouc et de cacao au Moyen-Congo vient d'être voté; dans sa réponse celui-ci se demande comment obtenir des habitants qu'ils créent des plantations de caoutchouc ... passant sous silence celles de cacao.

Au Cameroun allemand tout proche, des colons avaient entrepris la culture du cacaoyer, sur une échelle assez modeste semblé-t-il : la production s'élevait à 2 t.3 en 1894. La présence de sociétés récoltant ivoire et caoutchouc n'empêcha pas les Allemands de faire planter du cacao par les habitants. C'est vers 1912-1913 que se rencontrent les premières plantations africaines. Au Wolèu N'Tem devenu "Neu - Kamerun" les Fang commencent, également sous l'impulsion allemande, les premières plantations collectives. Le cacao s'implantait donc en plusieurs points d'Afrique "interéquatoriale" mais, en 1914, la découverte de l'okoumé mit fin à l'existence des plus belles et plus anciennes cacaoyères, celles de la côte.

(1) Ch. Chalot et M. Luc : "Le cacaoyer au Congo français p. 5
Ed. Challamel 1906.

Après le départ des Allemands, le cacao commença la conquête du Sud-Cameroun et finit par être adopté de toutes les régions présentant les conditions climatiques favorables; déjà importante en 1919 (2.400 tonnes), la production augmenta régulièrement jusqu'à atteindre 30.000 tonnes en 1958 (1). Au Gabon, les essais furent repris par l'administration française, militaire puis civile, qui fit les premières commercialisations en 1930. Elles passèrent de 127 tonnes en 1932 à 1700 en 1945.

Et au Congo ? le privilège de la Cie Ngoko-Sangha avait pris fin en 1929 et n'avait pas été renouvelé. Déjà, avant sa disparition l'administration s'était souciée de procurer d'autres ressources monétaires aux habitants. Et c'est ainsi que dans "la France équatoriale africaine" publiée en 1935, G. Bruel déclare : "Les essais de culture de cacaoyers à Impfondo et à Epena (Likouala-Mossaka) ont fort bien réussi. Dans la Likouala-Mossaka plus de 50.000 plants de cacaoyer sont en place depuis peu".

Dans le district voisin de Souanké certains Djem, à la même époque ("au temps de M. CORBIER" = en 1933-35), commençaient de petites plantations à l'aide de fèves rapportées du Cameroun. Ils voyaient en effet leurs frères Djem du Cameroun planter du cacao et en tirer aisance et marchandises. Ils voyaient aussi les Fang du **Woleu-N'Gom**, auxquels ils sont reliés par une piste très fréquentée, se mettre à récolter les précieuses fèves. Certains habitants du district de Souanké pensèrent donc que tôt ou tard cette culture "viendrait jusqu'à eux" et décidèrent de prendre de l'avance.

Dans les mêmes années des pépinières de café avaient été entreprises par voie administrative à Souanké et Sembé; des plants avaient été obtenus et donnés à repiquer à des chefs de village.

(1) Y. Poirart "La production cacaoyère dans les territoires d'Outre-Mer"

L'Agronomie Tropicale n° 4 Juillet-Août 1954.

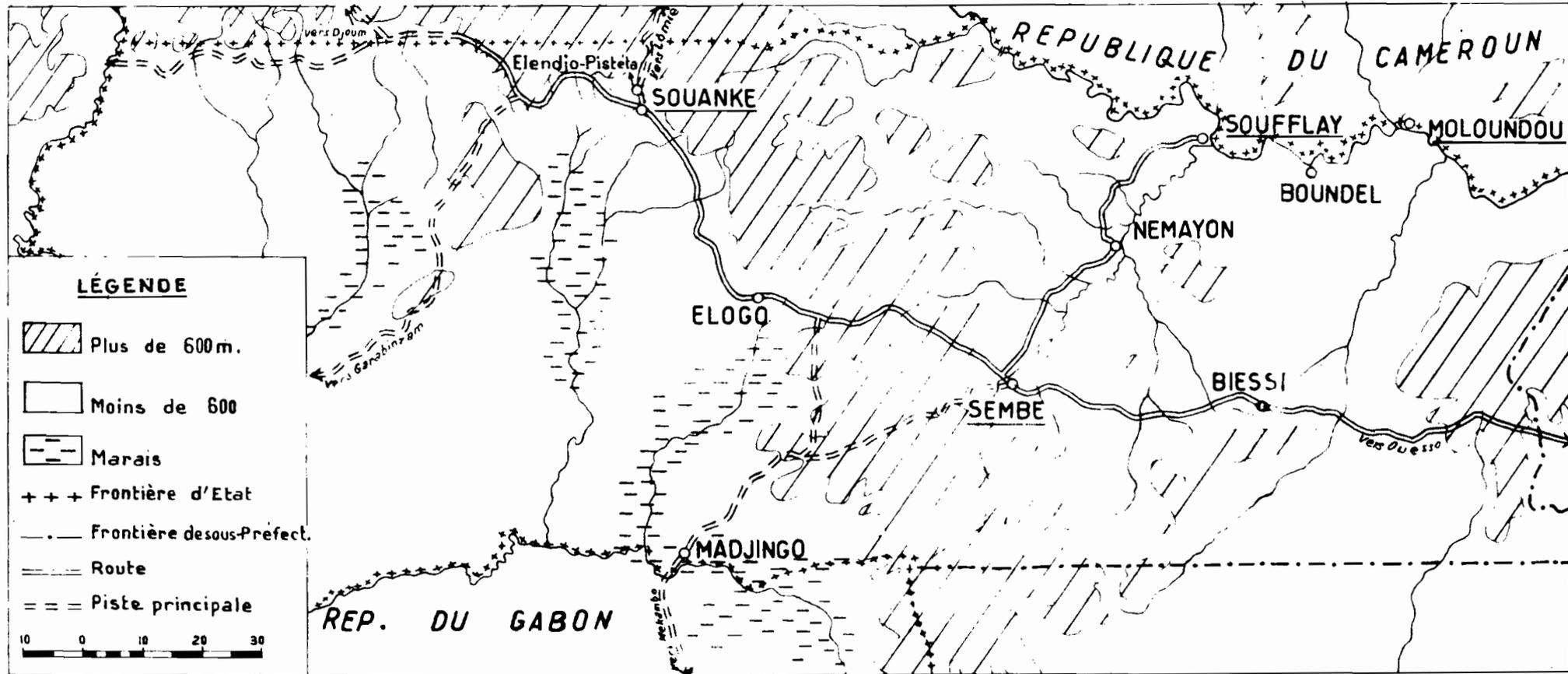
Ces timides essais de plantations industrielles ne donnèrent lieu à aucune commercialisation pour le cacao. Pour le café on acheta une première fois la production en 1939 - (les surfaces plantées depuis trois et quatre ans, atteignaient à ce moment là 800 ha). Mais la guerre éclata; la production ne fut plus achetée. Les plantations furent abandonnées à la brousse, celles de café comme celles de cacao. Pendant les années de guerre ce fut du caoutchouc de cueillette, retour à une ancienne et impopulaire ressource, que l'on acheta aux habitants.

Après la guerre, vers 1947, quelques planteurs Djem des villages situés entre Souanké et la frontière camerounaise sur la piste menant à Lomié, recommencèrent des plantations. Il n'y avait pas d'acheteur au Congo et les propriétaires de fèves évacuaient leur récolte sur Lomié où elle était commercialisée. C'est dans leurs grandes hottes de vannerie à pied, que les femmes portaient le cacao à 180 km de leurs villages. Ce mode de transport très onéreux, absorbait presque tout le bénéfice du planteur.

En 1952 un essai de commercialisation à Souanké porta sur 7 tonnes de fèves; en 1955 on achetait 50 tonnes de cacao dans toute la Région de la Sangha, 220 tonnes en 1958, 700 tonnes en 1960.

Ainsi en 8 années le chiffre de la production a été multiplié par 100.

La commercialisation du cacao a causé dans la sous-préfecture de Souanké-Sembé (qui produit les 15/16e du cacao congolais) un afflux d'argent : 58 millions de frs CFA ont été distribués en 1960. Cette arrivée soudaine ne pouvait manquer d'influer sur la mentalité et le mode de vie des habitants. Aussi s'est-il révélé nécessaire, par un sondage auprès des planteurs, d'évaluer le retentissement social de cette nouvelle culture.



CARTE DE LA SOUS-PREFECTURE DE SOUANKE

CHAPITRE I : Données générales

Situation géographique :

La sous-préfecture de Souanké-Sembé couvre une surface de 21.000 km². On y rencontre les collines dont l'altitude augmente au fur et à mesure que l'on va vers l'ouest (de 300 à 700 m).

La forêt équatoriale règne en maîtresse, les seules clairières, obtenues par défrichement, se rencontrent autour des villages.

La région est limitée au Nord par la frontière camerounaise (Souanké n'est qu'à 10 km à vol d'oiseau du Cameroun).

Au point de vue hydrographique, il faut noter que l'axe Souanké-Sembé coïncide exactement avec la ligne de crête séparant le bassin de l'Ogooué et celui du Congo; la Karagoua et l'Oua qui traversent la région à l'ouest de Souanké se jettent en effet dans le Djoua (appelé encore Yessié) lui-même affluent de l'Ivindo, tandis que la Koudou (dans laquelle se jette la Sembé) est un affluent du Dja - N'Goko tributaire de la Sangha.

Parmi tous ces cours d'eau, seul le Dja - N'Goko est navigable sur le tiers inférieur de son cours. La partie supérieure est coupée de très nombreux rapides et de chutes qui la rendent impropre à une navigation continue. Les bateaux de fort tonnage partant de Ouesso peuvent atteindre Moloundou toute l'année, Soufflay pendant les deux saisons des pluies (1).

Le climat est tempéré puisque la température moyenne tout au long de l'année se situe autour de 25° (avec une légère baisse en juillet-août : moyenne d'août, 22°).

Il tombe une hauteur d'eau annuelle de 1.500 mm. Il y a quatre saisons dans l'année, deux saisons sèches (Janvier-Février : saison sèche et chaude, juillet-août : saison sèche et fraîche) et deux saisons des pluies. Mais même en saison sèche il tombe quelques pluies si bien qu'il n'y a pas de mois parfaitement sec.

(1) Cette navigabilité du Dja a été utilisée très tôt. Dès 1905 la Société Allemande Sud-Kamerun possédait un service régulier de vapeurs faisant Moloundou-Brazzaville une fois par mois...

Si l'on se reporte aux chiffres donnés par la station expérimentale de Tafo (Ghana), la température et la pluviométrie de la Région de Souanké-Sembé sont idéales pour le cacaoyer (1)

La sous-préfecture de Souanké-Sembé est traversée dans toute sa longueur par une piste carrossable reliant Ouesso à Sembé puis à Souanké. (Ouesso-Souanké = 275 km). Une autre piste carrossable va de Sembé à Soufflay. (Une route est en construction entre Soufflay et Moloundou). Ces deux routes sont des impasses : la première dépasse Souanké et s'arrête à 60 km de là, la deuxième se termine à Soufflay. Ces pistes - il vaut mieux parler de pistes : elles ne méritent pas le nom de routes - sont dans un état exécrable; elles ne cessent d'escalader et de descendre les collines, aussi les fortes pluies les ravinent-elles profondément dans les côtes, laissant les blocs rocheux en relief tandis que dans les bas-fonds la chaussée se détrempe et s'embourbe. Elles sont très étroites (deux camions ne s'y croisent qu'avec grandes précautions). Elles sont continuellement menacées par la forêt dont les repousses envahissent la chaussée. Traversant d'innombrables cours d'eau petits et grands (on en compte plus de 300 entre Souanké et Ouesso), elles utilisent des ponts faits uniquement de madriers qui pourrissent et s'effondrent fréquemment.

En dehors de ces deux pistes carrossables il n'y a que 6 pistes pour piétons...(cf. carte); le réseau des voies de circulation est donc extrêmement lâche. Pourtant, en consultant les cartes établies par les administrateurs d'il y a 40 ans, on s'aperçoit que ce réseau présentait un tout autre aspect; mais, depuis, les villages trop isolés ont été regroupés par l'administration le long des pistes les plus fréquentées où ils s'y sont transportés d'eux-mêmes.

(1) J. Bertout "Le cacaoyer dans les régions du N'Tem, Dja et Lobo" 10 p. dact. p.7 - Pour que le cacaoyer se développe parfaitement en Afrique, il lui faut une certaine altitude (Tafo est à 650 m) des minima absolus égaux ou supérieurs à 14° (moyenne des minima 16-19°), des maxima absolus égaux ou inférieurs à 30-31° (moyenne des maxima 23-30°); la moyenne générale doit se maintenir entre 22° et 25°.

Situation ethnique :

On compte dans la sous-préfecture de Souanké-Sembé 4 groupes ethniques (1) :

- les Pahouins (2) (450) et les Djem (2.700) se rencontrent dans l'angle Nord-Ouest.

La frontière entre le Cameroun et le Congo coupe en deux morceaux inégaux le groupe Djem_Dzimu - La plus grande partie (13.000 sur 15.700) se trouve au Cameroun.

Le groupuscule Pahouin n'a de "frères" nulle part, dit-il, et se trouve en entier au Congo. (Il est probablement apparenté au groupe Fang du Gabon).

- les Bakwélé (3) (auxquels se rattachent les Mabeza) (11.500) occupent le reste de la sous-préfecture.

Le groupe Bakwélé se trouve pour la plus grande part au Congo mais il pousse une avancée au Gabon.

- les Babinga sont dispersés à travers la forêt (non recensés 2.000 ?). Ils font vraisemblablement partie du même groupe Baka que les Pygmées camerounais (6.000).

Les Babinga sont les plus anciens habitants de la région; depuis des siècles ils circulent à travers la grande forêt. Disséminés sur d'énormes surfaces ils y régnaient, seuls semble-t-il, jusqu'à l'arrivée des Bakwélé puis des Djem. On peut donc les considérer comme des autochtones.

La situation des Bakwélé et des Djem est plus délicate à régler.

-
- (1) cf. I. Dugast : "Inventaire ethnique du Sud-Cameroun" IFAN 1949 p. 5, ——— 104-107.
- (2) Les raisons de cette appellation n'ont pu être précisées. Faute de temps et vu leur petit nombre les Pahouins n'ont pas été interrogés. Les renseignements obtenus sur eux ont été donnés par des Djem.
- (3) Les Bakwélé furent appelés tour à tour "Bakouli" ou "Sanga-Sanga" par les Français, "Bombassa" par les gens du Djoua "Djem-Djem" par les Djem et "Bandjambi" par les Bakota. Les différents auteurs ont employé indifféremment l'un de ces termes alors qu'ils ne désignent qu'un seul et même groupe ethnique.

SITUATION DES DJEM ET BAKWELE PAR RAPPORT AUX PAHOINS ET AUX AUTRES POPULATIONS PAHOINISEES

Groupes Maka autres que
Djem, Dzimu, Badjue

- 1 - Maka proprement dits
- 2 - Bixele
- 3 - So
- 4 - Ngumha et Mabea
- 5 - Medjime
- 6 - Konabembe
- 7 - Esel
- 8 - Boman
- 9 - Bombo
- 10 - Mbimu
- 11 - Bidjuki

Echelle 1 : 5.000.000

0 50 100 200 km

Sources :

Carte ethnique Afrique équatoriale

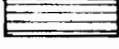
M^{me} Dugast, Inventaire ethnique

du Sud-Cameroun

Dessinée par Cl. Robineau.

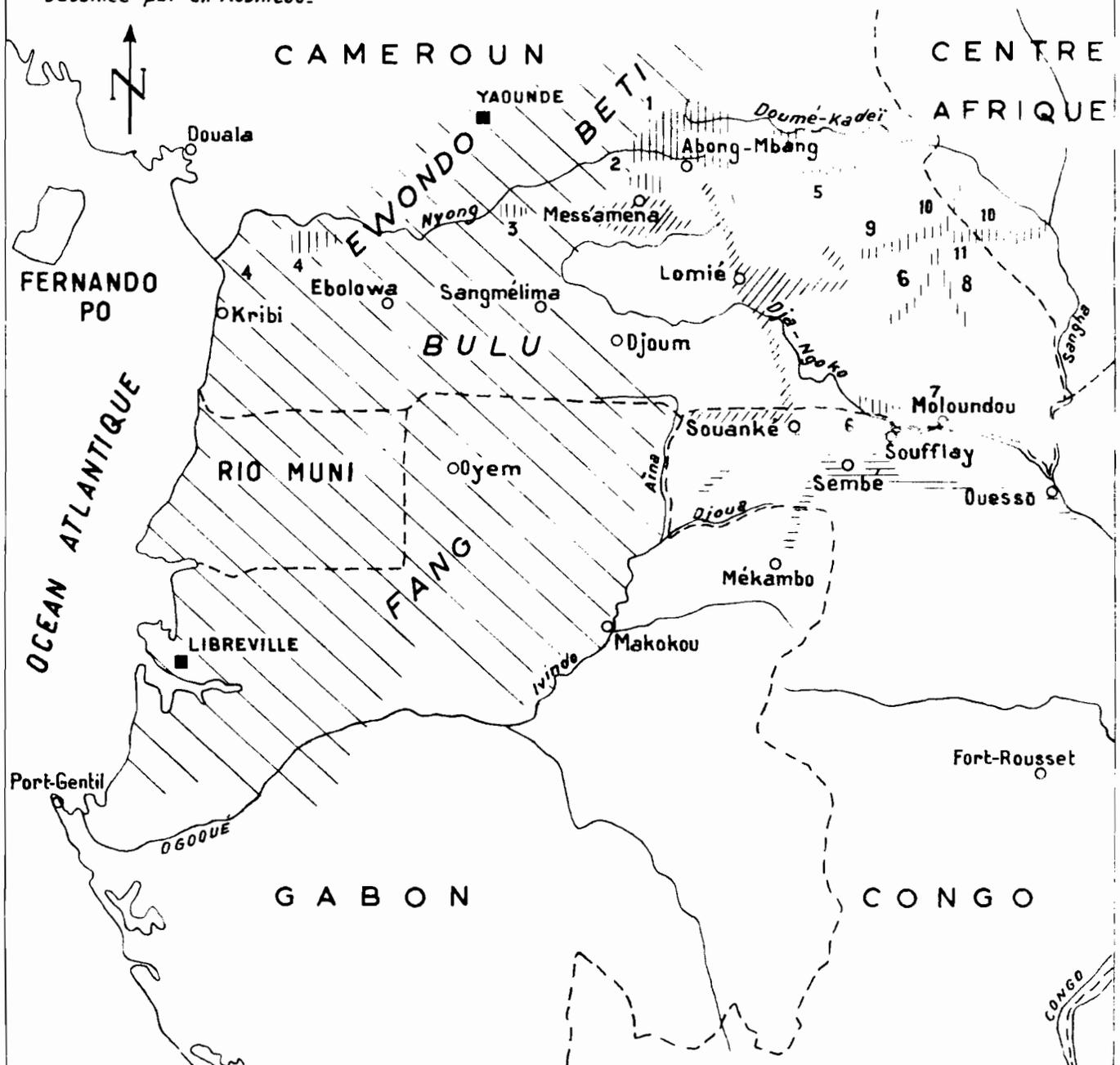
 Groupe dit Pahouin
(Fang, Bulu, Beti
Ewondo)

 Djem, Dzimu, Badjue

 Bakwele

 Autres Maka

Pahouinises



La région située de part et d'autre de l'Equateur (du 4° 30' N. au 1° 20' S.), de l'Atlantique à la Moyenne Sangha, voit son peuplement bouleversé au milieu du XIXe siècle par l'invasion Pahouine. Les Pahouins (Fang-Boulou-Beti) (1) ont, dès leur découverte, séduit l'imagination par l'ampleur de leur migration qui supposait des qualités très particulières.

D'où est partie cette migration en direction de la mer ? Après avoir parlé de Haute-Egypte, on parle plus modestement maintenant de Haut-Oubangui.

Cette migration qui a été brusquement stoppée par l'arrivée des premiers Européens a dû "commencer vers la fin du XVIIIe siècle, dans la zone de savane située sur la rive droite de la Sanaga, quelque part au Nord-Est de l'habitat actuel du groupe" (2). Ce ne fut pas un exode général mais un ensemble de déplacements familiaux. Ainsi "cet énorme flot pahouin pénétra par vagues successives en forêt et les derniers arrivants allèrent le plus loin. Ils y trouvèrent Maka et Djem, les scindèrent ou les assimilèrent parfois" (3).

Bakwélé et Djem font partie d'un groupe important de populations (évalué à 130.000 âmes) peuplant le centre de la grande forêt du Sud-Cameroun et du Nord-Congo. Ces populations qui auraient pénétré en forêt avant les Pahouins sont peut-être venues de l'Est. Djem et Bakwélé ont perdu le souvenir de ce très ancien voyage remontant à 200 ans environ.

Les seules tribulations dont ils se souviennent sont celles qu'ils eurent à subir de la part des Boulou.

Il faut donc supposer que venus de l'Est et parvenus jusqu'à l'emplacement actuel d'Ebolowa-Sangmélina, Bakwélé et Djem furent refoulés de leur habitat tout récent par les Pahouins. Leur migration aurait subi en ce cas un mouvement de pendule, d'abord d'Est en Ouest

(1) P. Alexandre et J. Binet "Le groupe dit Pahouin (Fang-Boulou-Beti) PUF 1958 cf. Bibliographie des Pahouins. cf. également les travaux de G. Balandier : "Afrique ambiguë", "Sociologie actuelle de l'Afrique Noire", Rapports I.E.C. 1949 à 1952.

(2) id. p. 13.

(3) I. Dugast op. cit. p. 4.

(plus exactement du Sud Est vers le Nord Ouest) puis d'Ouest en Est. Les Bakwélé auraient été refoulés les premiers, recevant, à peine installés dans la région au Nord et à l'Ouest de Souanké, le choc des Djem, eux-mêmes poussés par les Boulou. Les vieillards Djem font remonter leur départ de la région d'Ebolowa-Sangmélina à 5 générations (entre 100 et 125 ans). S'ils ont été battus, c'est que, disent-ils, "les Boulou avaient des fusils et nous seulement des arbalètes". Dans leur fuite ils auraient laissé quelques-uns des leurs subir l'esclavage des conquérants. Les descendants de ces esclaves mariés en pays Boulou conservent encore à l'heure actuelle, m'a-t-on dit, le sentiment d'une parenté avec leur groupe d'origine.

Au cours de ces déplacements il n'y eut jamais, ni chez les Djem, ni chez les Bakwélé, de chef imposant son autorité à tout son groupe ethnique. La seule autorité était celle du chef de lignage dont dépendait une trentaine de personnes environ : aucun chef de lignage ne parvint jamais à faire reconnaître sa suprématie aux autres.

Les Djem qui fuyaient devant les Boulou firent fuir les Bakwélé et, disent-ils, "sans les Français, nous serions aujourd'hui à Ouesso". Cette affirmation se justifie par une étude de la répartition géographique des 2 groupes : les Bakwélé ont entièrement quitté le Cameroun; les Djem-Dzimu dont le peuplement dessine un triangle sur la carte n'ont enfoncé dans le Congo qu'un de ses angles par lequel il est en contact avec le groupe Bakwélé.

Cet antagonisme historique - il avait perdu avec les années beaucoup de son âpreté jusqu'à ces derniers temps où il reprend vie sous l'influence de la politique - cet antagonisme donc ne doit pas faire oublier que Bakwélé et Djem sont très proches les uns des autres à la fois linguistiquement et culturellement.

Les premiers auteurs les avaient pris pour des Pahouins (1). Ils ont subi en effet très fortement leur influence et on peut les reconnaître comme fortement "pahouinisés" (croyances religieuses, habitat, armement, vêtement etc...)

(1) cf. Carte ethnique in Hans Meyer "Das Deutsche Kolonialreich".

Situation administrative : Historique -

Il semble que le premier européen à parcourir l'actuelle sous-préfecture ait été Jacques de Brazza, en 1885. Jacques de Brazza, docteur ès-sciences, avait accompagné son frère lors de son troisième voyage (1883-1885). Il était chargé d'une mission scientifique indépendante relevant du Muséum. Entre autres travaux il fit la reconnaissance de la ligne de faite entre l'Ogooué et le Congo et remonta le cours supérieur du Djoua jusqu'aux environs de l'actuel Souanké. Les Djem ont conservé un souvenir net de son passage (ils ont d'ailleurs retenu uniquement le nom prestigieux et s'imaginent avoir eu affaire au grand Brazza en personne...); ils citent le nom des chefs de lignage avec qui Jacques de Brazza s'entretint et à qui il aurait remis des papiers "à montrer aux Européens qui viendraient par la suite"; ils situent les villages - aujourd'hui disparus - dans lesquels des échanges solennels de cadeaux ont eu lieu.

Ensuite ce fut P. Crampel premier secrétaire de Pierre de Brazza qui vint sur les instructions de son chef explorer le Nord du Congo en prenant pour base de départ Lastoursville. En 1888 "il parvient au confluent de l'Ivindo et la Liboumi", passe du bassin de l'Ogooué à celui du Congo, atteint le Djah - dont le vrai nom est N'Goko - affluent de la Sangha, rabat son exploration sur l'ouest, découvre les sources de l'Ivindo" (1).

De leur côté, l'administrateur Cholet puis G. Gaillard, second secrétaire de de Brazza, remontaient la Sangha en 1889. En 1891, A. FOURNEAU empruntait le même itinéraire, expédition qui fut endeuillée par la mort d'un de ses compagnons.

Ainsi se précisait la connaissance de la région traversée par le Dja et la Sangha.

(1) René Maran "Savorgnan de Brazza" Ed. du Dauphin Paris 1951 p. 199.

En 1899 cette région du Nord-Congo, comme le reste du pays, fut partagée entre plusieurs grandes compagnies concessionnaires. Elles étaient six; quatre disparurent en moins de cinq ans, (mauvaise gestion, faiblesse des investissements, etc...); les deux dernières fusionnèrent en 1904 pour donner la "Compagnie de la N'Goko - Sangha", capital 2.750.000 frs de l'époque, dont la concession couvrant l'actuelle sous-préfecture de Souanké débordait jusque Ouesso.

Dès 1900, un réseau de factoreries et de comptoirs enserrait tout le pays; (en juin 1904 on ne comptait pas moins de "sept factoreries et six comptoirs gérés par un chef de zone et huit agents européens; un second chef de zone et deux agents [étaient] encore attendus par premier courrier" - (précisions relevées dans le journal du poste d'Ouesso de 1904 -) La production de caoutchouc s'éleva jusqu'à 60 tonnes en une année et celle d'ivoire jusqu'à 7 tonnes. La compagnie se faisait d'ailleurs beaucoup d'illusions sur les possibilités de la Région. Elle lui attribuait une population d'une trentaine de milliers d'habitants et pensait pouvoir atteindre rapidement une production annuelle de 175 tonnes de caoutchouc et 12 tonnes d'ivoire. Il est vrai que dans ces estimations la Compagnie comptait le caoutchouc et l'ivoire drainés indûment par sa voisine allemande, la Société Sud-Kamerun, et qu'elle entendait bien attirer à elle.

En effet dans le Cameroun allemand tout proche s'était établie la même économie de traite. Malgré le protocole franco-allemand de 1894 qui contenait l'Allemagne dans "la région située au Nord du parallèle de Campo" les Sociétés allemandes peu scrupuleuses, se retranchant derrière l'incertitude des cartes, installaient des comptoirs en position avancée (huit en tout...) qu'il leur fallait évacuer ensuite, non sans se faire longtemps prier.

Les Djem se rappellent fort bien cette guerre commerciale entre les deux compagnies se partageant leur territoire.

Les factoreries de Sembé et N'Goïla (devenu plus tard Fort-Soufflay) furent fondées en 1903, celle de Souanké (orthographié à l'époque Swanguié ou Swangoi) en 1904.

(En 1902 avaient eu lieu les fameux troubles de la Sangha-N'daki au cours desquels deux gérants européens de la Compagnie furent tués et tous les comptoirs pillés. Mais ces troubles furent très locaux et en 1904 les responsables présumés du soulèvement étaient arrêtés et emmenés à Brazzaville).

L'installation d'une factorerie à Souanké, situé presque à la frontière, ne fut pas du goût de la Société allemande Sud-Kamerun qui brûla les nouveaux magasins peu de temps après leur construction.

L'administrateur d'Ouessou décida alors de créer un poste comprenant cinq gardes régionaux pour protéger dorénavant la factorerie. Le poste de Souanké fut installé la même année (1904). Ce n'était qu'un petit poste militaire et non administratif.

Administrativement en effet toute cette région relevait du lointain Ouessou. Les pistes à peine frayées, la difficulté à trouver des porteurs empêchaient l'administrateur d'y faire des tournées. L'impôt n'était pas perçu ! Ceci préoccupait l'administrateur qui dès 1904 propose de donner l'autonomie administrative à "la N'Goko". Cette proposition n'eut pas de suites.

De 1908 à 1910 eut lieu toute une série d'opérations militaires dans la région "Djouah-Sembé-Koudou" (1).

En plus des trois postes déjà existants de Souanké, Sembé et N'Gofla (Soufflay) furent créés au cours de ces trois années quatre autres postes : Alati, Gara - Binzam, Madjingo, Kakaboine. Seul Alati répondait à un désir de mieux surveiller la frontière. Les trois autres furent implantés au fur et à mesure que prenaient fin les combats contre les Bakota et les Bakwélé.

Une première série d'opérations militaires eut lieu pour prévenir "une révolte ayant pour but le pillage général des factoreries et le massacre des Européens (qui) paraissait sur le point d'éclater"(1). Les raisons de ce soulèvement en préparation sont obscures

(1) cf. "Histoire militaire de l'Afrique Equatoriale française" publiée par les Armées françaises d'Outre-Mer à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de Paris 1931 (pp. 143 à 160).

(exactions de la Compagnie N'Goko - Sangha ? convoitises ?

A la suite de coups de feu malheureux tirés par les tirailleurs au cours d'une réunion de conciliation, éclata en mai 1908 une insurrection générale. Elle se traduisit par le pillage de plusieurs factoreries et le massacre de traitants africains et européens. Les révoltes se rencontrèrent surtout dans les villages de part et d'autre du Djoua, et accidentellement dans les villages le long de la Sembé.

Une répression s'ensuivit en 1908 et 1909 marquée par la prise de plusieurs gros villages fortifiés. Elle dura deux années ou plutôt deux campagnes. Il faut noter qu'à la deuxième campagne prirent part, en plus des tirailleurs, des partisans Djem et Mabeza.

Une fois la paix obtenue dans toute la région, les agressions continues des Bakwélé, établis à 60 km au Sud de Souanké entre l'Ebaka et le Djoua, parurent insupportables; une deuxième expédition militaire fut décidée; la prise de plusieurs villages fortifiés détermina les Bakwélé à faire leur soumission en 1911.

Juste au moment où une paix complète incitait à reprendre le vieux projet d'autonomie administrative de la "région de la N'Goko", intervint en 1911, l'accord entre l'Allemagne et la France au sujet du Maroc. Aux termes de cet accord la nouvelle frontière entre le Cameroun et le Congo prolongeait jusque Ouesso la frontière Sud de la Guinée Espagnole. Le Woleu N'Tem et la Région de la N'Goko passaient sous mandat allemand.

Un vieux Djem raconte ainsi cette cession "Les Allemands ont envoyé une lettre aux Français : "Cédez-nous la place". Les Français ont refusé. A la deuxième lettre le Gouverneur a laissé les Allemands s'installer. Tous les Français sont partis, la Compagnie seule restait".

L'évacuation des postes militaires français ne fut complètement terminée qu'à la fin de 1912.

Les deux années où la Région de Souanké fut sous domination allemande ont laissé un souvenir très vif à la population. "Les Allemands comptaient tout... jusqu'aux pépins de courges". Les jeunes gens qui n'étaient pas nés à cette époque décrivent avec flamme la cruauté allemande symbolisée par la chicotte... Il faut remarquer que parmi les prescriptions passées beaucoup visaient à une amélioration du pays : par exemple constructions plus vastes, plus aérées (emploi des fenêtres), abri particulier pour les chèvres et cabris, introduction des canards.

Quand le poste de Souanké retomba sous le contrôle français en 1916, il fut d'abord occupé par l'administration militaire jusqu'en 1922, date à laquelle il passa définitivement à l'administration civile.

A ce moment furent créés non plus un mais deux districts, l'un à Souanké, l'autre à Sembé. La réunification eut lieu avant la guerre de 1939-45 (1). Le district de Souanké devint sous-préfecture en 1959. En 1961 Sembé a retrouvé son ancienne autonomie et est devenu P.C.A. (2); il sera érigé prochainement lui aussi en sous-préfecture.

La sous-préfecture de Souanké comprend trois cantons : un canton Pahouin, un canton Djem, divisé en deux "terres", un canton Mabeza divisé également en deux "terres".

La future sous-préfecture de Sembé comprendra deux cantons : un canton Mabeza divisé en trois terres, un canton Bakwélé divisé en cinq terres. Chacune de ces treize "terres" a un chef de terre servant d'intermédiaire entre l'administration et les habitants.

(1) Les archives d'Ouessou manquent pour cette période.

(2) Poste de Contrôle Administratif.

Situation économique

"Parmi ces peuples encore en marche au début du siècle, aucune ligne de cohésion ne s'imposait. Nouvellement arrivés, ils n'avaient pas encore adopté de voie de trafic : le besoin en est faible dans une région homogène où chacun se livre aux mêmes travaux. Aucun chef, par conséquent aucun centre de pouvoir politique. Pas d'échanges. Pas de marchés" (1). Ce tableau du Sud-Cameroun tout proche est entièrement valable pour la région de Souanké-Sembé. Les premières boutiques, les premiers lieux d'échange furent ceux ouverts par la Compagnie N'Goko-Sangha à partir de 1900. Ils étaient assez nombreux : 7 comptoirs et 6 factoreries en 1904. A l'heure actuelle, en 1961, dans la même région, trois entreprises totalisent 12 points de ventes. (En 1954 on recensait dans la circonscription d'Ebolowa 337 commerçants ayant payé patente et 237 dans la circonscription voisine de Sangmélima...).

On est immédiatement frappé par la dispersion et la rareté du commerce dans la Sous-Préfecture de Souanké.

Ces trois entreprises sont entre les mains d'Européens; même le petit négoce, si vivant dans toute l'Afrique, n'est presque pas représenté ici. A Souanké il existe un commerçant Djem se fournissant au Cameroun et employant deux revendeurs - colporteurs.

Au moment des marchés de cacao quelques colporteurs camerounais transportant dans des hottes vêtements et colifichets viennent tenter les villageois. Malgré des bénéfices énormes (un objet venu de Lomié (180 km) est vendu à Souanké trois fois son prix d'achat...); ces commerçants de passage écoulent toutes leurs marchandises.

(1) J. BINET : "Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun "p.25 L'homme d'Outre-Mer - ORSTOM 1956.

La faiblesse du commerce dans leur sous-préfecture, la cherté des produits, le manque de concurrence, la pauvreté du choix sont vivement ressentis par les habitants qui souhaitent l'arrivée chez eux de nouveaux commerçants.

Les marchés de produits locaux ne sont pas passés dans les moeurs comme cela s'est produit un peu partout au Cameroun. Le marché de Souanké qui a lieu tous les jours à 6 h. du matin groupe une quinzaine de femmes offrant arachides et bananes plantains : une heure après il est dispersé. Les étrangers à la région éprouvent les plus grandes difficultés à se nourrir.

On a remarqué que les pays à population dense possèdent les marchés les plus actifs. La faiblesse du peuplement dans la sous-préfecture de Souanké est sans doute responsable de la faiblesse du commerce des produits locaux.

Situation démographique :

Même pour l'Afrique en effet, la sous-préfecture de Souanké fait figure de pays peu peuplé. Pour une surface de 21.000 km² elle ne rassemble que 15.000 habitants. Ce chiffre de 15.000 habitants est pratiquement le même depuis 40 ans (1) : la densité est donc de 0,7 habitant au km². La sous-préfecture de Sangmélina (à 250 km de Souanké) présente une densité 10 fois supérieure. La Région du Woleu N'Tem (à 150 km de Souanké) a une densité deux fois plus élevée.

A dire vrai ce chiffre de 0,7 h/km² rend mal compte de la réalité : le peuplement se fait, comme on l'a constaté, le long des routes et des pistes. Il dessine donc sur la forêt une étoile aux branches étroites entre lesquelles il n'y a personne. (cf. croquis d'après la carte de densité du Congo établie par M. SORET). En certains endroits autour des postes de Souanké et Sembé on parvient ainsi à obtenir une densité de 5 à 10 h. km².

Le recensement (établi en 1958), donne de la population de Souanké le tableau suivant :

	Nombre de villages	Hommes	Femmes	Garçons moins de 18 ans	Filles moins de 18 ans	Mères de 3 enfants	Total
DJEM	34	778	1.115	431	335	190	2.659
PAHOUIINS	11	131	181	70	56	29	438
BAKWELE	122	3.171	4.194	2.123	1.984	1.072	11.572
Total	167	4.080	5.490	2.624	2.375	1.291	14.669
BABINGA		259	272	269	265		

(1) D'après les recensements faits par l'administrateur GONTRAN en 1924 (archives de Ouesso).

DENSITE DES POPULATIONS

(Carte de M: SORET I.R.S.C)

0 20 km



moins de 0,1



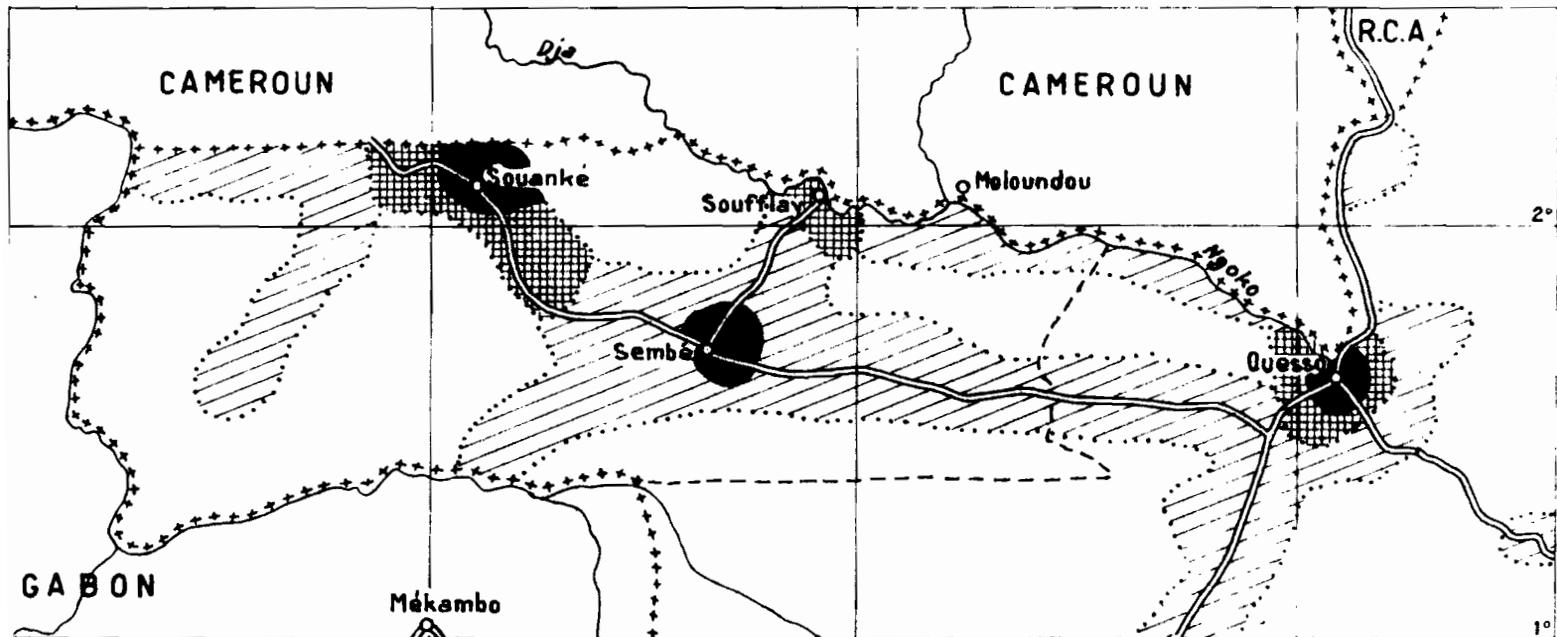
de 2 à 4,9



de 0,1 à 1,9



de 5 à 9,9



De ce tableau on peut tirer divers renseignements.

1°/ Petitesse des villages : nombre moyen d'habitants : 87 par village; le village Bakwélé a en moyenne 94 habitants (le village le plus important a 337 h., le plus petit en a 11).

Le village Djem a en moyenne 78 habitants (le village le plus important a 274 h. et le plus petit 13).

Le village Pahouin a en moyenne 40 habitants (le village le plus important a 75 h. et le plus petit 5).

Répartition de la population de la sous-préfecture par village

Taille	Nombre de villages	Population totale (1)	Moyenne
Villages de 0 à 70 habitants	84	3.542	42
Villages de 70 à 150 habitants	66	6.829	103
Villages de plus de 150 habitants	18 (dont poste)	4.176	232
Total	168	14.547	87

(1) D'après le recensement de 1959 (des erreurs d'addition ont malheureusement été relevées dans les chiffres du recensement...)

2°/ Population jeune insuffisante : les enfants (et on compte comme enfants des adultes ayant 16 et 17 ans...) ne représentent que 29 % de la population. Cette proportion très mauvaise montre que les Djem et Bakwélé ne pourront pas par leurs propres moyens repeupler leur sous-préfecture... Il est d'autant plus frappant de constater que chez les Babinga recensés (la moitié environ de ceux qui habitent la sous-préfecture) les enfants représentent 50 % de la population :

Chez les Bakwélés les enfants représentent 28% de la population

Chez les Djem les enfants représentent 34% de la population

Chez les Pahouins les enfants représentent 34% de la population.

3°/ Faiblesse numérique des "mères de famille nombreuse"

Les mères de 3 enfants et plus sont exemptes de l'impôt, c'est pourquoi on possède leur nombre : 1 femme sur 4 seulement possède au moins 3 enfants vivants.

Le nombre moyen d'enfants par mère est de 1,01, chiffre extrêmement faible qui laisse présager une régression de la population - (à titre de comparaison on peut rappeler qu'en secteur cacaoyer de Côte d'Ivoire le nombre moyen d'enfants vivants par mère est de 3,54...).

4°/ Sex-ratio : nombre de femmes pour 1.000 hommes.

La disproportion entre le nombre des hommes et celui des femmes est très apparente : pour l'ensemble de la région 1.345 o/oo. Le recensement ne tenant pas compte de l'âge, il n'est pas possible d'établir la pyramide d'âge de la population. Il aurait été intéressant de noter au niveau de quelles classes d'âges s'accusait cette disproportion, car il faut noter que la population jeune est équilibrée : le nombre de garçons est même légèrement supérieur au nombre de filles (S.R = 905 o/oo).

Cette supériorité de la population féminine est due sans doute à une mortalité masculine plus accusée (courante en Afrique) à laquelle s'ajoute une émigration vers le Cameroun et vers les grandes villes du Congo. La culture du cacao dont le développement est récent n'a pas encore joué comme facteur de stabilisation. (Alors que son rôle a pu être mis en évidence à la fois au Wolou N'Tem et au Cameroun).

Il aurait été intéressant de calculer le taux de stérilité, les divers taux de fécondité, la morti-natalité, la mortalité infantile et la mortalité générale de la population; malheureusement on manque de données numériques pouvant servir de base à de pareils calculs.

La sous-préfecture de Souanké est en effet très mal desservie au point de vue médical : elle n'a pas un seul médecin; un malade devant subir une opération peut, soit être transporté à Ouesso (275 km) par camion, soit se rendre à pied à Lomié (180 km) ou à Djoum (200 km). Souanké possède un centre médical, mais il est tenu par un agent technique. Le manque de médecins préoccupe les habitants et bien des doléances ont pu être enregistrées.

En l'absence de chiffres précis on peut dire que si le taux de stérilité paraît élevé, la mortalité infantile semble en revanche peu importante (1).

L'enquête entreprise par le Dr BASCOULERGUES (2) dans la région montre que malgré l'insuffisance du personnel médical, l'état général de la population est très satisfaisant (présence de paludisme et d'ankylostomiase, mais en moindre proportion que dans le reste du Congo).

Seuls certains écoliers venus de brousse seraient en mauvaise santé par suite d'une alimentation insuffisante.

(1) D'après les interrogatoires menés auprès des femmes du village d'Elendjo.

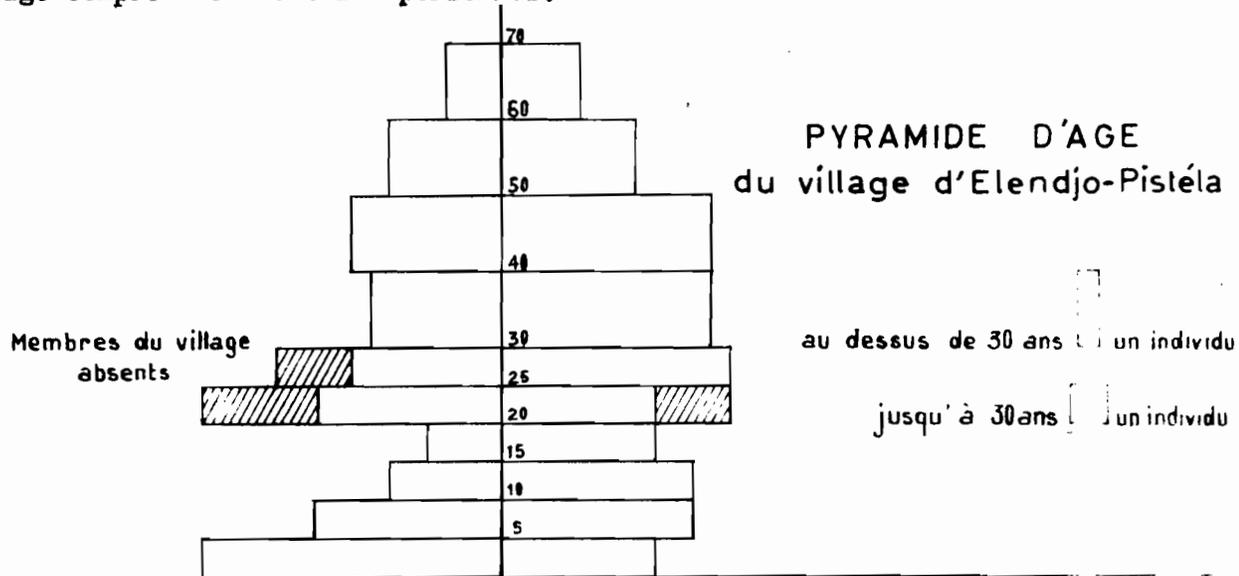
(2) Dr. BASCOULERGUES - Enquête nutritionnelle faite dans la région de Souanké - Sembé en janvier 1957.

Pour mieux saisir les conditions de vie des planteurs de cacao un séjour dans un village s'imposait.

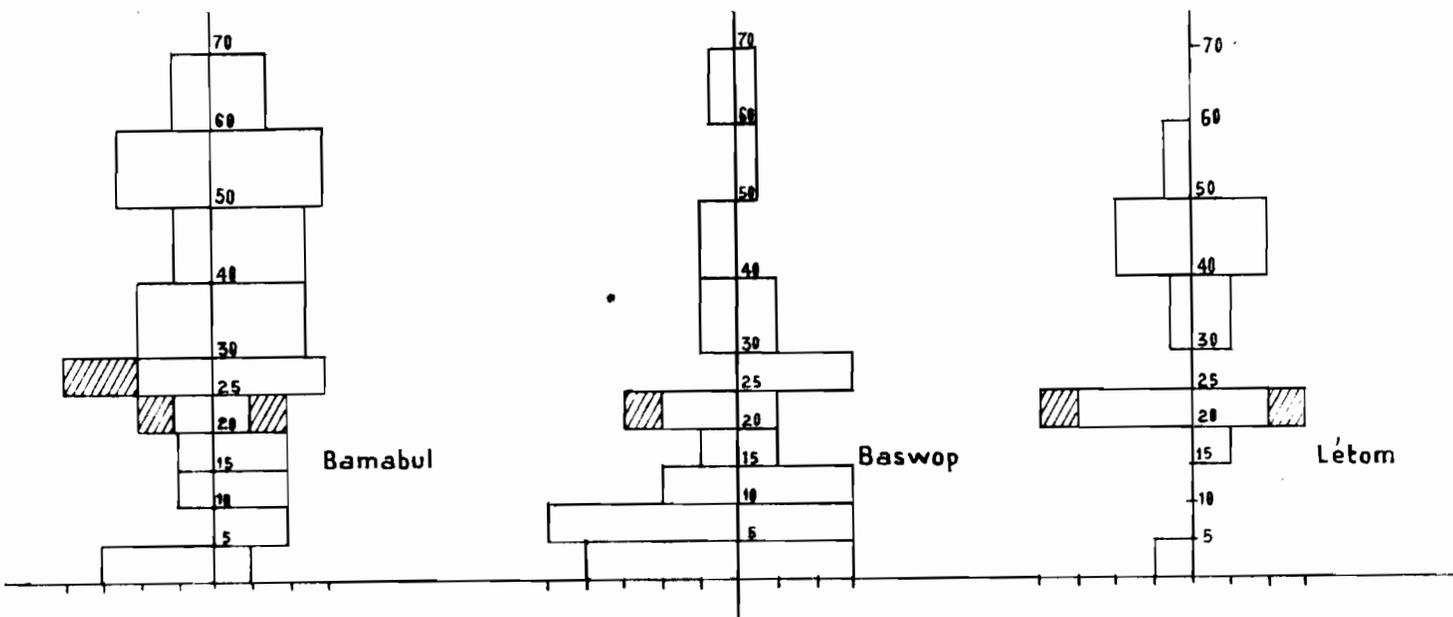
Le village d'Elendjo-Pistéta (à 7 km au Nord de Souanké) a été choisi. Suffisamment éloigné du poste, il vit de sa vie propre et les problèmes qui s'y posent sont les mêmes que ceux de villages plus éloignés. Les planteurs de cacao constituent l'énorme majorité des hommes du village. Enfin il est homogène ethniquement et est peuplé de Djem, ethnie qui semble plus soucieuse d'évolution et plus réceptive aux influences nouvelles (1).

La pyramide des âges de ce village a pu être établie par un recensement systématique (2).

Le village comprend en tout 115 personnes.



Le village est réparti entre trois clans (2 hommes célibataires seulement appartiennent à des clans différents). Il a paru intéressant de dresser la pyramide d'âge de chacun d'entre eux.



(1) Durée de l'étude d'Elendjo-Pistéta : 18 jours

(2) La population du village répuant à répondre aux interrogatoires ce recensement, qui devait être le premier travail, n'a pu être fait qu'en fin d'étude.

- 1/ Le clan Bamabul est le lignage fondateur du village, il se caractérise par une forte proportion d'hommes et femmes âgés (au-dessus de 40 ans) qui représentent 41 % de l'ensemble. La classe des jeunes (20 à 30 ans déjà peu nombreuse est encore affaiblie par des départs. La population enfantine est très insuffisante (9 enfants en dessous de 15 ans, représentant 15 % de l'ensemble !)
- 2/ Le clan Létom est arrivé récemment (depuis moins de 8 ans pour la plupart). Les hommes, célibataires à leur arrivée, se sont mariés depuis mais n'ont pas eu d'enfants. Un seul enfant pour le lignage représente 4 % de l'ensemble !!
- 3/ Le clan Baswop arrivé lui aussi à date récente est le seul présentant une pyramide d'âges très satisfaisante : les enfants représentent 47 % du groupe. C'est lui qui rétablit la situation démographique du village qui serait sans sa présence absolument catastrophique, et qui néanmoins demeure inquiétante; la population enfantine ne représente que 26 % du village.

La classe d'âge de 20 à 30 ans représentant l'élément dynamique est moins importante numériquement que chacune des classes plus âgées, ce qui est anormal. C'est dans cette classe seulement que sont enregistrés des absences de quelque durée. Les absents représentent le 1/4 de la classe et diminuent encore son importance.

L'examen de la pyramide d'âge du village d'Elendjo-Pistéta montre que les planteurs n'y sont pas des jeunes mais des hommes dans la force de l'âge et des hommes âgés. Ils ont adopté une culture nouvelle mais leur âge les rendra moins perméables aux conseils, moins actifs aussi.

Un dernier fait est à signaler : dans ce village, les femmes ne sont pas plus nombreuses que les hommes, à la différence du reste de la sous-préfecture; 59 femmes à Elendjo-Pistéta, contre 56 hommes. Les femmes très âgées sont, constatation banale, plus nombreuses que leurs contemporains.

Influence des missions, des religions nouvelles et des écoles.

Contrairement au Cameroun voisin, contrairement au reste du Congo, le Christianisme est arrivé tardivement dans la sous-préfecture.

Une mission suédoise baptiste s'est installée en 1939 à Souanké (1). Elle a ouvert une école et un petit dispensaire. Pour l'année scolaire 1960-1961, il y a eu 95 élèves réguliers (90 % de présences au long de l'année). Cette mission compte 150 convertis dans le poste et les villages voisins (plusieurs petites missions annexes avec des pasteurs africains existent entre Souanké et Sembé).

Une mission catholique française a été fondée en 1953 à Souanké. Auparavant Souanké était visité irrégulièrement par la mission d'Ouessou.

La nouvelle mission a ouvert deux écoles, l'une à Souanké en 1960, l'autre à date antérieure à Elogo (ancien centre minier et siège d'une importante plantation européenne (cacaoyers et caféiers), la seule de la sous-préfecture) - Les deux écoles totalisent 120 élèves environ.

L'influence de la mission catholique semble grandir rapidement. Elle réunit chaque semaine une centaine de fidèles.

Il faut signaler la présence à Souanké des témoins de Jéhovah, arrivés vers 1954. Des "catéchistes" venus de Brazzaville ont fait là encore une centaine d'adeptes dont la foi est vive. Au village d'Elendjo-Pistéta il y a 3 familles acquises à cette doctrine qui essayent de susciter autour d'elles de nouvelles adhésions.

Ces religions sont d'arrivée récente mais déjà elles ont eu assez d'audience pour que les paysans n'hésitent pas à se réclamer d'elles lorsqu'on leur demande leurs croyances religieuses. Même si l'on pratique irrégulièrement ou pas du tout, on se déclare chrétien ou témoin de Jéhovah. Une pudeur empêche d'avouer que l'on a conservé les croyances ancestrales. Celles-ci paraissent démodées, rétrogrades, et l'on craint en les reconnaissant pour siennes de ne pas être dans

(1) Rappelons que la population du poste de Souanké est d'environ 400 habitants.

le courant de la vie moderne, de la "civilisation" ainsi que disent emphatiquement les planteurs.

Une trentaine d'hommes matsouanistes ont été exilés à Souanké il y a 2 ans. Ils sortent peu à peu de prison pour aller vivre dans un petit village en marge du poste. Leur influence religieuse est nulle : ces hommes "arrivés en esclaves" n'ont gagné aucun Djem, aucun Bakwélé à leur cause. Elle paraît aux habitants une cause de vaincus, d'inférieurs. Par contre leur influence sociale est assez grande. Ils ont apporté avec eux des techniques nouvelles qui ont eu grand succès (paniers multicolores, et vin de canne à sucre en particulier).

La fondation de l'école officielle est très ancienne. Du temps où Souanké était poste militaire, avant la guerre de 1914, il y eut une école qui fonctionna irrégulièrement. C'est lorsque Souanké devint poste d'administration civile que l'école fut définitivement ouverte.

L'école officielle de Souanké a enseigné en 1959-1960 374 enfants (292 garçons, 82 filles) : en période scolaire la population du poste est presque doublée car la plupart des écoliers viennent des villages de brousse; ils habitent chez des parents et retournent dans leurs familles pour les fins de semaine ou seulement pour les vacances si leurs villages sont trop éloignés.

Dans toute la sous-préfecture de Souanké-Sembé les écoles officielles enseignent 1.100 élèves (872 garçons et 228 filles). Les filles ne représentent que 20 % de l'effectif scolaire.

En totalisant les effectifs des diverses écoles on voit que 1.315 enfants environ ont suivi l'école en 1960-61. La population au-dessus de 18 ans étant de 5.000 enfants, on peut donc penser que la population scolarisable est assez fortement scolarisée, ou plutôt que les garçons en âge scolaire suivent presque tous l'école. Cette observation a d'ailleurs été confirmée au village d'Elendjo-Pistéta.

L'enseignement secondaire (d'Ouessou et de Brazzaville) compte

une vingtaine d'enfants (dont 2 filles) originaires de la sous-préfecture.

Dans les villages de brousse, la connaissance du français est surtout l'apanage des enfants. On trouve quelques hommes se faisant assez bien comprendre en cette langue, mais généralement aucune femme.

CHAPITRE II : L'ORGANISATION SOCIALE

=====

1) Clans et lignages :

Les Bakwélé et les Djem, comme la plupart des peuples de forêt, avaient une organisation politique extrêmement réduite : pas de "chef de race" (même au moment de leur migration), pas de "chef de guerre" permanent (il semble que l'un ou l'autre aient pu s'imposer par leur valeur mais qu'ils soient ensuite rentrés dans l'ombre). Donc pas de hiérarchie ni de pouvoir central. La seule autorité était celle du chef de clan (1).

Le clan (m'bi en Djem, m'bia en Bakwélé) porte un nom, celui de l'ancêtre fondateur dont actuellement on ne sait plus rien. L'importance numérique de ces clans varie beaucoup; au Congo on compte une douzaine de clans Djem (2) possédant le plus souvent une partie des leurs au Cameroun (3).

A l'intérieur du clan (m'bi) on distingue plusieurs lignages (bé-lembé au sing. mé-bémembé au plur. en Djem). Ces lignages remontent eux-aussi à divers ancêtres qui à un moment donné se sont distingués mais dont on ignore aujourd'hui les hauts faits. Par exemple dans le clan Baswop on distingue des Buka, des Zemzwo, des Zembena.

Est-ce qu'à leur arrivée dans la région de Souanké les clans étaient groupés ? Le clan Baman par exemple est-il arrivé en un seul groupe ? La question est difficile à trancher. Il semble que les premiers villages fondés aient été homogènes : dans chaque village, on ne

(1) Il est difficile d'adopter un terme dont la signification soit acceptée de tous. Là où certains auteurs parlent de "tribus" voire de "grandes familles", on parlera comme l'usage s'en généralise, de "clans". Mais il faut remarquer que le terme de "famille" est celui employé par les Djem et les Bakwélé expliquant l'organisation de leur société. Malheureusement il est trop équivoque.

(2) cf. M. Allys "Monographie de la tribu des Dzems (N'Goko-Sangha)"
Bulletin de la Société des Recherches Congolaises -
Année 1930 n° 11.

(3) Vue l'étendue du territoire Bakwélé il n'a pas été possible de recenser les différents clans dont les noms ne figurent jamais sur l'état civil, dans les comptes-rendus de tribunaux etc...

trouvait qu'un seul clan. Néanmoins le fait que les divers clans aient des représentants à la fois au Cameroun et au Congo incite à penser que dès l'origine les clans étaient morcelés. Ce morcellement n'en était sans doute pas au point où il est maintenant, où coexistent dans un même village des fragments de clans, à l'intérieur desquelles se reconnaissent des poussières de lignage, mais dès cette époque, il devait exister pour un même clan trois ou quatre groupes qui chacun fondèrent sous l'autorité de leur chef leur propre village.

Par la suite les clans ont continué à s'émietter; ces divisions ne se sont pas faites par lignage (un lignage tout entier se séparant du reste du clan pour aller fonder un village). Citons un exemple : certains Létom du village de Makwa ont décidé il y a vingt ans que, ne s'entendant pas bien avec les membres du clan, ils allaient chercher refuge à 30 km de là, à Elendjo, village constitué tout entier alors par le clan Bamabul - Deux familles restreintes appartenant à deux lignages différents (Djam'piya et Djagwalara) sont venues ainsi s'installer à côté du clan Bamabul.

A leur arrivée dans la région, les Français ont été très embarrassés de ne pas trouver de chefs reconnus tout prêts à leur servir d'intermédiaires. Ils en ont donc créés de toutes pièces. Devant cette multitude de chefs ayant chacun juridiction soit sur un village, soit sur une fraction de village, ils ont choisi arbitrairement un chef de clan à qui ils ont donné pouvoir sur les autres chefs. Ce chef a été nommé "chef de terre" et les limites de ses terres ont été trouvées en regroupant les terres des clans sur lesquels on lui donnait autorité. Ainsi ont été créés deux chefs de terre Djem, cinq chefs de terre Bakwélé etc...

Ces promotions subites qui n'étaient pas justifiées par la coutume, qui impliquaient le devoir de faire exécuter des ordres impopulaires, furent d'abord mal accueillies. Les chefs de terre n'avaient aucune autorité.

A l'heure actuelle, le temps a fait son oeuvre et la charge de chef de terre est devenue une distinction respectée et une source d'honneurs.

2) Le village

Aujourd'hui les villages dont les habitants appartiennent à un seul et même clan sont très rares. Avec la "vie des Français", il n'était plus possible de se faire la guerre. Cette agressivité s'est répandue à l'intérieur du groupe ethnique, et des dissensions entre membres de mêmes clans ont poussé des familles restreintes à quitter leur village d'origine pour aller s'agglomérer à un autre village.

Très vite se sont rassemblés, à l'intérieur d'un même village, plusieurs clans différents. Chacun de ces clans a le plus souvent son quartier et son "salon de causerie" particuliers (1).

(= l'ancien corps de gardes dont parlent les rapports militaires vers 1900-1910). Il a aussi son chef qui est généralement un homme âgé (mais en pleine possession de ses facultés) - Cet aîné rassemble sous son autorité non seulement sa descendance propre mais tous les représentants du clan. C'est ainsi qu'au village d'Elendjo-Pistéta on trouve trois chefs de clans, un pour le clan Baswop, un pour le clan Létom, un pour le clan Bamabul. A la mort du chef de clan son fils pourra lui succéder, ou bien ce sera un homme âgé appartenant soit au même lignage, soit à un lignage différent.

Souvent, avant sa mort, le chef de clan désignera son successeur et sa décision, même si elle soulève de la rancœur, sera acceptée.

(1) cf. plan du village d'Elendjo-Pistéta.

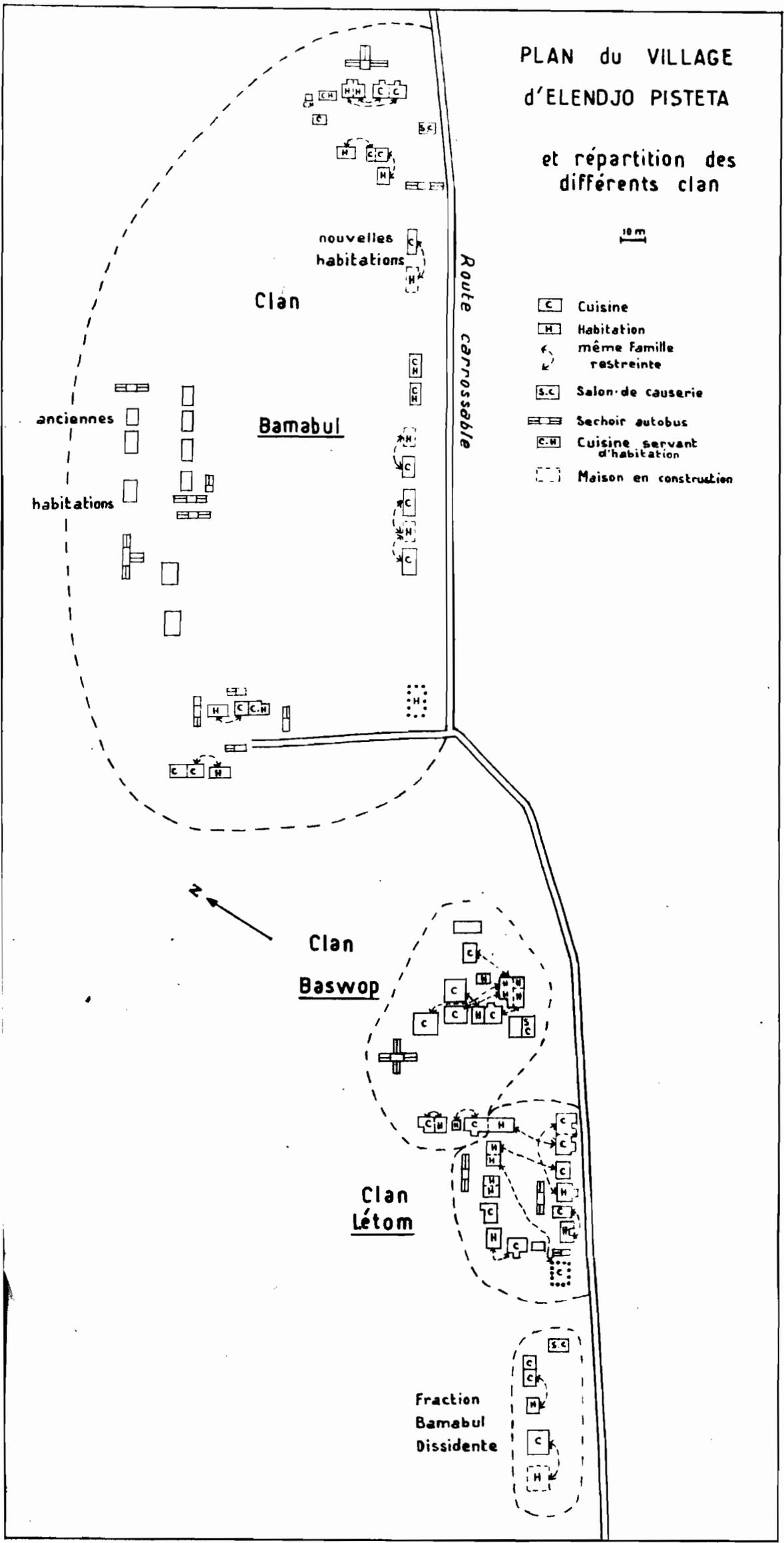
PLAN du VILLAGE d'ELENDOJO PISTETA

et répartition des
différents clan

10 m

Route carrossable

- C Cuisine
- M Habitation même famille restreinte
- S.C Salon de causerie
- = Sechoir autobus
- C.M Cuisine servant d'habitation
- Maison en construction



Clan

Bamabul

anciennes

habitations

nouvelles habitations

Clan
Baswop

Clan
Létom

Fraction
Bamabul
Dissidente



Ces chefs ont une réelle autorité; ce sont eux qui règlent les conflits de terre et de personnes. Mais ils sont ignorés de l'administration qui n'a affaire qu'au chef de village.

Le chef de village appartient indifféremment à un des clans. Il est choisi en fonction de son dynamisme. Il faut que ce soit un homme jeune qui ne tremble pas en allant parler au "commandant". Lorsqu'il commence à vieillir, à perdre de son mordant, on le remplace.

A l'intérieur du village il y a donc deux sources d'autorité qui peuvent être en contradiction :

- celle du chef de village qui représente la vie moderne
- celles des chefs de clans qui représentent la vie traditionnelle.

3) La famille restreinte

Par sa naissance un individu appartient au clan et au lignage de son père. Autrefois chaque clan avait ses tatouages (mé-Koumba) qui permettaient à première vue de reconnaître chacun de ses membres. Ces tatouages étaient dessinés entre les deux yeux, sur les tempes, et, accessoirement au centre de chaque joue.

A l'heure actuelle la majorité des jeunes au-dessous de 25 ans n'est plus tatouée.

On donne à l'enfant lors de sa naissance le nom d'un membre de sa famille paternelle encore vivant. C'est le père qui choisit généralement ce prénom. Le fils aîné reçoit le nom de son grand-père, le fils suivant le nom d'un oncle etc... Ce n'est qu'à la 5ème ou 6ème naissance qu'une femme parvient à donner à son enfant le nom d'un membre de sa famille à elle.

Autrefois un individu n'avait qu'un seul nom, par ex. : Gwogwo du clan Baswop. Aujourd'hui tout le monde porte deux noms, le nom Djem ou Bakwélé suivi d'un prénom chrétien, par ex : Bio Gaston - L'arrivée des missions remonte à 20 ans à peine; or même les hommes et les femmes de 60 ans portent un double prénom : sans doute faut-il voir là l'influence du Cameroun voisin christianisé depuis beaucoup plus longtemps.

Dans l'immense majorité des cas il est donc impossible de reconnaître d'après le nom d'un individu sa filiation. Quelques rares hommes ayant voyagé commencent à donner à leurs enfants leur prénom vernaculaire, prénom qui devient alors un nom de famille restreinte : c'est ainsi que Boué Thomas habitant d'Elendjo, père de huit enfants, qui fut mécanicien à Ebolowa, a donné à tous ses enfants le nom de Boué.

Chaque clan a ses interdits qui sont encore observés. Un Baswop ne mangera pas de gorille, un Bamabul ne mangera pas de singe à capuchon blanc etc...

Un jeune homme désirant se marier ne peut épouser ni une femme appartenant au clan de son père, ni une femme appartenant à celui de sa mère. Il y a donc double exogamie. En principe il ne peut non plus épouser une femme appartenant aux clans de ses grand'mères, mais actuellement, les jeunes gens n'apprenant plus leur généalogie enfreignent sans le vouloir ces interdictions.

Par son mariage une femme passe au clan de son mari. En parlant d'elle, on dira qu'elle est "une Baswop" même si jeune fille elle appartenait au clan Létom.

Le mariage :

Le mariage en pays Djem et Bakwélé est entouré de peu de solennité. Un jeune homme a remarqué une jeune fille qu'il lui est permis d'épouser. Il est très rare que cette jeune fille soit de son village. Il commence par envoyer son père - après s'être assuré le plus souvent des sentiments de la "demoiselle" - parler aux parents qui donnent leur accord. A partir de ce moment la jeune fille est "zânga" = fiancée. Le prétendant peut la voir librement et vivre avec elle à chacune de ses visites. Pendant ce temps les parents du jeune homme rassemblent les éléments de la dot. (Les jeunes gens se mariant souvent très jeunes (entre 18 et 23 ans) ne sont pas encore indépendants sur le plan économique).

Le terme de "dot" est consacré par l'usage mais il est très impropre. Il suppose certaines sommes ou valeurs données une fois

pour toutes. En réalité les divers versements s'échelonnent sur des années sans que le mari soit libéré de ses obligations envers la famille de sa femme. Lorsque le père sera mort, c'est aux frères de sa femme qu'il continuera à faire des cadeaux : "Pour un mari, la dot de sa femme ne finit qu'avec la mort".

Djem et Bakwélé emploient, lorsqu'ils s'expriment en français, le terme de "versements". De tous ces versements, le premier est de loin le plus fort.

- autrefois la dot était versée partie en marchandises de traite, partie en monnaie de fer. Le fer se présentait chez les Djem sous forme de petits paquets ligotant 50 tiges de fer d'une douzaine de cm de long, les "bitsié" ("Bikki" chez les Fang du Gabon), valeur : 10 frs. Chez les Bakwélé c'étaient de grands morceaux de fer d'une longueur de 45 cm environ, en forme d'ancre de marine : les "mandjong", valeur : 150 frs.

Il semble que la dot ait toujours été importante; le mari d'une femme Djem de 55 ans a versé ainsi pour la dot de sa femme : 1.000 bitsié, 45 pagnes, 8 fusils à piston, 6 boîtes de poudre (en tout 2 kgs), 10 capsules de fusil, 1 marmite, un sac de sel, 10 moutons, 8 cabris.

Le mari d'une femme Bakwélé de 40 ans a payé 100 mandjong, 4 enclumes, 17 pagnes, 3 moutons, 2 rangs de perles, 1 faitout -

- actuellement "bitsié" et "mandjong" ont presque disparu. Le registre des divorces (Tribunal Africain du 1er degré de Souanké) accuse depuis cinq ans une augmentation de l'argent liquide dans les dots aux dépens de la monnaie traditionnelle, dont la disparition prochaine, avec l'afflux de numéraire procuré par les marchés de cacao, est prévisible.

Par contre l'emploi des marchandises (pagnes et matchettes principalement) se maintient.

A l'heure actuelle la dot comprend une somme d'argent variant entre 10.000 et 50.000 francs, et des marchandises (de 10 à 30 pagnes, de 20 à 80 matchettes) auxquelles s'ajoutent des moutons (de 3 à 6) des vêtements et de la vaisselle pour les parents de la nouvelle épouse. On peut donc estimer que le taux de la dot oscille entre 25.000 et 100.000 frs et qu'il est le plus souvent de l'ordre de 50 à 70.000 frs.

Les modalités de versement diffèrent suivant que l'épouse choisie est "demoiselle" ou déjà mariée.

- si elle est demoiselle, l'imprécision règne car ses parents ne formulent pas de façon définitive leurs désirs. Après le "premier versement" - que la famille du mari a rassemblé en tenant compte de la richesse de l'autre famille - viennent divers cadeaux - Chaque année le mari versera argent et marchandises aux parents de sa femme; la naissance de chaque enfant en particulier sera l'occasion de nouveaux cadeaux qui viennent s'ajouter sur le "livre" (= un cahier) tenu par la famille de la femme.

- si la femme désirée est déjà mariée, le nouveau prétendant sait exactement ce qu'il faudra verser. Il va trouver les parents de sa future femme qui lui donnent le cahier contenant le nombre et la nature de tous les objets reçus ainsi que le montant de la somme d'argent versée par le premier mari. La dot d'une femme augmente donc régulièrement, avec ses divorces, des cadeaux que le père peut avoir reçus à l'occasion de naissances et des "dommages intérêts" que la femme doit verser, ayant presque toujours pris l'initiative de la rupture. Le prétendant rassemble le tout tandis que la femme quitte son mari et revient vivre dans sa famille.

Il arrive assez souvent que, habitant chez son père mais vivant avec son prétendant à chacune de ses visites, la femme mette au monde un enfant. D'après la coutume Djem et Bakwélé, cet enfant appartient au grand père si le premier versement n'a pas encore été fait. En fait, le véritable père obtiendra l'enfant en même temps que la mère mais il lui faudra faire de nouveaux et importants cadeaux.

Quand le principal versement a été fait, le jeune homme peut ramener chez lui sa femme, mais la date de ce départ n'est pas fixée. La coutume veut qu'il y ait enlèvement. Après une des visites de son mari, de nuit, à l'insu de tous, la femme quitte le village paternel pour accompagner son mari dans le sien. Elle s'installe dans la maison construite pour elle sans qu'une réception de bienvenue solennise son arrivée.

Mariage et divorce : Toutes ces sommes d'argent versées par le fiancé ou sa famille ne sont pas considérées par les Djem et Bakwélé comme un "achat" de la femme. Ou plutôt, si le mari qui a beaucoup dépensé pour obtenir une femme, s' imagine qu'elle est son bien et le lui fait trop sentir, celle-ci se charge de le détromper en reprenant sa liberté.

Le divorce était rare autrefois où l'autorité du mari retombait lourdement sur sa femme et pouvait l'amener à prendre des sanctions contre l'indépendante.

Aujourd'hui, le mari ne peut plus empêcher sa femme de le quitter et les femmes divorcent avec une extrême facilité.

Au Poste, c'est le Tribunal qui accorde le divorce (il l'accorde toujours, même quand le mari invoque la coutume interdisant la répudiation d'une mère de trois enfants); dans le village, c'est le conseil des chefs de famille. Des deux côtés, on n'essaie pas d'aller contre la volonté de la femme (car c'est toujours elle qui demande le divorce, parfois contrainte par sa famille, souvent sous des prétextes extrêmement faibles). L'absence ou la présence d'enfants n'influe absolument pas sur la décision de la femme. On pourrait penser qu'une femme stérile divorce plus facilement espérant trouver dans une nouvelle union les enfants qui lui manquent. En fait, à Elendjo-Pistéta parmi

les ex-divorcées, celles qui avaient eu des enfants de leur premier mari étaient plus nombreuses que les stériles (10 contre 4).

Cette liberté de divorcer donne à la femme Djem et Bakwélé une grande indépendance; c'est en évoquant cette possibilité qu'elle fait pression sur son mari pour obtenir ce qu'elle désire. Car il n'y a pas de mari, si puissant qu'il soit, qui puisse faire revenir sa femme sur sa décision, une fois qu'elle s'est mise en tête de le quitter.

Le taux élevé de la dot n'est pas un frein, ainsi qu'on pourrait s'y attendre, à cette fréquence des divorces.

Sur 27 femmes mariées du village d'Elendjo-Pistéta, ayant entre 20 et 50 ans, on compte 14 anciennes divorcées, ce qui donne une ex-divorcée pour 2 femmes mariées ! Il semble que ce soit surtout entre 20 et 30 ans que divorcent les femmes, ce qui est normal : c'est pendant leur période de plus grande fécondité qu'elles ont le plus de chance de retrouver un mari. Car il faut noter qu'une femme ne divorce que lorsqu'elle sait avec qui elle se remariera. Ce n'est donc pas son père qui aura à rembourser le premier mari, mais le nouveau prétendant.

Monogamie et polygamie :

La polygamie semble avoir été pratiquée de tout temps et elle l'est toujours chez les Djem et Bakwélé.

Un homme, déjà marié, aspire à posséder la richesse qui lui permettra d'acquérir une seconde femme. Très peu, parmi les hommes monogames interrogés, se déclaraient satisfaits de leur sort.

Les raisons qui poussent un homme à prendre une nouvelle femme sont avant tout sociales : c'est là une source de prestige.

Viennent s'ajouter actuellement des raisons économiques; une femme de plus travaillera à la plantation de cacao; elle aidera au vidage des cabosses et au transport des fèves.

Les polygames dans le temps sont relativement nombreux : 7 sur 30 au village d'Elendjo-Pistéta soit près d'un sur quatre, mais la fréquence des divorces réduit leur nombre - (de 7 à 4).

Il ne s'agit là que d'une petite polygamie : deux femmes seulement. Les hommes ayant quatre épouses au moins sont très rares. De toute façon si la première femme accepte que son mari prenne une seconde épouse, toutes deux supporteront mal l'arrivée d'une troisième et d'une quatrième co-épouse. Toutes les femmes interrogées sont d'accord pour déclarer que, étant donnée l'importance des dots, en prenant plus de deux femmes un homme ne peut faire face à toutes les dépenses et ce sont les premières épouses qui en souffrent.

D'une façon générale, les femmes de polygames interrogées, qu'elles soient premières ou secondes épouses, déclarent qu'elles préféreraient être seule femme de leur mari. En effet, chacune cultive ses champs vivriers; la présence d'une autre femme, surtout si celle-ci a rapidement des enfants, ne déchargera donc pas la première femme de ses travaux agricoles. Il n'y a pas de compensation à la jalousie et aux vexations qu'elle pourra ressentir.

D'après la coutume le mari doit traiter ses femmes exactement de la même façon : il passe le même nombre de nuits dans la maison de l'une et l'autre, au moment des marchés leur donne la même quantité de robes, de pagnes et de vaisselle et leur fait des cadeaux équivalents. Il ne peut donc - au moins théoriquement - marquer ses préférences.

4) Rapports entre Babinga et planteurs :

Les auteurs s'accordent à déclarer que les Pahouins ignoraient l'esclavage. Il semble que chez les Djem et Bakwélé, peuples "pahouinisés" il n'y ait pas eu non plus d'esclaves mais des captifs de guerre. Ces captifs, hommes ou femmes, se mariaient par la suite sans difficulté dans le village où les hasards de la guerre les avaient fait échouer. C'est ainsi qu'à date ancienne Djem et Bakwélé se sont unis à bien des reprises.

Par contre les relations qui peuvent exister entre les Babinga et les planteurs Djem et Bakwélé sont toutes différentes. On ne peut plus parler de captifs mais de serfs ou "clients" au sens latin. Quelques lignages Djem et surtout Bakwélé sont réputés "posséder" des Pygmées,

ce qui veut dire que des liens spéciaux les unissent. Les Pygmées, qui vivent en nomades dans une zone déterminée, établissent de temps en temps leurs campements à côté des villages où habitent leurs "maîtres". Ces campements peuvent ne durer que quelques mois, mais on a pu en voir un établi auprès du même village depuis quinze ans environ. Les Pygmées ne cultivent pas : ils demandent donc à se nourrir sur les plantations vivrières (bananes - plantains et tarots) de leurs "patrons". En échange ceux-ci leur demandent leur aide dans les constructions de cases et surtout dans l'entretien des plantations. Il y a donc là une sorte de contrat, d'échange de services. En réalité il semble que les sédentaires, comme souvent ailleurs, "exploitent" les Babinga. Pour quelques régimes de bananes, ceux-ci entretiennent complètement les plantations de l'heureux propriétaire. Les Djem et Bakwélé reconnaissent que leurs Babinga, une fois que le travail leur a été bien expliqué s'en acquittent parfaitement.

Toutefois si les Babinga s'estiment lésés, il leur est toujours possible de rompre l'alliance et repartir dans la forêt, mais ils ne pourront aller proposer leurs services à d'autres villageois.

Au Cameroun voisin, d'après J. BINET. (1) la culture du cacao a rompu ces liens de dépendance et on peut y voir actuellement des Pygmées en planteurs établis à leur compte. Il semble que pareille promotion n'ait pas encore eu lieu au Congo mais qu'elle doive s'y produire fatalement.

Un signe d'affranchissement a été relevé : dans le registre des permis de port d'armes figurent les noms de six Pygmées chasseurs possédant en propre leur fusil calibre 12 et ayant eux-mêmes acquitté les droits.

(1) op. cit.

CHAPITRE III : Vie agricole et cacao

1. Droit foncier :

En examinant le registre du Tribunal Africain du 1er degré de Souanké, on est étonné de constater la petite place que tiennent les litiges fonciers. Le tribunal a prononcé 140 jugements de mai 1956 à juillet 1961; la plus grande partie concerne des divorces et des attributions de paternité, deux jugements seulement tranchent des litiges soulevés par des plantations.

Une telle constatation est significative : dans cette vaste sous-préfecture peu peuplée la terre existe en abondance, ce qui ne signifie pas qu'elle soit sans maître. On y distingue toute une série de limites :

- les trois groupes ethniques Pahouins, Djem et Bakwélé ont chacun leurs frontières; si les limites arbitraires fixées par l'Administration entre "terres" (subdivisions du territoire de chaque groupe) sont peu connues, par contre celles qui séparent chacune des trois ethnies sont présentes à l'esprit de tous : la rivière Mesaba marque la limite entre Pahouins et Djem à l'Ouest de Souanké, le village Mpamin kwon = ("salon des concombres) marquait celle entre Djem et Bakwélé à l'Est de Souanké etc...

Les déplacements de populations survenus depuis 40 ans ont un peu modifié ces limites. C'est ainsi que vers 1930 six villages Bakwélé sont venus s'installer au delà de leur limite à l'Est de Souanké tandis que six villages Djem, leur cédant la place, partaient s'installer à l'Ouest du poste où la limite Djem-Bakwélé a été reportée. Tout récemment, en 1955, a été créé en plein pays Djem, par regroupement de familles Bakwélé venues du Sud, un gros village au nom significatif de Cabosse.

- à l'intérieur du territoire occupé par un groupe ethnique, chaque village a ses terres; c'est à l'échelle du village que les limites sont les mieux connues, les mieux respectées. Des repères naturels : cours d'eau, rochers, gros arbres, marquent l'endroit où commencent les terres des villages voisins.

Ces limites partent perpendiculairement à la piste ou la route qui constitue l'axe du village. Lorsque les régions situées de part et d'autre sont désertes, les villageois ne savent pas bien où s'arrêtent leurs terres : elles vont... jusqu'où ils veulent aller.

- Un village comprend rarement un seul clan - Lorsqu'un clan est reconnu comme fondateur du village, c'est le chef de ce clan qui a autorité sur les terres. Il peut consulter les chefs des autres clans, mais c'est à lui qu'il appartient en dernier ressort d'attribuer à chacun sa part; il n'y a donc pas en ce cas de limites entre les terres de chaque clan.

- Si par contre les différents clans sont d'égale ancienneté, il existe des limites entre leurs terres à l'intérieur des terres du village. Chaque chef sera alors seul juge pour attribuer ou refuser des terres aux membres de son clan.

Ainsi le ou les clans possèdent collectivement une certaine surface de terres sur lesquelles le chef n'exerce qu'un droit de surveillance et où chacun peut recevoir sa part.

Actuellement l'introduction de la culture du cacaoyer est en train de saper ce principe de la propriété collective qui subsiste mais coexiste avec le sens naissant de la propriété individuelle. C'est ainsi que le mode de propriété des plantations individuelles est différent suivant qu'il s'agit des plantations vivrières ou des plantations cacaoyères.

- . Pour les plantations vivrières les habitudes anciennes sont conservées : chaque année les habitants du village armés de machettes partent tracer sous la direction des chefs de clan les "layons", les étroits sentiers qui délimiteront les plantations. Chaque femme reçoit sa part de terrain, plus ou moins grande suyant ses désirs.

Après un cycle d'exploitation dont la durée varie entre 2 et 4 années, le terrain est laissé en jachère et la brousse s'y installe. Rien n'empêchera d'ailleurs la femme, si elle le désire,

de redemander plusieurs années après "son" ancien terrain pour lequel elle sera "prioritaire". Ainsi le défrichement d'un terrain confère-t-il à celui qui l'a effectué des droits qui ressemblent fort à un droit de propriété et qui sont tout prêts à s'y transformer.

Etant donné le petit nombre des villages et leur faible extension la surface des terres cultivables est assez grande pour permettre au village de rester toujours à la même place : cette culture "itinérante" est donc limitée et compatible avec une installation fixe.

Pour les plantations de cacaoyers il a fallu adopter un nouveau système. Le cacaoyer produit en effet une trentaine d'années et il faut soustraire à l'alternance traditionnelle d'assolement et de jachère les terres qui y sont consacrées.

Un homme qui désire établir une plantation va trouver le ou les chefs de clan qui lui attribuent un emplacement en tenant compte de ses préférences (si par exemple il désire établir une nouvelle plantation à côté de celle qu'il possède déjà). Dans la mesure du possible, les plantations des hommes d'un même clan sont groupées.

En théorie le terrain qu'un planteur reçoit reste la propriété du clan et doit lui retourner après l'équipement et la mort de vieillesse des cacaoyers. Seuls les arbres et leurs fruits appartiennent au planteur. En réalité l'étude de l'héritage montre que la possession des arbres entraîne peu à peu la propriété du sol.

Cession de terre aux étrangers :

En Côte d'Ivoire l'extension des cultures industrielles a nécessité l'emploi d'une main d'oeuvre étrangère qui par la suite s'est établie à son compte en obtenant de la terre d'un chef de village.

Il est très frappant de constater qu'au Congo, si l'on met à part le cas des Babinga, les planteurs ne font appel qu'à leur famille ou leur voisinage pour les aider à entretenir et agrandir leurs plantations. L'immigration de main-d'oeuvre est donc pratiquement nulle. Il existe pourtant des planteurs immigrés :

Au poste de Souanké quelques commerçants étrangers, Camerounais pour la plupart, (en tout, moins d'une dizaine), établis depuis

longtemps dans le pays, ont subi l'attrait du cacao et entrepris des plantations.

Dans les villages Djem proches de la frontière on rencontre quelques Djem et Dzimu du Cameroun devenus planteurs au Congo (deux au village d'Elendjo), peut-être séduits par des facilités plus grandes de commercialisation.

Dans ces deux cas la cession de terres a été très facilement accordée par les chefs de clan intéressés car ces étrangers étaient peu nombreux et de plus connaissaient depuis longtemps les chefs de clans qui leur ont cédé de la terre. Cette cession de terre s'est faite sans aucune contrepartie monétaire ou autre. Le chef de clan a agi avec les étrangers comme avec les hommes de son clan. Cette cession est-elle définitive ? Les nouveaux planteurs pourront-ils disposer librement de leur plantation lorsqu'elle sera en plein rapport ? Les chefs de clan interrogés répondent que normalement cette terre est cédée à titre personnel et provisoire pour le temps où rapporteront les cacaoyers et que tôt ou tard elle doit revenir au groupe.

Des contestations sont donc à prévoir. Il est pourtant probable que dans le cas des étrangers comme dans celui des autochtones, les terres plantées en cacaoyers seront détachées du patrimoine commun et que la coutume évoluera pour reconnaître une propriété foncière individuelle.

Le courant d'immigration est, pour l'instant, négligeable, mais d'autres courants, intérieurs cette fois, se discernent dans la sous-préfecture : certains secteurs sont réputés favorables à la culture du cacaoyer et drainent les habitants de villages à terre ingrate. Il peut s'agir de véritables déménagements ou d'installation temporaires, le planteur continuant à habiter son village distant de quelques kilomètres.

Là encore l'installation de nouveaux arrivants sur les terres du village se fait sans aucune difficulté. Il semble que la seule condition requise par les chefs de clan distribuant les terres soit "l'honorabilité et les bonnes moeurs".

Comme ces nouveaux planteurs appartiennent le plus souvent à des clans différents de ceux du village on assiste peu à peu à une imbrication des plantations cacaoyères qui ne sont plus groupées par clans comme les plantations vivrières.

Héritage et vente :

Normalement la succession d'un homme ne porte que sur les biens matériels et mobiliers qu'il a pu accumuler pendant sa vie. On procède à leur partage au bout d'un an environ, au moment de la fête de levée de deuil.

Lorsqu'un homme meurt en laissant une plantation, on attend donc cette fête puis on partage la plantation entre ses différents héritiers si ceux-ci s'entendent médiocrement; mais s'ils s'entendent bien, ils entretiennent collectivement la plantation et en partagent chaque année les revenus. En aucun cas, d'après la coutume, la femme, étant considérée elle-même comme un bien, ne peut hériter de son mari. La succession va aux héritiers mâles (enfants, frère, père ou oncle, cousins du côté paternel ou - seulement à défaut - enfants des filles ou des tantes) (1).

Il a été pourtant observé, au village d'Elendjo, le cas de deux femmes d'un même mari (qui en avaient des enfants). A la mort du mari, d'après la volonté de celui-ci, la plantation fut divisée en deux morceaux : un pour chaque femme, au grand mécontentement des frères du mort. Ce cas isolé laisse présager que bientôt les femmes, comme on le voit au Cameroun (2), pourront hériter de leurs maris les plantations où elles auront travaillé.

Les plantations de cacaoyers sont trop récentes pour avoir pu donner lieu à des héritages successifs. Il suffit de constater qu'en plusieurs cas, après la mort de celui qui les avait plantées, elles

(1) cf. le très clair et précis "Essai de droit coutumier Pahouin" de Léon M'BA. in Bulletin de la Société des Recherches Congolaises n° 25 - juin 1938.

(2) Jacques Binet op. cit.

sont passées sans aucune difficulté à des membres de sa famille.

Il semble que pour l'instant il n'y ait encore jamais eu de vente de plantation en rapport.

2) L'exploitation des terres :

a) Connaissance des sols :

Les agriculteurs Djem et Bakwélé reconnaissent plusieurs variétés de sol qu'ils distinguent par leur couleur, leur texture et leurs propriétés.

Ils mettent à part les terres impropres à toute culture vivrière ou cacaoyère :

- "sisiyé" (1) : terre sablonneuse,
- "diyaa" : terre argileuse servant à faire les poteries,
- "lériam" : terre blanche kaolineuse servant à embellir les façades des maisons.

Parmi les terres se prêtant à la culture du cacao, ils distinguent par ordre de fertilité croissante :

- "m'biel" : terre rouge de culture convenant également aux plantations vivrières,
- "lekwon" : terre d'alluvion noirâtre,
- "boasut" : terre violacée, la meilleure de toutes.

Il serait intéressant de voir si ce classement empirique est confirmé par les données de la pédologie. En tout cas il permet de constater que Djem et Bakwélé réfléchissent aux problèmes des cultures et des sols, et que leur qualité nouvelle de planteurs ne fait que s'inscrire dans une vocation paysanne.

b) Répartition du travail et formes d'entr'aide :

Dans la plupart des pays, les travaux de la terre se répartissent, plus ou moins équitablement, entre les hommes et les femmes.

(1) en Djem

Chez les Djem et Bakwélé cette division du travail s'observe principalement au niveau du groupe familial simple qui constitue l'unité de travail la plus courante. Cette "unité économique primaire" (1) se compose généralement d'un homme, sa ou ses femmes, leurs enfants et d'un parent proche (jeune frère, vieille mère ou tante âgée).

A l'intérieur de ce groupe les travaux sont répartis suivant les sexes mais cela n'exclut pas la coopération pour certaines cultures, celle du cacao en particulier.

- aux hommes reviennent le défrichement de la forêt destinée aux plantations cacaoyères, la plantation et l'entretien des arbres (débroussage, élagage, suppression des branches mortes et des cabosses moisies), la récolte des cabosses, leur ouverture, puis la surveillance de la fermentation et du séchage des fèves.
- aux femmes reviennent la plantation, l'entretien et la récolte des cultures vivrières; le vidage des cabosses au moment de la récolte le transport des fèves fraîches de la plantation jusqu'au village, éventuellement le transport des fèves séchées du village jusqu'au lieu de vente. (A ces activités proprement agricoles s'ajoute la récolte des produits de la forêt).

L'esprit individualiste des Pahouins et Pahouinisés a été bien souvent signalé par les observateurs (2) : les associations coutumières, religieuses ou distractives, étaient moins développées chez eux que dans d'autres sociétés africaines plus structurées, les sociétés Bakongo par exemple. C'est ainsi que les grandes associations de travail groupant tous les hommes ou toutes les femmes d'un même village à l'occasion de récoltes ou de semailles sont inconnues; la seule forme d'entraide rencontrée est extrêmement modeste; le "djiet" (3) est un petit groupe de travail rassemblant six ou sept villageois appartenant ou non à des clans différents; le "djiet" entre hommes se forme à l'occasion du défrichement de plantations, le "djiet" entre femmes se forme à l'occasion des semailles des arachides. De tels

(1) suivant l'expression de J.L. Boutillier in "Bongouanou, Côte d'Ivoire" p. 52. L'homme d'outre-mer, 1960.

(2) P. Alexandre et J. Binet op. cit. p. 62

(3) en Djem

groupes de travail n'ont aucune permanence : constitués une année, ils ne le seront plus l'année suivante.

c) Les plantations traditionnelles :

Dans la région de Souanké-Sembé on cultive surtout la banane plantain (banane à cuire) : c'est elle qui forme la base de l'alimentation. Par ordre d'importance décroissante viennent ensuite : l'arachide, le maïs, l'igname (1) le manioc, diverses sortes de tarots, la patate et les courges (2). Tous ces produits ne sont pas cultivés séparément mais, comme souvent en Afrique intertropicale, associés.

Les femmes, puisque ce sont elles qui se chargent des cultures traditionnelles, ont deux sortes de plantations (3) :

- Les plantations de bananes ("a-kwan" (4)), au milieu desquelles se rencontrent tarots, manioc, patates, courges et maïs, sont les plus importantes en surface, (entre 15 et 50 ares). Dans un carré de 10 m sur 10 on trouve 68 bananiers - qui sont donc extrêmement serrés - 24 touffes de manioc, 8 tarots, (d'après les recensements - témoins effectués en 1961 à l'occasion du "Recensement Agricole Mondial" (5)).

-
- (1) L'igname est très appréciée des Djem qui en font même une plantation principale ("a-biem") avec quelques bananiers et tarots. Par contre les Bakwélés sont friands de manioc dont la culture, tout en restant associée, est plus développée chez eux que chez les Djem.
 - (2) La variété de ces productions entraîne une variété de la nourriture; l'enquête du Dr Bascoulergues (op. cit.) a montré que l'alimentation était suffisamment variée et abondante : les habitants de la sous-préfecture de Souanké-Sembé seraient parmi les mieux nourris du Congo.
 - (3) Les femmes Djem en ont même trois, en comptant la plantation d'ignames.
 - (4) En Djem
 - (5) Chiffres communiqués par le Chef du Secteur Agricole d'Ouessou.

Le maïs est récolté trois mois après les semailles, le régime de bananes s'obtient au bout d'un an, les courges également; quant au manioc et aux tarots on les déterre au fur et à mesure des besoins pendant dix-huit mois environ.

La deuxième année seul le maïs est à nouveau semé; bananes, manioc et tarots continuent à être produits.(1). Les années suivantes la plantation est laissée en jachère et la forêt en reprend possession. Après quelques années l'ancienne plantation ("bit" (2)) peut soit être plantée à nouveau en bananiers (c'est le cas le plus fréquent) soit êtreensemencée d'arachides, soit devenir une cacaoyère.

Les plantations de bananes donnent donc deux années de suite mais les femmes en entreprennent chaque année une nouvelle si bien qu'elles ont toujours au moins deux plantations de bananiers différentes. Elles peuvent même en avoir davantage : si par exemple un parent vient s'installer pour plusieurs mois chez elles, elles peuvent entreprendre une nouvelle - mais modeste - bananeraie, en dehors de la période traditionnelle de plantation. C'est ce qu'on appelle un "a-pami-m'bou" : un "champ d'entre deux saisons".

- les plantations d'arachides ("boo-wono"), au milieu desquelles sont plantés quelques pieds de maïs et quelques tiges de canne à sucre sont de dimensions plus modestes que les bananeraies (de 5 à 10 ares (3)). Dans un carré de 10 m sur 10 on compte 120 pieds d'arachides environ.

(1) les différents rendements n'ont pu être calculés. Les rapports économiques sur la région estiment que le manioc a un rendement de 1.500 kgs à l'ha, le maïs de 300 kgs à l'ha, l'igname de 600 kgs à l'ha, l'arachide de 400 kgs à l'ha.

(2) En Djem

(3) d'après nos propres calculs portant sur les plantations d'arachides du village d'Elendjo.

Les plantations d'arachides sont souvent faites sur d'anciennes bananeraies, mais elles réclament un travail de préparation beaucoup plus considérable : le sol doit être en effet parfaitement dégagé de ses pierres et ses broussailles, aussi les plantations ressemblent -elles assez à de grands jardins.

On ne cultive l'arachide et le maïs qu'une année. La récolte de ces deux produits a lieu trois mois après les semailles. La canne à sucre, elle, donne chaque année en repoussant, de nouveaux rejets. Elle continue donc à donner pendant les trois années où le sol épuisé par l'arachide se reconstitue. Au bout de ces trois ans, l'ancienne plantation peut être soitensemencée à nouveau en arachides, soit devenir ou redevenir bananeraie.

Le tableau suivant montre la répartition suivant les saisons des diverses activités agricoles féminines (auxquelles ont été ajoutées les diverses récoltes et cueillettes en forêt).

d) Le cacao, culture nouvelle :

Dans le tableau précédent des activités agricoles féminines ont été comptées certaines phases seulement de la récolte du cacao.

C'est qu'en effet, lorsque la culture du cacao s'est introduite dans la région de Souanké-Sembé, elle n'est pas, comme en aurait pu s'y attendre, retombée sur les femmes; les femmes peuvent travailler - beaucoup parfois - aux plantations de cacao, en aucun cas elles ne prennent l'initiative de ces travaux; elles travaillent sous les ordres de leurs maris : le cacao est une culture d'hommes.

C'est là un caractère important : avant l'apparition du cacao, on assistait à une division des travaux; l'homme était chasseur et "défricheur", la femme seule était cultivatrice. Le cacao a converti le chasseur en agriculteur à temps complet : la balance entre travaux des hommes et travaux des femmes est, grâce au cacao, en train de se rétablir.

Souvent l'introduction d'une culture industrielle s'effectue aux dépens des plantations vivrières : leur surface diminue, certaines cultures sont même abandonnées et l'alimentation en souffre.

L'introduction du cacao chez les Djem et les Bakwélé n'a pas eu de semblables conséquences : les hommes s'étant chargés de cette culture nouvelle, les femmes n'ont à les aider que pour ce qui est traditionnellement, de leur ressort : le portage. Elles peuvent donc cultiver les mêmes surfaces de plantations vivrières : aujourd'hui comme autrefois les familles se nourrissent entièrement du produit de leurs cultures.

Défrichement et établissement d'une plantation :

La plupart des planteurs s'accordent à reconnaître que c'est le sol conquis sur la forêt vierge qui convient le mieux à la culture du cacao.

Dans la mesure du possible ils choisissent, avec l'accord de leur chef de clan, un sol à terre violette (boasut) ou, à défaut, à terre rouge (lekwon ou m'biel).

La forêt est abattue mais on laisse en place quelques gros arbres pour l'ombrage. Le futur planteur dégage juste la superficie dont il a besoin et non - comme le conseillent les spécialistes

de la culture cacaoyère - une superficie plus vaste qui permettrait à la plantation d'être un peu isolée de la forêt génératrice d'insectes et de champignons.

Une fois les troncs et les branches brûlés, le planteur sème ou plante en respectant un alignement. Sur ce point les consignes des agents de l'agriculture ont été bien suivies. Malheureusement celles concernant l'espacement des arbres ne l'ont pas été; les cacaoyers pour se développer convenablement doivent être espacés de 3 m au moins. Or nos constatations et les entretiens avec les agents recenseurs du Service de l'Agriculture établissent que ce chiffre de 3 m n'est presque jamais observé. La plupart de planteurs ont compté 3 pas normaux (malentendu?) entre leurs arbres. Ce faible espacement entraîne évidemment une forte densité de cacaoyers à l'hectare. On compte normalement 1.000 pieds de cacaoyers pour un hectare; les planteurs Djem et Bakwélé en ont couramment 2.000 et même 2.500 (1).

Toutefois les planteurs semblent s'être rendus compte que les cacaoyers plantés trop serrés avaient un mauvais rendement. On observe dans les nouvelles plantations un meilleur espacement - quoique éloigné encore de l'espacement optimum. Les plantations de la région de Souanké-Sembé ayant presque toutes moins de six ans, ce resserrement ne fait pas encore trop sentir ses mauvais effets mais, plus les plantations vieilliront, plus ils apparaîtront : développement entravé, abondance d'ombre entraînant des moisissures, moindre rendement etc.

Une fois les jeunes plants obtenus, le planteur semble se désintéresser de sa cacaoyère pendant deux ans : c'est le test de survie. Les mauvaises herbes et les arbustes se développent, étouffant parfois les jeunes cacaoyers. Il est presque impossible à un enquêteur visitant les plantations à cette époque de soupçonner leur existence.

La troisième année, le planteur débrousse sa nouvelle cacaoyère, remplace les plants morts, et à partir de ce moment ne laisse plus grandir les herbes.

Au Gabon, au Cameroun, l'usage se répand de plus en plus de planter à la lisière des cacaoyères des écriteaux portant le nom du

(1) Au Woleu N'Tem la densité des cacaoyers oscille entre 2.000 et 2.500 arbres à l'ha (d'après Y. Poupart op. cit.)

propriétaire et le nombre de pieds possédés. Ces écriteaux ne sont encore adoptés que sporadiquement au Congo.

Assez souvent le planteur en même temps qu'il sème ou plante ses pieds de cacao ajoute quelques pieds de bananiers qui contribuent à ombrager les jeunes plants. Mais on ne peut vraiment parler de cultures associées comme en Côte d'Ivoire où le cacao et le café se surajoutent purement et simplement aux cultures vivrières traditionnelles et ont un "démarrage" assez lent.

Ici les pieds de bananiers sont beaucoup plus espacés que ceux des plantations féminines; dans un carré de 10 m sur 10 on trouve entre 10 et 19 "bananiers de cacao", alors que dans les plantations féminines ils sont entre 48 et 68 dans le même espace.

Petite conséquence amusante : les hommes ont donc souvent leurs bananiers, ce qui évite à leurs femmes de faire un "a-pa mi- m'bou", un champ d'entre deux saisons. La plantation de cacaoyer étant débroussée régulièrement les rejets de bananiers repoussent chaque année sans risque d'étouffement, et on voit des bananiers continuer à donner leur régime cinq ans après la plantation du premier rejet.

- Il arrive que les plantations de cacaoyers soient établies sur d'anciennes plantations vivrières, mais vu l'abondance de terres autour des villages de brousse, c'est là un cas assez rare.

Entretien des plantations et récolte :

La quatrième année après la plantation, l'arbuste commence à donner des fruits ou cabosses. L'équateur étant tout proche, il n'y a pas de véritable période de récolte. On récolte des cabosses à partir de la mi-août jusqu'en mai avec deux pointes l'une vers novembre-décembre, l'autre vers février-mars. Mai, juin et juillet représentent les mois creux.

Le travail du planteur est surtout représenté par le débroussage et la récolte des cabosses. En effet le traitement phyto sanitaire n'est jamais fait par les planteurs africains eux-mêmes. Une équipe appointée et dirigée par le Service de l'Agriculture passe à la demande dans les plantations. Cette équipe qui est seule pour toute la sous-préfecture (21.000 km² et de très mauvaises routes...), arrive avec peine à traiter une fois par an chaque plantation.

Le débroussage se fait surtout pendant les deux saisons sèches. C'est l'homme qui s'en charge avec un machette. L'emploi d'un machette permet de ne pas retourner le sol, ce qui vaut mieux pour les fragiles racines du cacaoyer (1).

Le débroussage est suffisant et dans les cahiers des recenseurs africains pour le traitement des arbres, on trouve beaucoup plus souvent la mention "plantation bien entretenue" que le contraire.

Le gros travail du planteur est la récolte des cabosses et le séchage des fèves.

C'est l'homme qui cueille les cabosses parvenues à maturité en tranchant la queue avec un machette bien affuté. Les fruits sont jetés au fur et à mesure dans la hotte qu'il porte sur le dos. Quand la hotte est pleine, il la vide à un endroit de la plantation qui a déjà servi au cassage des cabosses - souvent au pied d'un gros arbre aux racines en contrefort - et recouvre le tas de feuilles de bananiers. Lorsque le tas est jugé suffisamment important, au bout d'un à trois jours de récolte l'homme va chercher sa femme pour qu'elle l'aide à vider les cabosses.

Contrairement aux recommandations du Service de l'Agriculture les cosses vidées ne sont pas enterrées mais jetées dans un coin où elles moisissent et noircissent, attirant des myriades de moucheron.

L'homme fend les cabosses en les frappant sur une grosse pierre tend la cabosse fendue à sa femme qui l'ouvre et jette les fèves entourées de leur pulpe gélatineuse dans une grande cuvette émaillée. La cuvette est vidée au fur et à mesure dans la hotte de vannerie garnie de feuilles de bananiers qui, pleine, est ramenée par la femme vers le village.

Au village, chaque planteur possède ses bacs de fermentation composés de caisses de bois (50 cm x 50 x 50) percées de trous, fournies par le Service de l'Agriculture. Le bac plein, recouvert de planches et de grosses pierres, est surélevé pour permettre l'écoulement du jus de fermentation. Certains recueillent ce jus de fermentation dans des cuvettes et en font du "vin de cacao" (= magnõn mê kaka) - le jus est mis

(1) Chalot et Luc op. cit.

avec quelques grains de maïs en une bouteille bouchée placée dans le fond d'un autre bac de fermentation, "pour que ça chauffe bien". Au bout de deux jours le liquide est fermenté. On peut, paraît-il, s'enivrer avec ce "vin de cacao".

Les fèves restent à fermenter pendant 4 à 5 jours, il est très rare qu'elles soient brassées pendant la fermentation.

Une fois fermentées les fèves devenues brunes sont mises à sécher sur les "séchoirs-autobus" (1). Pratiquement tous les séchoirs sont du type séchoir-autobus. Ce sont de petits abris d'où partent vers les quatre points cardinaux des claies mobiles. En cas de pluie les claies avec les fèves étalées se poussent l'une sous l'autre à l'abri du toit.

Il n'y a pas autant de ~~séchoirs~~-autobus que de planteurs. A deux ou trois voisins, (ce qui revient souvent à deux ou trois parents), on construit un séchoir dont on utilise une ou deux claies.

Les séchoirs-autobus sont devenus aussi familiers du profil des villages que les "salons de causerie" (les anciens "corps de garde"). D'après leur nombre, un simple passage permet de déduire immédiatement l'importance cacaoyère du village.

Taille des exploitations, rendement et nombre de planteurs :

Les recensements du Service de l'Agriculture donnent les chiffres suivants :

- fin 1953 : 267.000 pieds (2) de cacaoyers pour la sous-préfecture de Souanké-Sembé
- fin 1955 : 627.000 pieds répartis sur 1.230 exploitations
(moyenne de 510 pieds)
- fin 1957 : 1.400.000 pieds (dont 445.000 âgés de 4 ans) sur 1.650 expl. (moyenne de 840 pieds)

(1) Etymologie inconnue.

(2) Il est en effet beaucoup plus logique de tenir compte du nombre de pieds plutôt que des hectares plantés, puisque la densité moyenne de l'exploitation Djem et Bakwélé est beaucoup plus élevée que la densité optimum.

- fin 1960 : 2.167.000 pieds (1) (dont 1.680.000 (?) âgés de 4 ans)
(En pays Djem - 27 villages recensés sur 34 -
Il y aurait 306.258 pieds pour 260 plantations -
moyenne 1.170 pieds).

A plusieurs reprises le Service de l'Agriculture a procédé au recensement des cacaoyers: (pour traiter les arbres contre les capsides, actuellement pour établir des cartes de planteurs (2). Mais de tels recensement sont extrêmement délicats à mener. D'une part le planteur ne connaît jamais le nombre d'arbres qu'il a plantés (les corrections à apporter au chiffre initial par la mort de certains arbres brouillent ses idées) et lorsqu'il le connaît... c'est qu'il a retenu celui que l'enquêteur lui a donné. D'autre part les planteurs répugnent à laisser compter les jeunes pieds âgés de moins de 3 ans : "ils ne produisent pas, donc ils n'existent pas". C'est seulement lorsque leurs arbres commencent à donner des cabosses qu'ils les indiquent aux enquêteurs. Enfin certains planteurs, parce qu'ils n'aiment pas voir leurs noms et propriétés mis noir sur blanc, préfèrent rester ignorés et il est impossible à un enquêteur demeurant deux jours au maximum dans un village de découvrir par lui-même la présence de ces cacaoyères.

On peut donc avancer que ces recensements sous-estiment et le nombre d'arbres et le nombre de planteurs (3) et qu'il faudrait les majorer de 40 % et 25 % pour approcher de la réalité (ce qui donnerait une moyenne de 1.480 pieds par plantation et un nombre de 336 plantations pour 778 hommes adultes Djem).

Néanmoins ces renseignements sont très utiles car ils montrent que la taille moyenne de l'exploitation Djem et Bakwélé est en constante expansion. L'augmentation de la production n'est pas seulement due

-
- (1) Au Woleu N'Tem, en 1952, on comptait 10 millions d'arbres dont 4.500.000 de moins de 5 ans.
 - (2) Cet établissement n'est pas encore terminé.
 - (3) C'est ainsi que notre propre recensement des planteurs du village d'Elendjo-Pistéta accuse 30 planteurs alors que les recenseurs agricoles en trouvent 23. Une plantation recensée par eux compterait 2.400 arbres, recensée par nous 4.100 pieds etc...

à un nombre croissant d'arbres entrant en rapport mais à la plantation régulière de nouveaux plants.

Le fait est bien confirmé par les observations personnelles : sur la trentaine de planteurs Djem et Bakwélé interrogés, trois seulement ont déclaré être satisfaits de leur nombre d'arbres. Tous les autres affirmaient vouloir augmenter leur plantation, "jusqu'à la mort" était-il ajouté parfois.

Ces chiffres qui portent seulement sur les arbres en rapport permettent également dans la mesure où l'on connaît la production des plantations recensées de calculer quelques rendements.

Il est intéressant de rapprocher les chiffres obtenus de ceux qui sont fournis pour d'autres régions cacaoyères d'Afrique. Au Cameroun, vieux pays cacaoyer, la plantation moyenne comptait en 1953 2.200 arbres. Au Gabon, elle était en 1955 de 1.550 arbres pour le district d'Oyem, 3.600 pour celui de Minvoul, 4.700 pour celui de Bitam (1). Certains auteurs (2) ont calculé le nombre de cacaoyers par homme actif (3) : 1.500 cacaoyers par homme actif pour Ebolowa, 1.100 pour Sangmélima, 950 pour Djoum (sous-préfecture très comparable à celle de Souanké et par la situation géographique - elles ont une frontière commune - et par la situation démographique : 0,8 habitant/km²).

Un tel calcul nous donnerait pour la sous-préfecture de Souanké-Sembé 669 arbres par homme adulte

Ces deux comparaisons (nombre moyen d'arbres par plantation, nombre moyen de cacaoyers par homme adulte) montrent qu'en pays Djem et Bakwélé, récemment devenu producteur de cacao, l'extension des plantations a été foudroyante et que l'on n'est pas loin des chiffres de pays vieux producteurs.

Rendement :

Les spécialistes de la production cacaoyère estiment qu'un arbre adulte convenablement entretenu doit donner un kilo de fèves (séchées) sur une année. Une plantation de 1.000 arbres, théoriquement d'un hectare, devrait produire 1 tonne par an.

(1) les statistiques établies en Côte d'Ivoire ne portent malheureusement que sur les surfaces moyennes en hectares.

(2) P. Alexandre et J. Binet op. cit.

(3) entre 20 et 60 ans ?

Il serait bien sûr très instructif de connaître le rendement moyen par arbre pour la sous-préfecture de Souanké.

Malheureusement ce chiffre est ~~très difficile à obtenir~~ dans : dans une même plantation on trouve des arbres de tous âges, et aux incertitudes concernant le nombre et l'âge des arbres s'ajoutent celles concernant le poids... les planteurs qui ne possèdent jamais de balance oublient le chiffre exact de leur production qui leur est indiqué au moment des marchés; ils conservent seulement en mémoire, la somme touchée et le nombre de sacs vendus; (ces sacs sont appelés "quintaux" en réalité ils pèsent environ 60 kg). - De plus, de village à village, le rendement varie, ce qui est normal.

Néanmoins il a pu être calculé pour l'année 1959-60 le rendement de 16 plantations réparties sur 3 villages différents dont on connaissait par ailleurs le nombre d'arbres en rapport :

4 ont eu un rendement inférieur à 160 grammes de fèves par arbre et par an;

7 ont eu un rendement compris entre 160 et 400 gr.

4 ont eu un rendement compris entre 400 et 700 gr.

1 seule a eu un rendement de 1.070 gr.

Sur les quatre plantations de très faible rendement, trois avaient plus de 5.000 pieds (5.000 - 6.945 - 7.413 -). Les onze plantations de moyen rendement étaient de taille moyenne (de 1.000 à 2.000 pieds). La plantation qui a eu le plus fort rendement était une petite plantation (701 pieds).

Le rendement moyen pour l'ensemble a été de 370 gr. par arbres. Si d'autre part on met en rapport le chiffre indiqué par le Service de l'Agriculture : 1.680.000 arbres âgés d'au moins 4 ans en 1959-60, et la production de la même campagne 1959-60 : 725 tonnes (1), on obtient un rendement de 432 gr. de fèves par arbre producteur.

On ne peut accorder aux deux chiffres obtenus une valeur sûre, mais ils donnent un ordre d'idée. Ils sembleraient montrer que ces plantations africaines et familiales - dont les arbres ne donnent pas encore pleinement - ont un rendement assez satisfaisant pour l'Afrique. (Au Woleu N'Tem, les arbres ayant entre 5 et 10 ans ont un rendement variant

(1) Une fois déduites 70 tonnes (environ) d'apports frontaliers.

entre 200 et 250 gr.).

On peut également à l'aide des chiffres précédents calculer la production moyenne de cacao par planteur et par an; pour 16 planteurs cette production a été de 485 kilogs.

(En Côte d'Ivoire cette production moyenne oscille autour de 1.000 kgs).

Nombre de planteurs :

Il a été établi qu'au village d'Elendjo-Pistéta 84 % de la population masculine âgée de plus de 20 ans travaillent à une plantation de cacaoyers : 58 % sont propriétaires d'une plantation, 26 % travaillent en coopération avec ces propriétaires - avec qui ils sont toujours parents -

Si cette proportion de 58 % de planteurs et 26 % d'aides familiaux était valable pour l'ensemble de la population masculine de la sous-préfecture on obtiendrait un total de 2.280 planteurs pour 4.080 hommes adultes, auxquels il faudrait ajouter 1.060 aides familiaux.

Ces chiffres avancés avec réserve sont peut-être trop forts mais néanmoins il faut souligner que le nombre de planteurs est en augmentation constante, non seulement parce que "la contagion de la plantation" se répand à l'intérieur des villages mais parce que le cacao fait revenir à leur village d'origine des enfants prodiges (1).

Le nombre des planteurs augmente également parce que la possession et l'entretien d'une plantation sont parfaitement compatibles avec un métier, même exercé à temps complet. C'est ainsi que les maçons, les charpentiers, les mécaniciens et aides garagistes de l'administration à Souanké, faisant la journée continue, peuvent sans inconvénient aller travailler les après-midi à leurs plantations. On voit ainsi des plantons-planteurs, des clarks-planteurs, des instituteurs-planteurs, des commerçants-planteurs, des tailleurs-planteurs etc.

(1) Au village d'Elendjo deux planteurs de fraîche date sont ainsi revenus du Cameroun où ils étaient, l'un forgeron, l'autre mécanicien de l'administration; une couturière originaire du village est également revenue du Cameroun pour devenir "femme-planteur" tout en exerçant son métier; enfin un "clark" à qui un oncle sans enfants, propriétaire d'une plantation en rapport, propose l'association, vient de se fixer au village.

Il est très frappant de constater que même cette catégorie de "planteurs intermittents" n'emploie que rarement une main d'oeuvre salariée.

Cela tient en grande partie à la petite taille des plantations : 2.000 cacaoyers couvrant généralement à peine un hectare (1).

Néanmoins les planteurs qui possèdent 4.000 arbres et plus sentent à certains moments de l'année, au moment du débroussage surtout, la nécessité d'une aide; mais l'isolement géographique, l'inexistence du circuit routier, la proximité avec des régions - Cameroun et Gabon - elles-mêmes cacaoyères, ayant besoin donc de leurs hommes, tous ces facteurs freinent l'arrivée de manoeuvres étrangers.

Les "gros" planteurs en sont donc réduits à employer leurs voisins, les payant soit à la tâche (par exemple : 50 frs pour une rangée d'arbres débroussée), soit à la journée (tarif : 50 frs par jour, de 6 h. à midi environ).

Pour le moment, ce problème de main d'oeuvre ne se pose pas vraiment, car les gros planteurs sont rares et il reste encore des hommes ne possédant pas de plantations, mais l'engouement général pour le cacao pousse les planteurs existants à augmenter leurs plantations et les hommes qui ne sont pas planteurs à le devenir, aussi peut-on prévoir que dans quelques années la question de la main d'oeuvre deviendra irritante et qu'il faudra la résoudre.

(1) En Côte d'Ivoire où les plantations de cacao couvrent en moyenne 3 ha à 19, et celles de café 2 ha à 15, on trouve pour 3 planteurs originaires du pays, 4 manoeuvres immigrés.

CHAPITRE IV : Budget familial du planteur de cacao

Avant toute étude du budget, il faut rappeler, ainsi que le fait J. Binet dans son ouvrage sur les planteurs camerounais, que les rentrées monétaires qui pourront être évaluées ne représentent pas la totalité des ressources du planteur : la nourriture provient entièrement des plantations familiales et de la forêt; les maisons, même d'un type amélioré, sont construites avec les matériaux traditionnels qui ne s'achètent pas; une partie du mobilier et de l'équipement ménager est fabriquée par le mari et la femme eux-mêmes. Calculer en argent ces divers avantages est difficile; il suffit de rappeler que "le_revenu_en_argent_ost_seulement_une_fraction_du_revenu_total"(1). Ainsi libéré du problème de la nourriture et du logement, le planteur congolais peut satisfaire des besoins moins immédiats et dépenser ses revenus en acquisitions qui peuvent sembler parfois superflues, ostentatoires voire nuisibles.

N'apparaît-il pas alors comme nécessaire d'orienter les esprits vers une meilleure conception du niveau de vie souhaitable (2) ? Ainsi l'augmentation du revenu procuré par la vente du cacao se traduirait-elle par une réelle élévation de ce niveau d'existence...

I. Les revenus :

Si, dans la région de Souanké-Sembé, la principale source de revenus pour une grande majorité des foyers est constituée par la vente du cacao, elle n'est pas pourtant la seule; diverses ressources viennent s'y ajouter : les salaires d'abord puisque, on l'a vu, un métier n'est pas incompatible avec l'entretien d'une plantation; mais les salaires sont peu nombreux car le principal employeur reste l'Administration. En dehors de sa plantation de cacao et son travail rémunéré,

.../...

(1) J. BINET op. cit. p.35

(2) du "standard de vie" pour adopter l'expression employée par les Rapports de l'O.N.U. qui opposent "standard de vie" à "standing de vie" : niveau de vie réel.

l'homme peut tirer argent d'une activité artisanale à maigre profit et surtout de la chasse qui, dans certains cas, suffit à faire vivre confortablement toute la famille.

La femme vient également apporter sa petite contribution au budget familial : en effet, à la division du travail agricole correspond une certaine division budgétaire; il est entendu que le mari laisse à sa femme le produit de ses récoltes. En réalité cette "séparation des biens" n'a pas le caractère rigoureux qu'elle présente en d'autres régions d'Afrique où la femme possède ses économies dont le mari ignore parfois jusqu'à l'existence. Ici, la plupart du temps, la femme demandera conseil à son mari au moment de dépenser ses bénéfices ou même le laissera seul juge de l'achat.

A/ Les ressources féminines :

Le caractère principal des ressources féminines est leur dispersion et leur incertitude.

- Les récoltes des produits vivriers qui appartiennent à la femme ne représentent jamais de grosses sommes à la fois parce que, seule cultivatrice ou aidée d'une de ses filles, la femme ne peut entretenir de grandes surfaces, et aussi parce que la vente de ces produits vivriers se fait par petites quantités : au verre, au paquet, au panier. Les ventes féminines ont lieu en effet en un circuit restreint; il n'y a pas d'exportation vers des centres éloignés; les seuls clients sont, au fur et à mesure de leurs besoins les habitants du village eux-mêmes, et il peut arriver qu'une femme désirant vendre ne trouve pas d'acheteur...

Parmi les produits de sa récolte, la femme peut vendre des arachides, du maïs, des bananes à cuire et des cannes à sucre.

Dans les villages de brousse, ce sont les arachides qui représentent l'essentiel des recettes. On les vend décortiquées, soit au verre à boire (5 frs), soit au panier (400 frs le panier de 5 kgs environ); dans les bonnes années, une femme peut vendre jusqu'à 3.000 frs d'arachides. Le maïs rapporte moins d'argent liquide : à raison de 3 "têtes" pour 5 frs, la ménagère peut espérer au plus un gain de 1.500 frs. Les femmes habitant le Poste ou les villages proches vont y vendre des bananes à cuire - 20 frs la grosse "main" - (dans les villages de

brousse, chacun a ses plantations et il n'y a pas d'acheteur de bananes). Les Matsouanistes du Poste sont acquéreurs de cannes à sucre dont ils font un "vin" extrêmement apprécié de la population. Les cultivatrices leur en apportent plusieurs paquets de dix cannes à la fois, (5 frs la canne) et retirent 100 ou 150 frs de chaque vente.

D'après mes interlocutrices, les ventes de produits vivriers bruts représenteraient suivant les années entre 1.500 et 6.000 frs.

- En préparant la nourriture familiale une femme a encore la possibilité de vendre le surplus aux voisins; il s'agit surtout d'huile de palme et de "bâtons" de manioc; là encore les bénéfices sont très modestes : quelques dizaines de francs par vente.

Quelques femmes habitant le Poste de Souanké - où les acheteurs de "bâtons" de manioc sont plus nombreux que les vendeuses - ont compris l'intérêt de cette fabrication. L'une d'entre elles a déclaré gagner ainsi entre 600 et 1.200 frs par mois; elle y consacre deux à trois journées par mois et comme le manioc peut se récolter toute l'année, elle possède là un petit revenu régulier.

De la vente de produits vivriers et de nourriture toute prête, une femme peut tirer au maximum 15.000 frs en une année, mais la plupart du temps ses revenus n'excèdent pas 5.000 frs.

Les femmes se rendent très bien compte que ce sont elles seules qui assurent l'alimentation de la famille. Jusqu'à une époque récente où l'argent était rare la situation leur paraissait normale. Aujourd'hui où elles voient les hommes commercialiser en entier leur production, toucher des sommes importantes et satisfaire leurs besoins - en nouvelles épouses particulièrement - les femmes ne peuvent manquer de faire la comparaison entre leurs propres bénéfices constitués de bribes soustraites à la consommation familiale et ceux de leurs maris. Ce sont peut-être ces réflexions qui les conduisent actuellement à une attitude résolument féministe s'exprimant par leur adhésion aux Sociétés de Femmes.

- En dehors des produits vivriers, bruts ou transformés, une femme peut tirer profit de diverses activités : pêche, artisanat traditionnel : vannerie et poterie, portage enfin au moment des marchés de cacao.

La pêche - traditionnellement réservée à la femme - n'est jamais pour elles une ressource aussi importante que la chasse peut le devenir pour l'homme. Au moment des deux saisons sèches une femme désirant gagner de l'argent peut barrer un petit cours d'eau, faire sécher et fumer une douzaine des plus gros poissons capturés et les vendre ensuite dans les villages autour du sien. Une "pêcheuse" rencontrée au cours de sa tournée a déclaré gagner à chaque pêche entre 1.000 et 2.000 frs... mais ne pas pêcher plus de deux fois l'an.

L'artisanat traditionnel rapporte peu d'argent pour un long travail - Toute femme Djem et Bakwélé possède un nombre impressionnant de paniers de toutes tailles : grandes hottes à claire-voie en vannerie diagonale (90 cm de hauteur) servant aux transports, petits paniers pour les semailles, paniers grossiers pour la pêche, minuscules paniers-nasses, larges paniers où l'on dépose les bananes cuites etc. Parmi ces paniers, un certain nombre sont faits par la maîtresse de maison elle-même, les autres sont achetés aux spécialistes (deux ou trois par village) : la vannerie diagonale à trois éléments - fréquente en Amérique et en Asie mais rare en Afrique - réclame en effet une certaine dextérité. Une grande hotte de transport en vannerie diagonale demande deux jours de travail assidu et vaut 350 frs. Une vannière n'en vend guère plus de 4 par an qu'elle fabrique sur commande.

La vaisselle de terre cuite, courante autrefois est en voie de disparition remplacée par les "émaillés", assiettes, cuvettes, fait - tout etc... Seul subsiste l'usage du grand pot - réserve où l'eau demeure plus fraîche. Un tel pot, contenant 20 l. environ, est vendu 150 frs. Là encore il n'y a pas beaucoup de demandes : 3 ou 4 par an dans un petit village.

Le portage des fèves de cacao séchées jusqu'au lieu de marché constitue une source de revenus réguliers pour certaines femmes, surtout des femmes seules, des veuves en particulier; la journée de portage est payée en argent, (50 frs) ou en fèves de cacao.

Le contraste est grand entre ces bénéficiaires incertains et dispersés et le revenu d'une plantation; il était jusqu'alors réservé aux hommes mais voici qu'on assiste à l'accession de quelques privilégiées au titre de femmes planteurs. Il ne s'agit encore que de quelques cas : femmes aimées de leur mari ayant hérité de lui après sa mort.

Un cas curieux a été observé : celui d'une couturière de 30 ans environ, célibataire par vocation, revenue à son village natal en compagnie de sa mère pour y établir une plantation. La plantation n'est pas encore en rapport mais on peut prévoir que la liberté de la couturière fera rêver les épouses désireuses de divorce.

B/ - Les ressources masculines :

1) les salaires : Comme il est normal dans une région à vocation essentiellement agricole, le nombre des salariés est très faible. On peut affirmer qu'ils se rencontrent surtout à Souanké et Sembé, c'est-à-dire dans les centres importants où se trouve l'Administration. Parmi les employés de l'administration on rencontre des secrétaires-dactylos, des commis, des instituteurs, des moniteurs d'agriculture, des infirmiers, des maçons, des menuisiers, des chauffeurs et des aides-mécaniciens.

Ces différentes professions doivent totaliser au plus dans chaque centre une cinquantaine de membres(1) : les salariés de l'Administration représentent donc environ 2,5 % de la population masculine pour l'ensemble de la sous-préfecture.

(A ces employés réguliers il faut ajouter les manoeuvres temporaires que l'Administration recrute pour une besogne précise : réfection d'une route ou d'un pont, défrichement du terrain d'aviation etc...)

Le fossé qui existe souvent en Afrique entre "les fonctionnaires" et le reste de la population est bien connu; il semble pourtant moins marqué dans la sous-préfecture de Souanké-Sembé, peut-être parce que

..../...

(1) Rappelons que la population du poste de Souanké est de 397 habitants dont 110 hommes et celle de Sembé est de 449 habitants (d'après le Rapport Administratif pour l'année 1959).

les fonctionnaires - originaires de la région - possèdent souvent des plantations et partagent donc les soucis et l'optique des planteurs de cacao.

Les employés de commerce représentent une classe de salariés quasiment inexistante : rappelons que les magasins, totalisés par trois entreprises différentes, sont au nombre de 12 seulement pour toute la région de Souanké-Sembé : au Cameroun, les commerçants de brousse représentent 4 % de la population...

Un jeune homme de moins de 25 ans, colporteur travaillant pour le compte du seul commerçant djom établi à son compte a déclaré obtenir entre 2.000 frs et 3.000 frs de bénéfices nets par mois (auxquels s'ajoute sa quote-part de la plantation fraternelle à laquelle il travaille par intermittence).

Les employés des missions, très peu nombreux également, n'ont pas été interrogés. Une classe intéressante de salariés est celle des ouvriers agricoles, non par son importance numérique mais par sa possible extension. De véritables ouvriers agricoles vivant uniquement de leur travail dans les plantations d'autrui il ne semble pas y en avoir beaucoup; en effet parmi les ouvriers agricoles travaillant dans les fermes expérimentales du Service de l'Agriculture comme parmi ceux travaillant aux plantations européennes d'Elogo et de Bellevue, les petits planteurs sont, paraît-il, nombreux. De même les "gros planteurs" n'ont généralement pas de plantations assez importantes pour justifier l'emploi de manœuvres à temps-plein. C'est à leurs voisins qu'ils font appel aux périodes de pointe.

Les ouvriers agricoles sont donc souvent des petits planteurs ou des aides familiaux désireux d'arrondir momentanément leurs revenus. (Les plantations "étrangères" payent leurs ouvriers 100 frs par jour environ, les plantations africaines, 50 frs par jour).

Il n'y a pas de différence sociale bien marquée entre les employeurs africains et leurs employés.

2) l'artisanat : Comme dans bien des régions d'Afrique, l'artisanat traditionnel est en décadence ne pouvant soutenir la concurrence des objets importés, (la lutte du pot de terre contre la cuvette émaillée est inégale). Pourtant en deux cas précis il conserve l'avantage; il s'agit de certains outils et armes forgés et des différents mortiers de bois.

En effet les houes de fer forgé, fer récupéré et non extrait localement, sont beaucoup plus solides que celles offertes par le commerce. Une houe locale s'achète 150 frs et dure 4 ans. Toute femme en possède au moins deux. Un forgeron peut donc espérer vendre aux habitants de son village et des villages environnants, une cinquantaine de houes auxquelles s'ajoutent des couteaux, des fers de lance et des sonnettes à grelots pour les chiens de chasse. Les revenus qu'il peut attendre ne doivent guère excéder 20.000 frs par an. (Mais le forgeron d'Elendjo qui nous a fourni ces divers renseignements possédait également une importante plantation de 5.000 cacaoyers...).

Les différents mortiers sont essentiels dans la batterie de cuisine d'une femme africaine : chaque femme Djem et Bakwélé ne possède pas moins de quatre mortiers (deux pour le manioc, un pour les arachides, un pour les bananes) auxquels s'ajoutent un banc-battoir pour les bananes, et deux grands plateaux à usage divers. Tous sont en bois et continueront à le rester car on ne voit pas par quoi le bois pourrait être remplacé.

Le prix relativement élevé de ces instruments ménagers (entre 350 et 700 frs), leur nombre, assurent à l'artisan un revenu à peu près égal à celui du forgeron. (Mais là encore, l'artisan sculpteur d'Elendjo était un "gros planteur").

L'artisanat moderne : Comme l'artisanat traditionnel il mobilise un faible effectif mais le sien semble susceptible de s'agrandir.

Il s'agit surtout des tailleurs, des menuisiers et des maçons.

Tout planteur s'achète annuellement de 1 à 4 pantalons et un nombre équivalent de chemises et il achète à chacune de ses femmes un nombre de robes variant habituellement entre 4 et 10. La vogue du vêtement féminin coupé et cousu (la robe d'importation européenne) est beaucoup plus grande que celle du pagne traditionnel. Là encore l'influence du Cameroun se fait sentir. Peut-être s'y ajoute-t-il une raison d'ordre pratique : il est beaucoup plus commode pour travailler dans les plantations d'être vêtue d'une robe que d'un pagne.

Les vêtements tout faits sont peu nombreux; il s'agit presque toujours de fripes venues du Cameroun à dos d'homme, vêtements hétéroclites et bizarres vendus à bas prix (entre 200 et 300 frs la robe par exemple). Les femmes africaines ignorant la couture - où l'auraient-elles apprise ? - il faut avoir recours aux tailleurs si l'on désire un vêtement neuf : assez nombreux à Souanké où ils seraient une dizaine, les tailleurs sont beaucoup plus rares en brousse et y ont donc plus de travail.

Un tailleur pratique des prix qui paraissent bas : 150 frs une robe sans manches, 250 frs une robe avec manches (tissu fourni par le client), 250 frs un pantalon etc... Les grosses périodes de travail coïncident avec les semaines qui suivent les marchés de cacao; à ce moment là le tailleur peut gagner 8.000 frs en un mois, puis vient la morte saison où les bénéfices ne dépassent pas 2.000 frs par mois.

Les tailleurs eux aussi, surtout en brousse, cumulent volontiers leur travail avec l'entretien d'une plantation (Des deux tailleurs interrogés, un possédait avec son frère une plantation en plein rapport. La seule couturière interrogée s'était fait attribuer un emplacement de plantation, défriché mais non encore planté).

Les années qui vont suivre verront sans doute augmenter l'importance des maçons et des menuisiers, ceux de brousse surtout : un réel désir de belle habitation se manifeste chez la plupart des planteurs interrogés; pour le satisfaire le planteur ne pourra plus demeurer son propre constructeur mais devra faire appel aux talents d'ouvriers plus spécialisés.

Au poste de Souanké comme dans les villages de brousse il n'existe pas, semble-t-il, de maçon ou de menuisier vivant uniquement de son métier. En effet l'engouement pour les belles maisons est récent et les demandes sont encore trop peu nombreuses pour occuper à temps plein ces ouvriers. Maçons et menuisiers sont d'anciens employés de l'administration ou des missions, ayant acquis leur métier par la pratique. Licenciés ou partis de leur plein gré, ils sont devenus planteurs mais exercent encore à temps perdu. Quatre menuisiers planteurs et un maçon planteur ont été interrogés; d'après leurs dires il y aurait à Souanké une vingtaine de menuisiers - dont cinq travaillant pour l'administration - et une dizaine de maçons, mais l'effectif des maçons et menuisiers de brousse serait plus faible.

Le premier travail que commande au menuisier un planteur soucieux d'embellir sa demeure est la pose d'huisseries qui reçoivent ensuite de vraies portes et de vraies fenêtres-volets. Un menuisier demande pour une fenêtre toute posée (0,80 m sur 0,60 m) (dont il fournit le bois) de 400 à 800 frs, pour une porte extérieure 1.000 à 1.500 frs. Une fois ce premier stade franchi le planteur fait crépir intérieurement et extérieurement sa maison par un maçon; pour ce long travail qui peut lui prendre plus d'un mois s'il travaille par intermittence le maçon réclame environ 10.000 frs. Par la suite c'est encore au maçon qu'est demandé le bétonnage du sol qui coûte au planteur une somme équivalente. Enfin le planteur en arrive au stade ultime : celui du mobilier d'inspiration européenne remplaçant les anciens meubles rudimentaires faits de tiges de palmiers-raphia (1). Les chaises viennent d'abord (600 frs la chaise) puis la grande table (2.000 frs), l'armoire, enfin les fauteuils (1.200 frs) et la table à apéritif (1.000 frs) qui consacrent vraiment une élévation sociale.

..../...

(1) appelées improprement "bambou"

Seul a été calculé le chiffre d'affaire du menuisier : en une année il n'atteint pas 20.000 frs. Pour le maçon, il semble que les commandes soient encore très rares.

Là encore pour cette catégorie d'artisans, les revenus professionnels comptent moins que la vente du cacao.

3) Tontines, emprunts, dots : La tendance individualiste des Djem et des Bakwélé qui s'était déjà manifestée par le petit nombre des équipes de travail agricole, est encore plus apparente lorsqu'on aborde le domaine monétaire. Les "Mutuelles" d'origine traditionnelle ayant adopté l'emploi de l'argent - dont l'existence chez les Bakongo est bien connue - ne semblent pas en effet exister chez eux. "Les Matsouanistes disent que nous pourrions faire ainsi de grandes et belles choses", déclarait un important planteur d'Elendjo "j'ai proposé à mes voisins de s'unir à moi pour faire une société à cotisation : chacun à son tour recevrait toutes les cotisations. Mais mes voisins n'ont pas voulu..."

Le prêt monétaire semble de même peu fréquent : sur l'ensemble des planteurs interrogés, un seul a déclaré attendre le remboursement d'un prêt, (il avait prêté 3.000 frs à un ami désirant se marier).

La forme de prêt la plus couramment pratiquée semble être le prêt sur gage (le gage est représenté par un cabri, 10 matchettes etc...). Lorsqu'on prête de l'argent à un homme qui n'est pas de sa famille, on le fait devant témoin. Il n'y a pas d'intérêt : "si l'ami est gentil, il rendra un peu plus que ce qu'il devait mais il n'y est pas forcé." Le prêt représente donc rarement chez les Djem et Bakwélé une source de revenus - On est loin des populations qui font du prêt une institution essentielle...

Les versements de dots peuvent constituer une part importante du budget, mais on n'a pu trouver de foyer où une dot aurait été récemment versée : au village d'Elendjo, il n'y avait qu'une jeune fille en âge de se marier et elle était encore libre.

4) Chasse : Un rapport administratif de 1956 évalue à 20 millions le revenu procuré aux habitants de la Région de la Sangha par la vente de gibier et de poisson. (Ce chiffre est obtenu en établissant le bilan économique de la Région).

Effectivement il semble bien que la chasse, en ce qui concerne la sous-préfecture de Souanké, procure des revenus très appréciables à ceux qui la pratiquent commercialement.

La grande forêt qui couvre le pays est giboyeuse, les habitants peu nombreux y puisent régulièrement la majeure partie de leur abondante alimentation carnée (1). Il est difficile d'évaluer monétairement cette consommation, par contre on peut avancer des chiffres en ce qui concerne la viande vendue : au village d'Elendjo 8 hommes (2) revendiquent le titre de chasseur : ils chassent surtout pour nourrir leur famille mais vendent le surplus aux voisins ou aux passants. Ce surplus peut leur rapporter entre 1.000 et 2.000 frs par mois.

Un chasseur professionnel d'un village voisin a été interrogé trois semaines de suite alors qu'il revenait chez lui ayant vendu sa chasse de la semaine. Cet homme possédait une plantation toute jeune (2 ans) qui n'était donc pas encore en rapport. Chaque semaine il allait dans la forêt inspecter ses pièges - toujours aux mêmes endroits - fumait la viande sur place, puis, accompagné de sa femme allait de village en village proposer son gibier. En trois semaines il avait gagné 11.000 frs et prétendait avoir habituellement des chiffres d'affaires variant entre 12.000 et 16.000 par mois.

L'importance de ces chiffres est particulièrement frappante si l'on pense que ce sont uniquement les habitants de la sous-préfecture (auxquels s'ajoutent les quelques fonctionnaires étrangers) qui achètent cette viande de chasse car le manque de moyens de transport empêche de l'évacuer sur Ouesso.

.../...

(1) l'enquête nutritionnelle du Dr Bascoulergues (op.cit.) établit qu'un repas sur deux comporte de la viande.

(2) sur les 20 hommes entre 20 et 50 ans présents au village.

5) Le cacao : Si l'on met à part les quelques cas de chasseurs prospères - sans doute exceptionnels - et de fonctionnaires importants on constate que, dans les foyers de planteurs, les différents chapitres envisagés précédemment tiennent moins de place que la vente du cacao : dans la région de Souanké le cacao est vraiment le pivot de l'économie.

L'argent retiré du cacao présente plusieurs caractères particuliers : avant de le toucher le producteur doit souvent attendre de longs mois - il s'est écoulé jusqu'à 8 mois entre la date du marché de cacao et celle où le planteur a réellement touché son dû - Pendant cette attente, ses désirs ont le temps de se préciser voire de s'exaspérer. Puis le planteur touche d'un seul coup l'argent de sa récolte. L'importance de ces sommes lui permet de réaliser immédiatement de grosses dépenses : fusil "calibre 12", "premier versement" d'une dot, bicyclette, machine à coudre. Il n'est pas rare de voir un planteur sans argent deux jours après la paye.

Ces dépenses, plus ou moins utiles, montrent bien que l'argent retiré du cacao est encore considéré par beaucoup de planteurs comme "une bonne aubaine". L'introduction du cacao est trop récente pour que tous les planteurs se soient rendus compte que cet argent, fruit de leur travail, était leur dû. En dépensant si rapidement leur gain certains d'entre eux agissent comme s'ils craignaient qu'un revirement de l'acheteur ne le leur arrache. Ainsi était-il il y a quelques années, au Cameroun. Des sondages effectués récemment soulignent l'apparition d'un sens de l'épargne et du budget (1) : les planteurs Camerounais se sont familiarisés non seulement avec l'usage de la monnaie, mais avec le caractère intermittent et soudain des paiements de cacao. On peut espérer que la même évolution se dessinera au Congo.

..../...

(1) J. Binet op. cit. p. 133-135.

a) - Mode de commercialisation : Le cacao congolais a connu dès ses débuts un mode de commercialisation différent de celui du Cameroun et du Gabon (1). Au Cameroun, le planteur est libre de vendre sa production à qui lui plaît. Cette liberté d'achat apparemment dangereuse n'a pas eu les mauvais résultats qu'on aurait pu craindre : le planteur a très vite appris à se défendre. Au Gabon les marchés sont organisés par l'Administration; ils ont lieu une fois par mois et attirent plusieurs commerçants rivaux qui achètent la production des planteurs par l'intermédiaire de commis. Les prix d'achat sont discutés entre les commerçants et le sous-préfet qui défend les intérêts des planteurs. Pour fixer le prix d'achat on déduit du prix FOB les frais d'emballage, de manutention, de transport, les droits et taxes divers auxquels s'ajoutent les marges bénéficiaires des commerçants. Le prix d'achat ainsi obtenu est, paraît-il, accepté sans discussion par les planteurs.

Des primes à la qualité sont octroyées par la Caisse de Soutien du Cacao d'Oyem. Dans le district d'Oyem 42 planteurs ont reçu cette prime en 1955, ce qui représente à peu près un planteur de récompensé sur 100. Bien sûr, ce sont les meilleurs qui ont droit à cette prime qui leur est donnée à part. Ainsi le choc psychologique est-il plus grand.

A Souanké les marchés sont, comme au Gabon, fixés par l'Administration mais ils n'ont lieu qu'une fois par trimestre. Le seul acheteur est la C.C.R.(2) qui pratique des prix beaucoup plus élevés que

.../...

-
- (1) cf - pour le Cameroun : J. Binet Op. cit.
- pour le Gabon : G. Sautter "Le cacao dans l'économie rurale au Woleu-N'Tem" in Bulletin de l'Institut d'Etudes Centrafricaines n° 1 - 1950.
et { M. Drillien : Le cacao au Woleu-N'Tem 1955
M. Le Guevel : Le cacao dans le district d'Oyem, 1955 - publications de l'Inspection Générale de l'Agriculture.
- (2) L'ancienne S.I.P.(Société Indigène de Prévoyance) devenue S.A.P. (Société Africaine de Prévoyance) s'appelle actuellement Centre de Coopération Ruralo.

ceux que pourraient consentir des commerçants privés. En effet c'est la C.C.R. de Souanké - et non les planteurs - qui supporte grâce à des crédits gouvernementaux les frais généraux d'emballage, de stockage et de transport du cacao qui n'ont donc pas à être déduits du prix d'achat. De plus la C.C.R. réduit au minimum ses marges bénéficiaires.

Aux débuts de la commercialisation, le prix d'achat du cacao suivait, d'un marché à l'autre, les variations des cours mondiaux. Ces fluctuations remplissaient les paysans de méfiance et d'inquiétude car ils s'imaginaient, ignorant les mécanismes du marché international, qu'il existait quelque part une personne s'enrichissant à leurs dépens. Actuellement le prix est fixé pour "la campagne" (c'est-à-dire pour l'année agricole : d'août à avril). Cette solution est satisfaisante; les villageois sont rassurés et ils ne sont plus tentés de stocker leur cacao dans de mauvaises conditions en attendant la remontée des cours. Mais... la même incompréhension subsiste devant les variations de prix d'une campagne à une autre; la fixation du prix d'achat est suivie avec une extrême attention. La moindre diminution - qui atteint un grand nombre des foyers de la sous-préfecture - est très mal acceptée et longuement commentée; ces commentaires sont parfois des plus inattendus .

L'attribution de la prime est également mal saisie : actuellement la prime à la qualité, qui a été accordée dès le début de la commercialisation, est incorporée dans le prix d'achat. Il n'y a donc pas d'encouragement aux meilleurs planteurs. La prime n'est pas dissociée, dans l'esprit des planteurs, du prix de campagne, aussi devient-elle un dû. Si les circonstances économiques forçaient à restreindre, voire à supprimer cette prime, un tel retour en arrière aurait un effet désastreux sur la population.

On le voit, l'actuel mode de commercialisation - qui pourtant les favorise grandement - est très mal compris par les planteurs africains. Ils ne saisissent pas bien non plus la personnalité de la C.C.R., certains la ^{prennent} même pour un organe administratif ayant le monopole du cacao. Aussi déplorent-ils l'existence de ce seul acheteur et réclament-ils comme au Cameroun voisin la liberté d'achat du cacao.

Ils pensent avec peu de logique que la liberté d'achat entraînerait des prix de campagne plus élevés que les prix actuels consentis par la C.C.R. tout en reconnaissant... qu'au Cameroun les prix d'achat du cacao sont plus bas.

Une éducation des planteurs exposant les mécanismes du marché international serait donc très utile.

b) - Revenu moyen par planteur : Au cours de la campagne 1959-1960, 795 tonnes (1) ont été commercialisées. Si l'on déduit les apports frontaliers et la production de la sous-préfecture d'Ouessou, on voit que 58 millions environ ont été versés à la population de la sous-préfecture de Souanké-Sembé, ce qui donne un revenu moyen de 14.150 frs par homme adulte. En s'en tenant à la proportion de 58 % de planteurs dans la population masculine, on s'aperçoit que l'an dernier chaque plantation aurait rapporté à son propriétaire environ 28.000 frs. Si d'autre part on se reporte au chiffre adopté précédemment : 1.480 pieds de tous âges par plantation djem, dont 1.000 pieds environ de plus de 4 ans, si également on adopte un rendement de 370 gr par arbre en rapport, on obtient une production moyenne de 370 kg et un revenu moyen de 29.600 frs par plantation.

Mais on a vu que si 58 % des hommes sont propriétaires d'une plantation, 84 % environ d'entre eux vivent de "l'argent du cacao" ce qui représente pour chaque foyer une rentrée annuelle de 17.060 frs.

En 1954 une étude budgétaire dans le Sud Cameroun établissait que le produit de la vente du cacao avait rapporté 15.673.500 frs répartis entre 453 familles (représentant 90 % de l'ensemble). Ainsi la vente du cacao avait fait entrer dans chaque foyer une somme de 34.600 frs. Si l'on fait remarquer qu'en 1953-54, les cours avaient été exceptionnellement favorables, oscillant entre 80 frs et 175 frs le kg, on s'aperçoit qu'à un cours de 80 frs le kg, ce revenu moyen aurait été de 23.070 frs, chiffre à peine supérieur à celui du Congo.

.../...

(1) chiffres communiqués par M. de Combejean, actuel conseiller technique de la C.C.R.

Ainsi actuellement, le revenu des planteurs congolais ou plutôt le revenu des familles vivant de la vente du cacao, n'est pas tellement éloigné de celui qui a été trouvé au Cameroun où les plantations sont pourtant en rapport depuis beaucoup plus longtemps.

Cette étude des revenus n'est, il faut le rappeler, qu'une étude approximative. Elle indique simplement les directions dans lesquelles une étude statistique portant sur un nombre suffisant de budgets devra être poursuivie.

Néanmoins, même susceptible de corrections, les chiffres obtenus indiquent que, dans la sous-préfecture de Souanké-Sembé, le revenu moyen des familles a été considérablement augmenté par la culture du cacao. Comparativement au reste du Congo, comparativement à ce qu'ils étaient auparavant, les planteurs de cacao seront bientôt considérés comme des gens "à l'aise".

II. Les dépenses

A quels moments les planteurs dépensent-ils leurs gains ? comment ? quelle priorité se dégage de l'étude des dépenses ? Y-a-t-il épargne et si oui, sous quelle forme ? Autant de questions importantes auxquelles il faudrait pouvoir répondre avec des graphiques et des tableaux. Car c'est surtout dans le domaine des dépenses qu'un relevé journalier chez les mêmes familles, portant sur deux ou trois mois, se révèle indispensable : si les planteurs se rappellent assez bien le nombre de sacs qu'ils ont vendus, indiquant donc leurs gains, leur mémoire est beaucoup moins affirmative lorsqu'il faut indiquer les dépenses; il est facile de dire les gros achats : fusil, bicyclette, dot, mais le montant des petits achats : produits d'entretien, vêtements pour les enfants etc... reste flou.

Les sondages effectués à Elendjo-Pistéta et au village de Bomabut "banlieue" du poste de Souanké, sont cependant révélateurs: ils indiquent qu'il existe deux circuits monétaires; l'un, visible et facile à contrôler, va des planteurs vers les magasins européens et vers la poste, point de départ des achats par correspondance; l'autre, quasi souterrain,

est formé des échanges monétaires de villageois à villageois et porte sur les produits vivriers et artisanaux, la chasse et surtout les dots qui comportent toujours, on l'a vu, une part importante d'argent liquide.

Période de dépenses : L'amabilité des propriétaires et gérants des magasins établis dans la sous-préfecture a permis de compulser quelques livres de comptes. Ce examen semble bien confirmer ce que les entretiens avec les planteurs avaient laissé soupçonner : les achats seraient groupés essentiellement dans les périodes qui suivent les marchés de cacao : il est intéressant de constater que les fléchissements et remontées se situent en même temps pour les trois établissements, soumis, donc, au même rythme des rentrées monétaires.

Les achats de produits vivriers et artisanaux et de viande de chasse se poursuivent probablement entre planteurs tout au long de l'année sans grandes variations; par contre il semble bien qu'il y ait une période de versement des dots qui, elle aussi, suit les marchés de cacao.

Hiérarchie des dépenses : On peut grouper les dépenses en cinq chapitres

- les dépenses indispensables qui se retrouvent même dans les très petits budgets de moins de 10.000 frs par an : achat d'habillement et de produits d'entretien, viennent en priorité.
- le mariage tient ensuite presque toujours la seconde place même dans les budgets modestes : le planteur s'occupe de son mariage ou de celui de ses fils célibataires vivant avec lui.

Les cadeaux aux beaux-parents ou à la belle famille qui se rattachent aux dépenses entraînées par le mariage peuvent, si le planteur est polygame, constituer une part importante des dépenses.

- puis viennent ce qu'on peut appeler les "dépenses de prestige : nouveau mariage pour le planteur déjà marié ... et achat d'un fusil "calibre 12" - auquel il faut des cartouches ...

- les dépenses d'équipement viennent, suivant les planteurs, avant ou après les "dépenses de plaisir". Elles groupent les achats de batterie de cuisine, de linge (draps et couvertures), de produits médicaux (constitution de "caisses pharmacie familiales"), les dépenses faites pour l'amélioration de l'habitation - qui, en certains cas, sont prioritaires - et les dépenses, encore embryonnaires, visant à l'amélioration et l'agrandissement des plantations.
- les "dépenses de plaisir" comprennent l'achat de vin et boissons fermentées - qui peut parfois se rattacher au chapitre "dépenses de prestige" - et les pertes au jeu.

1. Les dépenses indispensables :

a) Si pauvre soit-il, le planteur est obligé chaque année de renouveler sa garde-robe - Il a le choix, on l'a vu, entre les vêtements d'occasion et les vêtements neufs, confectionnés sur mesure par le tailleur. Les planteurs aisés achètent beaucoup de vêtements pour eux-mêmes et leurs femmes (citons par exemple 4 pantalons, 2 chemises, une veste sur mesure, une paire de tennis dans un cas, dans un autre 3 pantalons, 2 vestes, 1 chemise, 2 paires de souliers en cuir) - Le nombre de robes qu'un planteur achète à sa femme, auxquelles il faut ajouter autant de mouchoirs de tête, descend rarement au-dessous de 4, et peut aller jusqu'à 15.

Les dépenses d'habillement constituent donc certainement une part importante des dépenses qui semble d'ailleurs s'accroître en même temps que les revenus; très fortes dans les faibles budgets, les dépenses d'habillement continuent à tenir une grande place dans les budgets moyens se transformant donc de dépense indispensable en dépense de prestige. Ce caractère est particulièrement net dans l'achat des robes.

Les conversations avec les gérants de magasins et les examens

d'inventaires soulignent la vogue continue des pagnes d'importation (le plus souvent transformés par la suite en robes), du drill kaki et bleu, tissu solide dont sont faits les vêtements d'hommes et d'enfants, du tissu imprimé (jaune ou rouge surtout, paraît-il), des mouchoirs de tête. Les sous-vêtements, les chemises en jersey de coton pour hommes et enfants, les sandales en plastique pour tous, se vendent de plus en plus.

On aurait aimé calculer le nombre total de mètres de tissus vendus à Souanké même en un an; malheureusement un seul des magasins (le plus important d'ailleurs) tenait un compte exact des marchandises débitées par mois; au mois d'août il avait ainsi vendu :

400 yards de drill kaki, 100 yards de drill bleu, 280 mètres de tissu de pagnes, 600 mètres de tissu imprimé, 130 yards de toile genre toile à matelas, 320 tricots pour hommes, 85 mouchoirs de tête, 31 chemisettes hommes, et 157 paires de sandales en plastique.

Il y a deux sortes d'achats vestimentaires :

- ceux qui sont effectués par les hommes pour eux-mêmes et toute leur famille, (femmes et enfants). Ce sont les plus importants; ils sont liés à la période de traite.
- ceux qui sont effectués par les femmes, sur leur argent personnel, pour elles-mêmes et leurs enfants. Beaucoup plus modestes, ces achats sont aussi plus dispersés.

b) les produits d'entretien :

Ce sont généralement les femmes qui achètent savon et pétrole sur leur "caisse"; ces achats tiennent certainement une place non négligeable. Mais le petit nombre des magasins de la sous-préfecture gêne leur diffusion. Si l'on se résigne à faire 30 km à pied pour acheter tout à la fois les vêtements de la famille, on ne consentira pas à s'imposer à nouveau cette fatigue pour quelques morceaux de savon et quelques litres de pétrole. Et les achats "en gros" semblent encore complètement inconnus.

c) l'alimentation :

Il peut sembler paradoxal d'introduire l'alimentation en troisième position seulement. Mais, on l'a déjà vu, dans les villages de brousse, les seules dépenses pour la nourriture concernent la viande de chasse, un peu d'arachides et de maïs lorsque la récolte familiale a été déficiente. Il n'a pas été possible de chiffrer ces dépenses.

Par contre il semble bien établi que les planteurs de brousse n'achètent qu'exceptionnellement de la nourriture importée. La seule question les fait rire. La consommation de lait (lait condensé et lait en poudre) de noscafé, de corned-beef, de sardines et pilchards et de sucre - les principaux articles vendus à Souanké avec un certain débit - doit donc être imputée surtout aux fonctionnaires et à quelques planteurs du poste.

2, Le mariage :

En pays Djem et Bakwélé, on l'a déjà vu, le taux de la dot est élevé puisque, évalué en argent, il oscille le plus souvent entre 50.000 et 70.000 frs.

Une telle conversion est en réalité trompeuse et il vaut mieux continuer à distinguer ce qui est versé en argent liquide de ce qui est versé en marchandises.

Lorsqu'on apprend d'un planteur que la dot exigée pour sa femme comprenait, outre l'argent liquide, 30 pagnes et 50 matchettes, on s'imagine que c'est le planteur lui-même qui a dû acheter petit à petit, ou en une seule fois, toutes ces marchandises. En réalité le versement d'une dot n'implique pas l'obligation de marchandises neuves et les dépenses entraînées par la constitution d'une dot varient considérablement suivant que la famille du nouveau marié a elle-même récemment reçu ou non une dot.

Si elle vient de recevoir une dot, non seulement les marchandises mais même l'argent liquide pourront être reversés immédiatement et le nouveau mariage ne se traduira que par des dépenses minimales; si par contre la famille du marié n'a pas donné depuis longtemps de fille en

mariage, elle parviendra peut-être à retrouver quelques pagnes et matchettes mais il lui faudra compléter leur nombre et ajouter l'argent liquide. Le nouveau mariage entraînera alors des dépenses importantes qu'il faudra peut-être échelonner sur deux années.

On voit donc que matchettes et pagnes entrant dans la composition d'une dot sont encore très proches de leur valeur originelle d'échange. Jamais le bénéficiaire d'une dot n'emploie pour son usage personnel les marchandises reçues : les matchettes liés par dix restent à noircir au-dessus du feu de la cuisine tandis que le planteur en achète quelques neufs pour travailler à sa plantation; quant aux pagnes, soigneusement rangés dans des cantines, ils sont de temps en temps secoués et mis au soleil pour empêcher les moisissures mais on ne les utilise pas pour tailler des robes. Le planteur sait que ces pagnes et matchettes ne resteront pas toujours dans la famille et que tôt ou tard ils passeront aux mains d'un autre bénéficiaire.

Ces marchandises - distinctes des cadeaux personnels aux parents de la future femme - sont "gelées", dissociées de leur emploi normal et impropres à tout autre usage qu'au versement d'une nouvelle dot.

Puisque la dot a ce caractère de monnaie d'échange on aurait dû rencontrer autant de versements dans les revenus que dans les dépenses. C'est le hasard qui a fait que seuls des planteurs ayant récemment versé une dot aient été interrogés. Sur 13 planteurs, 7 avaient versé totalement ou en partie une dot (pour eux-mêmes ou pour un fils). Cette forte proportion indique en tout cas que le nombre moyen de mariages comparé au nombre d'habitants doit être élevé, constatation à laquelle avait déjà amené l'étude du divorce.

Une autre source de dépenses découlant du mariage est constituée par les cadeaux à la belle famille, aux belles-familles si le planteur est polygame. Ces cadeaux que l'on continue à ajouter au montant de la dot et qui, en cas de divorce, sont remboursés, ont lieu suivant la

proximité des belles-familles tous les ans ou tous les deux ou trois ans. (A titre de renseignement on peut noter qu'un planteur marié depuis 25 ans n'ayant rien donné depuis 2 ans aux frères de sa femme leur a fait ainsi cadeau de 1.000 frs et 4 pagncs, ce qui, dans son cas, représentait 8 % de son revenu).

3. Les dépenses d'équipement :

Dans ce chapitre ont été rassemblées des dépenses assez diverses mais qui contribuent au mieux être de la famille.

a) l'équipement ménager :

- Contrairement à beaucoup d'Africaines la jeune femme djem ou bakwélé n'apporte pas en se mariant de "trousseau". Elle arrive les mains vides et c'est à son mari de lui acheter tous les ustensiles et la vaisselle dont elle a besoin. Chaque année donc, au moment de la traite, le mari achète à sa femme quelques cuvettes, quelques petites marmites émaillées, des casseroles, des assiettes, des couverts. Les planteurs n'en arrivent pas aux mêmes excès que les éleveurs du Tchad chez qui les cuvettes aux vives couleurs, plus de 100 parfois, suspendues aux parois de l'habitation, montrent la richesse du propriétaire. Néanmoins les maîtresses de maison aiment étaler sur les étagères d'un buffet rustique leurs cuvettes retournées et elles en possèdent facilement une vingtaine de toutes tailles - auxquelles s'ajoutent les diverses cassettes. Les gérants de magasin soulignent la faveur dont commencent à jouir assiettes et verres incassables - qui s'ajoutent aux émaillées sans vraiment les concurrencer.

b) les envois contre remboursement :

Les planteurs commencent à se faire envoyer toutes sortes d'articles - généralement introuvables dans les magasins locaux - et dont le bureau de poste recouvre le montant. Ces "envois contre remboursement" pourraient décevoir par la médiocrité des produits qui, souvent, ne répondent pas aux promesses des catalogues. Cependant dans la mesure où ils comblent les manques du commerce local, ils satisfont les demandeurs. Les envois contre remboursement proviennent principalement de France et - pour les produits pharmaceutiques uniquement - de Brazzaville.

Depuis quatre ans ils sont en constante expansion puisque de 511 colis en 1958, 792 en 1959, ils passeront probablement à plus de 1.000 cette année (du 1er janvier au 31 août 1961 : 709 colis dont la valeur moyenne est de 1.250 frs); mais néanmoins ils ne représentent pas un volume d'argent très considérable (pour 1961 le volume total sera de 1.200.000 frs environ) et ne constituent pas une vraie concurrence pour le commerce local.

Les envois contre remboursement se décomposent ainsi :

- le linge et les vêtements représentent 37 % de l'ensemble
- les envois des "manufactures" (manufactures B.B. de Nantes, Manufrance etc...) représentent 22 %
- les montres représentent 16 %
- les produits pharmaceutiques, 9 %
- les chaussures 2 %
- divers (stylos, matériels électrique, photographique etc...) 14 %

Le registre des envois contre remboursement n'indique pas la profession des destinataires, mais il est probable que les planteurs n'y sont pas en majorité, non parce qu'ils sont illettrés - il leur est facile de trouver un jeune parent ou ami écrivant à leur place - mais parce qu'ils ne sont pas encore familiarisés avec ce mode d'achat (1). Néanmoins dans les villages proches de Souanké les catalogues de diverses maisons de France circulent et sont commentés avec intérêt. C'est dans le domaine des vêtements et du linge que les commandes sont les plus importants, atteignant facilement 5 et 6.000 frs.

- Il faut souligner la place particulière des envois de produits pharmaceutiques : dans 2 familles d'Elendjo on a rencontré ainsi des caisses-pharmacie contenant quelques produits de première nécessité,

..../...

(1) L'ouverture du bureau de poste de Souanké est récente (1957)

quinine, aspirine, alcool, bandes, etc... Et plusieurs planteurs ont exprimé le désir de suivre cet exemple. On a déjà signalé - à Brazzaville comme au Cameroun et en Côte d'Ivoire - que les Africains dépensaient volontiers des sommes mêmes importantes pour se soigner. Ce type nouveau de dépenses témoigne de la prévoyance et de l'adaptation à la vie moderne de certains planteurs.

c) l'habitation :

On a signalé en examinant les ressources des menuisiers et des maçons la place nouvelle qui commençait à être réservée - ou que l'on souhaitait réserver - à l'amélioration de l'habitation.

- la maison traditionnelle :

Avant de décrire les transformations successives de la maison du planteur, il est bon de voir comment se présente la maison traditionnelle. Que la construction d'une maison trouve sa place dans le budget est un fait nouveau car normalement une habitation de type traditionnel, si elle demande beaucoup de travail, n'implique aucune dépense monétaire : c'est le propriétaire lui-même qui, seul ou aidé d'un voisin, sans faire appel à un spécialiste, élève sa maison. La construction est lente et il n'est pas rare qu'elle se poursuive, avec des interruptions, sur une année entière. La durée d'une telle maison dépend essentiellement du soin avec lequel elle a été faite. Si le toit déborde suffisamment pour protéger efficacement les murs de la pluie, les murs peuvent durer jusqu'à 15 ans; quant au toit sa longévité n'excède pas 7 ou 8 années.

Aujourd'hui, comme autrefois, toute famille restreinte vivant dans un village de brousse dispose de deux bâtiments nettement séparés qui se font souvent vis-à-vis :

- "m'bé motoum", mot à mot : "la maison des hommes" qui est la maison d'habitation ou plutôt de dortoir,
- "m'bé moma" mot à mot : "la maison des femmes" qui est la cuisine où la femme et les enfants se tiennent le plus souvent dans la journée.

Si un mari possède plusieurs femmes, chaque femme dispose de sa cuisine et même parfois d'un petit bâtiment dortoir où elle et ses enfants ne seront pas incommodés par la fumée, tandis que la cuisine est réservée à la parente âgée vivant avec la famille. Quand les garçons ou les filles commencent à devenir trop grands pour dormir avec leurs parents, on leur construit une maison spéciale pour eux où ils dorment à 4 ou 5.

On le voit, pour une même famille, on se trouve en présence de plusieurs bâtiments (1) correspondant aux chambres des maisons européennes; mais ces bâtiments sont distincts : en région de forêt, on ne retrouve pas l'enceinte rectangulaire si fréquente dans les villes africaines, sur laquelle viennent s'ouvrir les divers bâtiments accolés. Ces bâtiments distincts sont rectangulaires, couverts par un toit à deux pans et autrefois leur qualité différente ne se traduisait pas dans l'extérieur.

Actuellement le souci de modernisation porte uniquement sur la maison d'habitation - ou maison des hommes - aussi peut-on souvent reconnaître les cuisines à leur aspect plus fruste. Le domaine des femmes est systématiquement négligé au profit de celui des hommes et pour les indépendantes, c'est là un sujet de rancœur... On trouve encore ainsi quelques cuisines aux parois d'écorce déroulée composées de panneaux - non jointifs et laissant filtrer pluie et courants d'air - sans fenêtres, maintenus, par des liens traversant l'écorce, entre deux armatures lâches de piquets horizontaux et de poteaux verticaux.

Mais dans la plupart des cas, cuisines et maisons d'habitation sont construites suivant le même procédé : on bourre de potopoto, c'est-à-dire de glaise pétrie et mélangée au pied, l'interstice séparant deux armatures de "bambou" (2) très serrées. Au bout de deux mois, lorsque le potopoto, sec, est tout fendillé, on passe à la main,

.../...

(1) L'ignorance de cette particularité avait amené les premiers explorateurs à surestimer l'importance de la population.

(2) pétiole du palmier-raphia.

ou avec une planche, un enduit fait de glaise délayée et d'eau qui bouche les fentes et donne un aspect plus soigné et plus solide aux murs - Parfois si de la terre kaolineuse ("lépian") est à proximité, on blanchit la façade, celle de la maison d'habitation presque uniquement. Cases d'écorce et cases de poto-poto sont recouvertes de "tuiles de bambou"; les palmes du palmier-raphia repliées sur un long support de 2 à 5 m de long sont imbriquées les unes dans les autres; le tout constitue un "papo".

- les aménagements

. La seule modernisation de la cuisine porte sur la généralisation des fenêtres, simples ouvertures, et sur les plus grandes dimensions de la pièce (6 m sur 4 le plus souvent). Souvent aussi un renfoncement est ménagé dans le mur pour y loger un buffet sommaire fait par la femme ou son mari où sont étalées cuvettes et vaisselle; mais il n'est toujours pas prévu d'évacuation pour la fumée qui recouvre de suie les murs, le toit, et les objets rangés sur les étagères suspendues au-dessus du feu.

. La modernisation de la maison d'habitation porte à la fois sur le plan et sur la division en chambres, sur l'amélioration des murs et du toit, sur l'apparition de mobilier et sur la destination même de la maison.

Des plans parfois compliqués imités du Cameroun commencent à être observés; la division en chambres sous un même toit est importante car elle marque un premier rapprochement avec la maison européenne et mène ainsi à un plus grand individualisme que par le passé : en délimitant une salle de séjour distincte de la chambre à coucher le planteur sent moins le besoin d'aller retrouver au "salon de causerie" ses parents et alliés. Cette tendance, dans le clan Létom du village d'Elendjo-Pistéta est particulièrement nette : quatre des hommes de ce clan disposant d'une maison d'habitation au plan moderne, le "salon de causerie"

du clan, quoique prévu depuis longtemps, n'est toujours pas construit; les hommes de ce clan se réunissent par petits groupes tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Dans certains foyers monogames, cette division de la maison en une pièce de séjour et plusieurs chambres a permis l'installation de la femme et des enfants sous le même toit que le père de famille; il y a là un signe important d'évolution car cette cohabitation renforce la cohésion de la famille restreinte.

C'est dans les maisons d'habitation également que l'on trouve les toits à quatre pans qui, permettant un meilleur aménagement de l'espace, vont souvent de pair avec des plans compliqués. On a même noté, bâtie suivant les procédés traditionnels, une maison à un étage que le propriétaire - constructeur, qui possédait quelques notions de maçonnerie, avait étayée de deux énormes piliers de ciment.

L'amélioration des murs est due à un vrai crépissage au ciment, fait par un maçon, sur le mur traditionnel construit par le propriétaire et sa femme. Le crépissage est encore rare car les progrès de l'habitat en pays Djem et Bakwélé ne sont qu'amorcés.

On a noté précédemment l'apparition de plus en plus fréquente de vraies fenêtres avec huisseries et volets pleins, et de vraies portes que le planteur s'empresse de fermer avec de solides cadenas.

Le mobilier, même dans les maisons d'habitation, est encore sommaire : chaises aux pieds en X et grandes tables. C'est dans des cantines et des valises que sont rangés le linge et les biens précieux. Le "salon" auquel aspirent nombre de planteurs n'a été rencontré qu'une fois... encore était-ce chez un menuisier-planteur.

On le voit, les progrès de l'habitat sont encore peu sensibles - les toits de tôles par exemple sont exceptionnels, aucun des planteurs interrogés n'en avait pourvu sa maison, et il semble bien que les murs en briques de terre séchée n'aient encore pas été adoptés.

Pourtant les planteurs de tous âges ont un grand désir de maison confortable et moderne. Mais cette belle maison, ils ne la conçoivent que située dans leur village au milieu de leur clan. C'est pourquoi l'expérience de la Société immobilière à Souanké a été un demi-échec: la construction d'un quartier "résidentiel" va contre les habitudes des Djem et Bakwélé; si aisé soit-il, un planteur reste en relations constantes avec ses parents moins favorisés et son désir de belle maison ne sera pas assez fort pour le pousser au déracinement.

Pour l'instant, cette aspiration quasi-générale à une demeure plus confortable, plus moderne, ne s'est pas encore traduit par des transformations spectaculaires mais - l'exemple du Cameroun et du Woleu-N'Tem permet de l'assurer - c'est vers cet investissement intéressant, pour peu qu'il y ait encouragement, que s'orienteront les dépenses futures. C'est pourquoi il a paru bon de s'y attarder quelque peu.

d) la plantation :

L'amélioration de la plantation ne "polarise" pas encore les esprits comme celle de l'habitation.

L'achat de bicyclettes peut, de la part des planteurs du poste, passer pour un investissement dans la plantation; en effet les habitants du poste, surtout ceux qui actuellement entreprennent une nouvelle plantation, doivent aller de plus en plus loin mais, en brousse, les cacaoyères sont proches des villages et les bicyclettes ne servent qu'à des déplacements "non professionnels".

L'emploi de main d'oeuvre on l'a vu, est encore très rare et le pourcentage des planteurs consacrant une part importante de leurs gains à payer des ouvriers est sans doute infime.

Par contre un certain nombre de planteurs importants (plus de 4.000 pieds de cacaoyers) commence à se préoccuper du traitement phytosanitaire des plantations. L'unique équipe chargée de traiter les

plantations de la sous-préfecture, a de la peine, on l'a vu, à suffire à la besogne. Aussi plusieurs fois des planteurs ^{nous} ont-ils interrogés sur les meilleures marques de pulvérisateur à main, leur prix et la façon de se les procurer, manifestant le désir de se grouper pour acheter un appareil.

Ces planteurs, dont certains ont de "vieilles" plantations (8 ans), sont inquiets de voir que le nombre de sacs récoltés reste stationnaire et ils espèrent en traitant leurs arbres, gagner plus. Lorsqu'à la construction d'habitations modernes s'ajoutera l'achat de pulvérisateurs la preuve de la sagacité et de la maturité de la population sera faite.

e) équipements divers :

Dans les villages proches du poste, les lampes-tempêtes sont assez courantes car le ravitaillement en pétrole n'y pose pas de problèmes. Les lampes-pression semblent par contre encore très rares.

L'achat de machines à coudre est généralement considéré comme un investissement des plus souhaitables ; les gérants de magasins de Souanké n'en vendent qu'un nombre infime, cet achat ne s'impose pas car très peu de femmes Djem et Bakwélé savent coudre.

L'acquisition d'une machine à coudre dont le prix - 22.000 frs - est parfaitement connu prend alors une autre signification : c'est ainsi qu'on a pu observer le cas de deux frères, tous deux polygames, ayant acheté à chacune de leurs femmes une machine à coudre. Une aussi grosse dépense semblait peu rationnelle : la même machine aurait pu circuler entre les belles-soeurs, très médiocres couturières au demeurant ; en réalité par ces quatre achats l'égalité entre épouses était respectée et surtout la richesse des maris nettement affirmée. L'aspect social primait l'aspect utilitaire.

4) Les dépenses de prestige :

L'achat de machines à coudre pouvait être considéré comme une dépense de prestige, mais c'était un cas exceptionnel ; un achat par contre extrêmement courant et dont la signification sociale ne paraît pas douteuse est l'achat de fusils de chasse.

Signalant l'achat de fusils de chasse en Côte d'Ivoire, certains auteurs (1) y ont vu une dépense liée à la modernisation de l'entreprise agricole, le fusil servant à défendre les cacaoyers contre les singes et les porcs-épic.

Si le fusil de chasse peut servir à chasser les singes, il paraît surtout destiné à marquer la transformation du planteur en homme nouveau, maître des techniques modernes. L'utilité du fusil apparaît discutable dans ce pays où certains chasseurs professionnels chassent aux pièges, encore plus discutable lorsque le possesseur d'un fusil s'en achète un second semblable au premier - le caractère du fusil "signe extérieur de richesse" apparaît alors nettement.

Le "Simplex" calibre 12, qui est presque toujours élu, vaut 25.500 frs, les permis 1.400 frs et les 200 cartouches auxquelles le possesseur d'un fusil a droit lui coûtent 9.000 frs (ou 12.000 frs suivant les magasins). Un fusil représente donc une grosse dépense; or sur 13 planteurs, 4 venaient d'acheter leur fusil, 7 avaient déposé une demande de permis et n'attendaient que la réponse affirmative pour passer à l'achat.

L'examen du registre des permis de port d'armes est d'ailleurs significatif :

de 1930 à 1940	: 5 fusils dans l'ensemble de la sous-préfecture
de 1940 à 1950	: 7 nouveaux fusils
de 1950 à 1955	: 15
En 1955 et 1956	: 8
En 1957 et 1958	: 24
En 1959 et 1960	: 293
En 1960	: 4

Sur ces 356 fusils, 269 appartiennent à des planteurs inscrits sous ce titre, et 27 à des charpentiers, maçons, tailleurs etc...

(1) J.L. Boutillier op. cit. p. 93

qui sont souvent aussi des planteurs = 75 % au moins des possesseurs de fusils de la sous-préfecture sont donc des planteurs, ce qui est normal puisque cette classe comprend une grande partie de la population. La soudaineté avec laquelle les planteurs se sont acheté leur fusil montre bien que seul le manque d'autorisation officielle les empêchait de réaliser ce désir.

Actuellement les permis de port d'armes ne sont plus accordés mais les planteurs ayant déposé une demande espèrent fermement obtenir le leur.

Une doléance a été souvent enregistrée... concernant le nombre de cartouches accordées que les planteurs trouvent trop faible.

Il est certain que si toutes les demandes de fusil étaient satisfaites on arriverait à un nombre tel que la giboyeuse sous-préfecture serait promptement dépeuplée par les meurtrières chasses "à la lampe"; elle commencerait à connaître les problèmes du Cameroun et d'ailleurs, où les habitants, faute de viande de chasse, sont obligés de consommer poisson fumé et conserves.

5) les "dépenses de plaisir"

Chez les planteurs qui habitent le poste ou les villages proches la consommation de vin d'importation et de "vin de canne à sucre" tient une place très importante. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du poste, elle diminue au profit des boissons traditionnelles : l'alcool de maïs et le vin de palme.

Il existe à Souanké deux magasins vendant du vin et des boissons alcoolisés; l'un ne vend que cela et a un chiffre d'affaires égal à celui des magasins bazar; l'autre en plus d'une gamme assez étendue de marchandises vend du vin et des boissons alcoolisées qui représentent la moitié de ses ventes. Ainsi donc, au poste de Souanké, la vente de vin et boisson alcoolisées représente, en valeur absolue, environ le tiers du total des ventes.

Le vin, car c'est lui qui est le grand favori, se consomme ~~prin-~~
cipalement en bouteilles de 0,66 l.

Si les planteurs ne constituent pas les seuls acheteurs, ils sont d'importants clients au moment des marchés de cacao, et il n'est pas rare, d'après les déclarations recueillies, de voir en période de marché un planteur consommer de 12 à 24 "Sovinco" en une semaine (ce qui représente une dépense de 1.400 à 2.800 frs...).

Certains planteurs, reconnaissant que les achats de vin occupent une place trop importante dans leurs dépenses, tenaient des raisonnements déconcertants et peu sérieux où il était question de ne pas décevoir les commerçants et de les aider en écoulant leur stock. Ces boutades soulignent une anomalie : les magasins déjà très peu nombreux accordent une place disproportionnée au vin ... aux dépens d'autres marchandises au moins aussi utiles.

Les deux magasins-débits de boissons ayant aimablement communiqué le nombre de cartons vendus mensuellement en juin, juillet et août - période de "mort cacao" pourtant - on a pu calculer que la vente mensuelle moyenne avait porté sur environ 5.300 litres de vin. Il faut rappeler sans doute que les magasins du poste de Souanké drainent la population des deux cantons Djem et Pahouin et celle d'une partie du canton Mabeza, donc environ 8.000 habitants dont un peu plus de 2.000 adultes; d'après ces chiffres la consommation de vin par homme adulte serait, dans les 3 cantons, en moyenne de 2,5 l par mois, chiffre déjà extrêmement élevé. En réalité cette moyenne doit être beaucoup plus élevée dans Souanké même et les villages environnants...

Il n'a malheureusement pas été possible de calculer le volume des dépenses en vin dans le budget des planteurs. C'est en ce domaine - en celui des boissons fermentées et distillées en général - que les seules réticences rencontrées se sont manifestées.

Certains planteurs tout en assurant qu'ils ne buvaient pas de vin ont déclaré avoir acheté, au moment du plus gros marché, une dame-jeanne de 10 l "pour faire boire les amis". Un planteur aisé qui ne régalerait pas une fois au moins ses voisins et amis ferait, paraît-il, jaser et passerait pour avare, un des jugements les plus désagréables à encourir... Ainsi en certains cas les achats de vin peuvent-ils passer pour des dépenses de prestige.

Le "vin de canne à sucre" (à 50 frs le litre) doit également tenir une place non négligeable dans les budgets. Cette innovation des Matsouanistes, qui gardent jalousement leur recette, a eu grand succès auprès de la population Djem et Bakwélé qui jusqu'ici consommait uniquement la canne à sucre crue. D'après certaines approximations il s'en vendrait 4 à 5 dames-jeannes de 10 l par jour, donc entre 1.200 et 1.500 l par mois. Mais là non plus, de même que pour le vin de palme et l'alcool de maïs, on n'a pu déterminer la place tenue par cette dépense dans le budget du planteur.

Une autre "dépense de plaisir" est constituée par le jeu. Au moment des marchés de cacao en effet, on joue pour de l'argent, clandestinement car le jeu est interdit. Outre le jeu de cartes européen il y a deux sortes de jeux de hasard : les cauris qui jouent le rôle de dés et un jeu pratiqué uniquement des Djem et disparu de chez les Bakwélé, le "kilo" (1) - (Le "kilo" se joue avec une corbeille et des pions, correspondant aux partenaires, à faces lisses d'un côté, sculptée en forme d'animal ou d'objet de l'autre).

Le cas d'un planteur qui aurait perdu 11.000 frs au jeu en une soirée a été cité. Il n'a pas été possible de discerner si les joueurs étaient nombreux dans la population ni de délimiter l'ampleur prise dans un budget par les pertes ou les gains du jeu.

(1) Ce jeu se retrouve chez les Fang - cf. P. Alexandre et J. Binet op. cit. p. 124.

III. L'épargne :

Une étude du budget ne se conçoit pas sans une étude de l'épargne. L'analyse des budgets de planteurs camerounais a fait apparaître ainsi une proportion de 38 % d'épargnants parmi les chefs de famille. Notre enquête à nous ne nous a pas permis d'évaluer de façon précise cette proportion parmi les planteurs de Souanké. Elle nous a fait sans doute rencontrer quelques planteurs avouant des économies, mais la plupart - les entretiens attiraient inmanquablement de nombreux curieux - ont préféré ne pas donner de précisions. Aussi tout en affirmant l'existence d'une épargne individuelle, n'est-il pas possible de donner de chiffres. Souvent les épargnants déposent leur argent à la C.C.R. où ils peuvent le retirer au fur et à mesure de leurs besoins. En 1958 la C.C.R. de Souanké (alors S.I.P.) avait reçu ainsi en dépôt 639.000 frs(1).

Les autres techniques d'épargne individuelle, techniques modernes celle-là, comme le livret de caisse d'épargne et le compte chèque postal, semblent par contre peu employées par les planteurs; sur 41 titulaires d'un compte chèque postal figure à Souanké 1 seul planteur: les planteurs sont en effet généralement illettrés et de plus ils saisissent mal les mécanismes de ces formes d'épargnes.

Les études sociologiques actuelles montrent que chez les Africains l'épargne collective, généralement reversée ensuite à un seul bénéficiaire, est souvent employée de préférence à l'épargne individuelle. Chez les Djem et Bakwélé pourtant, on l'a déjà constaté, les tontines paraissaient et paraissent toujours inconnues.

Par contre, un cas intéressant - se situant à la limite de l'épargne individuelle et de l'épargne collective - a été observé. Ce cas, qui préfigure peut-être des habitudes futures, est celui de quatre demi-frères, planteurs dans le même village: Deux des frères travaillent

.../...

(1) d'après le rapport économique de 1958 sur la région

à la même - et très vaste - plantation, les deux autres ont chacun la leur. A eux quatre, les frères possèdent près de 15.000 pieds. Le frère aîné, gérant des économies du petit groupe, a déclaré détenir actuellement 300.000 frs. Les projets des frères consistent en la construction d'une vaste maison "en dur" abritant les 4 frères, leurs 6 femmes et leurs 23 enfants sous le même toit. Une machine expédiée de France, destinée à fabriquer des parpaings de ciment ("Tout-Aglo", coût 55.000 frs CFA) nous a été présentée; les frères attendent le prochain marché de cacao pour acheter le ciment et les tôles nécessaires. En attendant, ils complètent le plan de leur maison, (qu'ils dessinent dans la poussière car ils sont tous quatre illettrés); la maison comprendra 4 logements de 2 petites pièces ayant chacun leur entrée, un vaste dortoir pour les enfants, une douchière et un cabinet d'aisances; (mais chacune des femmes conservera sa vieille cuisine).

L'autre projet consiste en ... l'achat à tempérament d'un camion; (l'un des frères est un ancien mécanicien revenu au pays natal à cause du cacao). Ce camion servirait à faire du commerce et, le cas échéant, pourrait être loué à la C.C.R. au moment des marchés.

Ces magnifiques projets prendront-ils corps ? pour le camion on peut en douter mais la maison "en dur" verra le jour certainement puisque la machine pour fabriquer les parpaings est déjà là.

Il a paru intéressant de développer ces projets, car ils montrent la naissance d'une aristocratie de planteurs chez qui les conditions de vie et de travail seront progressivement transformées par une volonté d'épargne soutenue par une réflexion pertinente.

En dehors des tontines existait-il traditionnellement des institutions pouvant, une fois transformées, favoriser la constitution d'une épargne monétaire ?

Jusqu'à une époque récente avaient lieu irrégulièrement, (tous les 3 ans, tous les sept ans,) de grandes réunions de clan, groupant

par exemple tous les hommes et femmes appartenant au clan Baman, "non seulement au clan Baman Djem mais aux clans Baman Bakwélé, Fang et Boulou" - ce qui semble curieux. Il y a là un point à éclaircir car les auteurs ne citent pas de clan Baman par exemple chez les Fang ou les Boulou; peut-être y a-t-il une alliance très ancienne entre certains clans qui, bien qu'appartenant à des groupes ethniques différents, se considèrent pourtant comme mystérieusement apparentés ?

Ces grandes réunions de clans (1) ("léyôn en Djem, "éyôn" en Bakwélé) ont perdu beaucoup de leur vitalité; dans certains clans elles ont complètement cessé, dans d'autres elles continuent toujours mais leur importance diminue. Au cours de ces réunions, qui, décidées des mois à l'avance, pouvaient durer plus de huit jours et prenaient des allures de congrès, toute une hiérarchie de présidents généraux, de commandants, de gendarmes, d'avocats etc... mise en place une fois pour toutes, retrouvait vie pour quelques jours. Au cours du "léyôn", on examinait les litiges à l'intérieur du clan, on brisait les mariages contractés malgré la coutume entre membres du clan; des contributions pouvaient également être votées sous l'impulsion des présidents à vie, destinées par exemple à aider un orphelin à se marier. Il y avait là une forme d'entraide; avec l'apparition de l'argent ces contributions se transformèrent en cotisations. L'argent récolté était conservé dans des "banques" par des "banquiers". Mais, nous a-t-il été rapporté, ces cotisations servaient surtout à venir en aide aux "gradés", payer leurs amendes par exemple, aussi les simples participants aux "léyôn" se désintéressèrent-ils de ces grandes réunions qui, de moins en moins fréquentées, disparurent en certains cas complètement.

Avec la perte d'influence des "léyôn" a péri ce qui aurait pu devenir en se transformant une épargne collective.

.../...

(1) On trouve des réunions semblables ou "ésulan" chez les Fang du Gabon - cf. G. Balandier op. cit.

Cette place vide ne paraît pas avoir été prise sauf, partiellement, par une institution nouvelle qui, bien que résolument moderne, s'inspire des "l'éyôn". Il s'agit des "sociétés de femmes", "ékwan Bouba". Il existe deux grandes sociétés l'une Djem, l'autre Bakwélé tentant l'une et l'autre de regrouper toutes les femmes du groupe. Seule la société de femmes Djem a été bien étudiée. Regroupant actuellement 296 femmes sur les 1.115 du groupe Djem, la société fait tache d'huile; lorsqu'un nouveau village est gagné à "la Société" c'est toutes les femmes de ce village, en bloc, qui deviennent adhérentes. (Même chez ce peuple qualifié d'individualiste l'emprise du groupe est trop forte pour qu'une femme ose rester seule de sa tendance).

Le but des Sociétés de femmes reste assez vague; il consiste en une sorte de promotion de la femme, d'affranchissement de la tutelle masculine (1). On retrouve dans chaque village toute la hiérarchie empruntée aux "l'éyôn" et mise au féminin: présidente, vice-présidente, cheftaine, gendarme, conseillère, "serviteuse" etc... On retrouve également les cotisations, mais l'optique est radicalement différente. Dans les "l'éyôn" les cotisations recueillies profitaient à tour de rôle à un seul individu; dans les "Sociétés de femmes" l'argent récolté est thésaurisé. Si une mort ou une maladie le nécessite, un geste d'entr'aide pourra être décidé mais le produit des cotisations régulières (150 frs par trimestre) est gardé par la "banquière".

Ce pécule est destiné à ... acheter un camion "qui fera du commerce pour le compte de la Société" déclare la présidente générale. Un tel calcul est en un certain sens réaliste : les femmes de planteurs savent fort bien que leur pays est asphyxié par la trop faible circulation des marchandises, et elles pensent qu'un camion, même camion de femme, trouvera facilement des locataires. Peut-être s'y ajoute-t-il des motifs plus obscurs; de même que leurs maris les planteurs

.../...

(1) cf. en appendice le discours prononcé par la présidente générale lors de la fondation d'une section dans un nouveau village

en achetant des fusils s'affirment en tant que maîtres des techniques modernes, de même les femmes pensent-elles peut-être que, devenues propriétaires d'un camion, elles accéderont à une condition plus libre et plus puissante.

Ce cas d'épargne original et spectaculaire et celui des quatre frères précédemment cité peuvent faire espérer que les planteurs Djem et Bakwélé sauront créer, ou emprunter en les modifiant, des institutions communautaires les aidant à constituer des économies.

La naissance de besoins importants comme celui d'une maison moderne ou d'une plantation régulièrement traitée ne peut en tout cas que favoriser le développement du sens de l'épargne.

Au terme de cette étude sur le budget des planteurs, il importe de faire remarquer que le caractère régulier des ressources monétaires est trop récent pour avoir donné lieu dans tous les foyers de la sous-préfecture de Souanké-Sembé à une réflexion sur ce qu'il convient d'épargner et ce qu'il convient de dépenser. Ainsi que le faisait remarquer un planteur, "l'argent est venu avant les désirs". C'est parce que leurs revenus ont été augmentés que les Djem et les Bakwélé commencent à se sentir de nouveaux besoins. L'apparition d'une épargne intelligente et ambitieuse est un signe encourageant qui contrebalance l'impression défavorable produite par l'énorme consommation de boissons fermentées et alcoolisées et par les dépenses somptuaires.

On voit donc s'amorcer la formation d'une élite "bourgeoise" dont on peut espérer que l'exemple sera communicatif.

C O N C L U S I O N S

Avant d'aborder le problème de l'avenir du cacao et de proposer quelques suggestions pratiques, il est bon de dégager les points apparus comme les plus significatifs au cours de cette étude.

I. Certitudes acquises :

I - Les éléments positifs

1) La vogue du cacao :

elle s'exprime par - l'augmentation constante de la production (multipliée par 100 en 8 ans),
- le désir d'étendre leurs plantations manifesté par un grand nombre de planteurs,
- la conversion en planteurs d'hommes possédant déjà un métier,
- la proportion de propriétaires de plantations qui ne cesse de s'accroître,
- le retour d'émigrés qui se métamorphosent en planteurs.

2) Le cacao, culture des hommes, ne nuit pas aux plantations vivrières, culture des femmes. L'alimentation, jugée satisfaisante ne diminue pas de qualité.

Le cacao, adopté par les hommes, marque la conversion des Djem et Bakwélé en paysans véritables, et rapproche, par des problèmes communs, les deux groupes ethniques.

3) L'abondance des terres disponibles permet l'extension des plantations autour des villages. Elle rend possible l'installation d'immigrés soit Djem ou Bakwélé eux-mêmes, soit apparentés.

4) La culture du cacao stabilise définitivement les villages, enracine les habitants au sol et fait évoluer la coutume vers la reconnaissance d'une certaine propriété foncière.

5) Le cacao a enrichi les planteurs :

Cet enrichissement, (14.000 frs en 1960 par homme adulte de la sous-préfecture, soit 60 % du revenu du planteur camerounais), se traduit :

- par un habillement plus soigné, une garde-robe plus étendue,
- par un équipement en biens ménagers et biens mobiliers durables,
- par un début d'amélioration de l'habitat,
- par une certaine épargne.

6) Le cacao est en train de créer un nouveau type d'homme: le planteur décidé à s'enrichir par son travail. La scolarisation qui atteint un grand nombre des garçons, la réflexion personnelle sur les conditions de la production, la constitution d'une épargne sont autant de facteurs qui favorisent cette création.

B - Les éléments négatifs

1) L'isolement géographique de la sous-préfecture de Souanké-Sembé, son mauvais circuit routier opposent des obstacles grandissants à l'évacuation d'une production chaque année plus abondante.

2) Le réseau commercial insuffisant, la place disproportionnée du vin, le petit nombre de biens d'équipement, le manque de choix dans les marchandises, leur cherté constituent une mauvaise stimulation à la production.

3) La situation démographique inquiétante, favorisée par l'instabilité familiale, est un frein à l'expansion du cacao; les terres sont abondantes mais les planteurs peu nombreux.

4) L'immigration quasi-inexistante empêche l'emploi d'une main-d'oeuvre intermittente par les planteurs importants qui en sont réduits à faire appel à leurs voisins; aussi les plantations djem et bakwélé ne parviennent pas à dépasser un plafond de 7.000 pieds.

5) Le rendement des plantations est inférieur au rendement normal par suite :

- d'un traitement phyto-sanitaire trop irrégulier,
- d'un élagage et d'un entretien des arbres insuffisants,
- d'une mauvaise préparation des fèves (principalement pendant la fermentation).

6) L'individualisme djem et bakwélé (1) freinera la constitution de groupes suffisamment larges pour supporter l'achat coûteux des appareils et produits de traitement phyto-sanitaire.

7) La baisse du prix du cacao en 1961 inquiète les planteurs qui craignent que le prix d'achat ne diminue régulièrement. On rencontre chez certains une inquiétude devant l'avenir.

II. L'avenir du cacao :

La situation actuelle, on le voit, n'est qu'en partie satisfaisante; pour que l'expansion du cacao puisse se poursuivre sans inconvénients, il faudrait faire porter les efforts en plusieurs directions différentes.

L'avenir du cacao proprement dit dépend essentiellement de quatre points :

- 1) l'amélioration des plantations,
- 2) l'éducation des planteurs,
- 3) l'aide aux planteurs par une extension des moyens de la C.C.R.,
- 4) l'évacuation du cacao.

1-2) L'amélioration des plantations et l'éducation des planteurs sont en partie liées :

Si l'entretien de la plantation, le débroussage, l'élagage ne dépendent que du seul courage, de la seule initiative du planteur, la récolte, la fermentation et le séchage rationnels des fèves seront

.../...

(1) qui, sur un autre plan prédisposait les habitants à adopter un mode de culture personnel...

effectués en de bien meilleures conditions si les prescriptions du Service de l'Agriculture sont parfaitement connues et observées. Des conférences explicatives sur la culture du cacao seront donc très utiles.

Il faut intéresser le planteur à sa production, lui expliquer la notion de rendement.

A ce sujet les cartes de planteurs qui sont en cours d'établissement pourront servir de base de départ. Lorsque les surfaces et le nombre de pieds de chaque plantation seront relevés et qu'à chaque marché de cacao la production en kilogrammes, y compris la production non achetée, sera mentionnée sur la carte, le planteur pourra connaître le rendement de sa plantation et le comparer avec celui des voisins. De leur côté les agents de l'agriculture pourront par l'examen de ces cartes déterminer les secteurs ayant besoin de leurs directives. Une connaissance véritable des conditions dans lesquelles la culture du cacao s'effectue à Souanké sera possible.

La constitution d'un fichier agricole de la sous-préfecture permettra de consigner toutes ces observations.

Si le relèvement du cours mondial du cacao le permet, il faudra en arriver à supprimer la "prime automatique" pour en faire ce qu'elle est ailleurs : un encouragement aux meilleurs planteurs, une stimulation à la production d'un cacao mieux préparé et de meilleure qualité.

L'éducation du planteur doit se poursuivre du plan agricole à un plan plus général :

- une explication, même sommaire, des mécanismes du marché international et des fluctuations du cours mondial est indispensable pour amener les planteurs à accepter les inévitables fléchissements du prix d'achat du cacao et à comprendre que l'actuel mode de commercialisation pratiqué à Souanké ne fait que servir leurs intérêts.

- une explication de la façon dont fonctionne la Caisse d'Épargne et les Comptes Chèques Postaux pourrait contribuer à l'augmentation de l'épargne.

L'amélioration des plantations et l'éducation des planteurs pourraient aboutir à la désignation en chaque village d'un ou deux planteurs-pilotes qui démontreraient en quelque sorte, l'efficacité de la formation reçue. Ces planteurs pourraient conseiller des équipes villageoises bénévoles de taille et de traitement. La constitution de ces équipes que préconisent certains planteurs importants, remédierait à l'impossibilité où se trouve l'équipe appointée par le Service de l'Agriculture, de traiter à la cadence convenable toutes les plantations de la sous-préfecture.

3) L'aide aux planteurs

L'aide aux planteurs devrait être apportée surtout par la C.C.R. dont on augmenterait les moyens financiers. La C.C.R. qui pour l'instant n'est pas une véritable coopérative, deviendrait alors indispensable aux planteurs. (Elle pourrait peut-être être divisée en deux, voire en trois filiales : Souanké, Sembé, Soufflay).

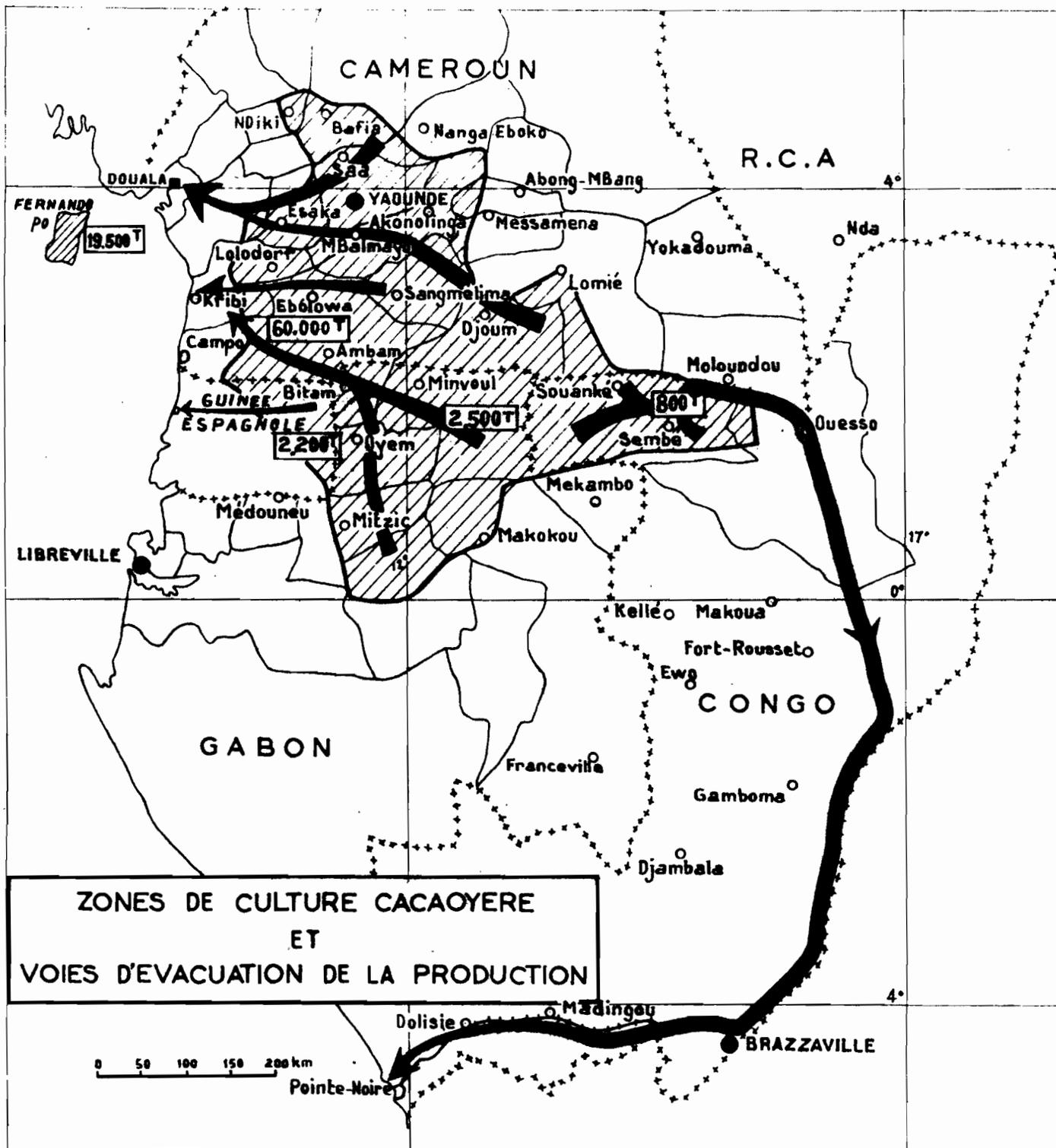
Au lieu de s'occuper uniquement de la commercialisation du cacao, la C.C.R. devrait faire entrer dans ses attributions :

- a) l'achat et la mise en service de pulvérisateurs à main (type Vermorel) (1) par système coopératif. (Les experts estiment que trois traitements des plantations par an seraient nécessaires).
- b) éventuellement le prêt en vue d'achats précis et importants (bicyclette, mobilier, literie etc...) dont le remboursement serait fait automatiquement par la C.C.R. elle-même au moment des marchés de cacao.
- c) la mise en route d'une scierie mécanique et d'un atelier de menuiserie équipés pour améliorer l'habitat rural (2)

.../...

(1) Rappelons que dans les circonstances actuelles il est impossible à un planteur isolé d'acheter - non un pulvérisateur à main dont le prix est de 15 à 20.000 frs CFA mais le produit qui ne se vend qu'au fût de 28 l (coût du fût 20.800 frs) alors qu'il faut 1/2 l de produit pour traiter 1.000 pieds...

(2) Comme ceux qui ont été mis en service à Oyem (Gabon)



d) la cession à des prix intéressants de ciment et de tôles (1) dans le même but d'amélioration de l'habitat.

4) L'évacuation du cacao :

Actuellement le cacao de la sous-préfecture de Souanké connaît un circuit long et compliqué puisqu'il est transporté successivement par camion jusque Soufflay, par barge jusque Brazzaville (avec rupture de charge à Ouesso), par train enfin jusque Pointe-Noire. Le cacao décrit donc un arc de cercle de 1.700 km vers le Sud en empruntant la voie fluviale, c'est-à-dire le mode de transport qui lui est le plus nuisible, pendant la majeure partie du trajet; durant ce long voyage il doit subir trois ruptures de charge.

Souanké est actuellement un cul-de-sac quoique le Cameroun ne soit qu'à 10 km : Djoum et Lomié sont à 180 km de Souanké mais... il n'existe pas de route carrossable entre les 3 sous-préfectures.

Pourtant Souanké est seulement à 700 km de Douala et 500 km de Kribi. Du strict point de vue économique, il paraîtrait donc préférable d'évacuer le cacao congolais par un des ports Camerounais (2). C'est d'ailleurs la solution qu'à adoptée le Woleu N'Tem qui évacue ses 2.000 tonnes de cacao par le port de Kribi. Ce "circuit camerounais" déjà existant absorberait sans doute sans difficulté la production de Souanké même doublée ou triplée.

L'évacuation par le Cameroun pourrait emprunter un des deux moyens de transport suivants :

- le camion sans rupture de charge; (ce projet suppose la construction soit de 100 km de route pour finir celle qui existe entre Souanké et Lomié, soit de 180 km de route entre Souanké et Djoum). La construction d'une de ces routes sera certainement réalisée dans l'avenir car elle rendrait bien d'autres services que l'évacuation du cacao.

.../...

(1) L'amélioration de l'habitation portera non sur la réalisation de maisons entièrement "en dur" dont le prix restera longtemps encore prohibitifs mais sur la construction de maisons d'un type local amélioré, situées dans le village même du planteur et à l'emplacement de son choix.
(2) cf. carte

- l'avion, lorsque le terrain d'aviation de Souanké sera terminé. Il semble que le cacao constituerait, pour les avions apportant la viande du Tchad à Brazzaville, un fret de retour intéressant. (Mais on peut se demander si pour un produit valant 50 frs le kilogramme, le fret avion est vraiment rentable...).

L'avantage de la première solution est qu'elle permettrait enfin au commerce local un approvisionnement normal en quantité et qualité. Les mêmes camions qui emporteraient le cacao arriveraient chargés de marchandises et l'actuelle asphyxie du commerce à Souanké serait ainsi guérie. De plus, un choix étendu de marchandises à de prix abordables constituerait la meilleure stimulation à la production.

Dans la perspective d'un accord douanier entre le Cameroun et le Congo, un tel projet est parfaitement acceptable. Si le principe en était adopté il faudrait rapidement passer à sa réalisation, car l'évacuation de la production, telle qu'elle est pratiquée actuellement, freine l'expansion de la culture cacaoyère. C'est dans la mesure où une solution satisfaisante sera trouvée que l'on pourra envisager avec sérénité l'avenir du cacao dans la sous-préfecture de Souanké.

Brazzaville, le 30 Octobre 1961.

J.F. VINCENT.

- A P P E N D I C E -

Discours de la présidente de l'Association des femmes Djem traduit
par sa fille Henriette.

Après s'être aimées chères amies, pensez à toutes les choses, ce qui montre que nous aimons le monde. Les hommes disent que les choses des femmes ne dureront pas longtemps, remarquez comment c'est honteux. Donc nous sommes forcées de continuer notre travail jusqu'à plusieurs années après. Nous venons d'apprendre dans des journaux que la Société Féminine de Kellé vient de payer un camion, qui a coûté 480.000 frs, qui fait fonctionner leur société. C'est pour cela que nous avons coutume de verser de l'argent dans des caisses. N'ayez pas peur de verser cet argent; cet argent nous aidera à faire fonctionner notre Société (tous besoins et consort). Cela nous permettra d'acheter une grande chose ou de faire voyager une d'entre nous jusqu'à Brazzaville (sans difficulté). Il est formellement interdit que cet argent soit gardé par les hommes, et que l'endroit où se trouve la caisse doit être secret.

Nous autres femmes nous devons d'abord écouter et obéir à nos maris, nos chefs de canton, chefs de terre et des villages. A part le service administratif, nous devons débrousser les routes, nettoyer les villages jusqu'à l'intérieur de vos maisons.

Je n'aime pas les divorces. Nous travaillons le cacao ; après un an, la femme se divorce, elle laisse maintenant le travail aux mains des autres. N'ayez pas l'habitude de laisser vos enfants, gardez les. Constatez que c'est très mauvais s'il y a du désaccord entre les mariés; que la femme vienne voir les juges de la Société et fera une plainte. Venez voir les juges de la Société au lieu des juges coutumiers. Ces juges doivent être sages et justes pour leurs jugements. Envoyez vos filles dans des écoles pour que nous ayions des secrétaires femmes. Pour le moment nous n'avons pas des filles savantes. Comme nous avons ce grand travail ce serait très mauvais d'avoir des secrétaires hommes.

OBEISSEZ à vos supérieurs.

I - Histoire de la région de Souanké et du Congo

- 1.- BRUEL (G.) : "La France Equatoriale Africaine"
.- Paris, Larose, 1935.
- 2.- CROIDYS (P.) : "Brazza conquérant du Congo"
.- Ed. des loisirs. 1947.
- 3.- GIDE (A.) : "Voyage au Congo".
- 4.- MARAN (R.) : "Savorgnan de Brazza"
.- Ed. du Dauphin, Paris, 1951.
- 5.- PERIQUET (Ch.) : "Rapport général sur la mission de délimitation Afrique
Equatoriale Française-Cameroun (1912-1914)
.- Paris, Chapelot, 1915.
- 6.- VIOLLETTE (M.) : "La N'Goko-Sangha"
.- Paris, Larose, 1914.
- 7.- X... : "Histoire militaire de l'Afrique Equatoriale Française" publiée
par les Armées Françaises d'Outre-Mer à l'occasion de l'exposition
coloniale internationale de Paris 1931.

II - Ethnologie

- 8.- ALEXANDRE (P.) & BINET (J.) : "Le groupe dit Pahouin (Fang- Boulou - Beti)"
.- Presses Universitaires de France, 1958.
- 9.- ALLYS (M.) : "Monographie de la tribu des Dzems (N'Goko-Sangha)
.- in Bulletin de la Société des Recherches Congolaises n° 11, 1930.
- 10.- BALANDIER (G.) : Rapport de mission en pays Fang. I.E.C. 1949.
- 11.- COTTES (C.) : Rapport de la Mission Cottés au Sud-Cameroun (1905-1908)
(Mission de délimitation entre le Congo français et le Cameroun)
.- Paris, Leroux, 1911.
- 12.- DUGAST (I.) : Inventaire ethnique du Sud-Cameroun. I.F.A.N., 1949.
- 13.- M'BA (Léon) : "Essai de droit coutumier Pahouin"
.- in Bulletin de la Société des Recherches Congolaises n° 25, Juin,
1938.

III - Sociologie et Economie

- 14.- BALANDIER (G.) : "Sociologie actuelle de l'Afrique Noire".
- 15.- BINET (J.) : "Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun"
.- L'Homme d'Outre-Mer, ORSTOM, 1956.
- 16.- BOUTILLIER (J.L.) : "Bongouanou, Côte d'Ivoire"
.- L'Homme d'Outre-Mer, 1960.
- 17.- LANCHEY-LAVAL (J.Cl.) & PAUVERT : "Problèmes socio-économiques dans le pays du cacao (Cameroun - Gabon)"
.- Information n° 3 Janv, 1955.
- 18.- SAUTTER (G.) : "Le cacao dans l'économie rurale au Woleu-N'Tem"
.- in Bulletin de l'Institut d'Etudes Centrafricaines n° 1, 1950.

IV - Culture du cacao

- 19.- BERTOUT (J.) : "Le Cacaoyer dans les régions du N'Tem, Dja et Lobo".
Rapport inédit. (10 p.)
- 20.- CHALOT (Ch.) & LUC (M.) : "Le Cacaoyer au Congo Français"
.- Ed. Challamel, 1906.
- 21.- DRILLIEN (M.) : "Le cacao au Woleu-N'Tem"
.- Publication de l'Inspection Générale de l'Agriculture, 1955.
- 22.- LECOMTE (H.) & CHALOT (Ch.) : "Le Cacaoyer et sa culture"
.- Edit. Carré et Naud. 1897.
- 23.- LE GUEVEL (M.) : "Le cacao dans le district d'Oyem"
.- Publication de l'Inspection Générale de l'Agriculture, 1955.
- 24.- LERY (F.) : "Le cacao". Que sais-je ? n° 644.
- 25.- POUPART (Y.) : "La production cacaoyère dans les territoires d'Outre-Mer"
.- L'Agronomie Tropicale n° 4, Juil. - Août, 1954.
- 26.- TUDHOPE (M.) et LUC (M.) : "L'industrie du cacao à la Gold Coast".
.- Publication du Comité d'action agricole Coloniale, PARIS, 1919.
-
-